

LIGNES DIRECTRICES POUR LA COMPARAISON ENTRE LE CEC ET LES CADRES DE CERTIFICATION DES PAYS TIERS

Le présent rapport a été préparé par la Fondation européenne pour la formation.

Auteur(s): Arjen Deij (ETF) et Sona Kalantaryan (ETF)

Réviseur(s)/pairs évaluateurs: les membres du groupe consultatif pour le CEC ont participé au groupe de projet sur la dimension «pays tiers» du CEC.

Manuscrit achevé en octobre 2025.

© Fondation européenne pour la formation, 2025



Sauf indication contraire, la réutilisation de ce document est autorisée sous la licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée à condition que la source soit correctement mentionnée et que toute modification soit indiquée. Pour toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres éléments non détenus par la Fondation européenne pour la formation, l'autorisation doit être obtenue directement auprès des titulaires du droit d'auteur.

Pour citer le présent rapport, veuillez utiliser la formulation suivante:

Fondation européenne pour la formation (2025), *Lignes directrices pour la comparaison entre le CEC et les cadres de certification des pays tiers*, Turin

AVANT-PROPOS

Les présentes lignes directrices sont le fruit du travail du groupe de projet sur la dimension «pays tiers» du CEC, créé par le groupe consultatif pour le CEC afin d'élaborer des procédures pour les comparaisons prévues dans la recommandation concernant le CEC.

Nous tenons à remercier sincèrement tous les membres du groupe de projet pour leur dévouement et leur expertise. Cette collaboration a réuni des représentants du groupe consultatif pour le CEC, de la Commission européenne [direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion (DG EMPL) en tant que service chef de file, avec la contribution des DG HOME, EAC, INTPA, MENA et ENEST], de la Fondation européenne pour la formation (ETF), du Cedefop et du Conseil de l'Europe.

Les présentes lignes directrices s'appuient sur les enseignements tirés des premiers exercices de comparaison avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et Hong Kong (2014-2015), qui ont jeté les bases des projets pilotes ultérieurs avec l'Ukraine, le Cap-Vert et la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA). Ces projets pilotes ont offert des possibilités d'apprentissage cruciales et ont contribué à affiner le projet de lignes directrices, proposé pour la première fois en février 2021. Nous tenons à remercier tout particulièrement les parties prenantes nationales et régionales d'Ukraine, du Cap-Vert et de la CDAA pour leur ouverture et leur engagement, ce qui a permis un dialogue et un apprentissage par les pairs constructifs.

Nous remercions tout particulièrement les participants à l'activité d'apprentissage par les pairs qui s'est tenue à Turin les 29 et 30 octobre 2024. Leurs réflexions et discussions ont enrichi la compréhension du processus de comparaison, et leurs retours d'information guideront les futures activités afin de garantir leur pertinence et leur incidence.

La DG EMPL de la Commission européenne, représentée par Koen Nomden et Tiina Polo, a coordonné les travaux. L'ETF, représentée par Arjen Deij et Sona Kalantaryan, a apporté son appui technique et conceptuel et a rédigé les lignes directrices en étroite collaboration avec les membres du groupe de projet.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	3
TABLE DES MATIÈRES	4
RÉSUMÉ	6
INTRODUCTION	8
1.1 Recommandation concernant le CEC de 2017	9
1.2 Groupe de projet et comparaisons pilotes	10
1.3 Comprendre la «comparaison»	10
OBJECTIFS ET IMPLICATIONS	12
2.1 Objectifs des comparaisons	12
2.2 Migration de main-d'œuvre et reconnaissance des certifications et des compétences	13
2.3 Accords internationaux	15
2.4 Comparaisons bilatérales entre les États membres de l'UE et les CNC de pays tiers	16
3. AVANT LA COMPARAISON	17
3.1 Identification de l'intérêt pour la comparaison	17
3.2 Évaluation de la phase opérationnelle du cadre	17
3.3 Cadre de certification régional ou national	17
3.4 Procédures, critères et thèmes	19
4. LA PROCÉDURE DE COMPARAISON	25
4.1 Phase 1: identification des thèmes à aborder lors de la comparaison, du processus et du calendrier de la comparaison	25
4.2 Phase 2: documentation	42
4.3 Phase 3: comparaison	42
4.4 Phase 4: résultats de la comparaison et publication	43
4.5 Qui participe à la comparaison et au suivi?	48
ANNEXE I. LIENS UTILES	50
ANNEXE II. MISE EN CORRESPONDANCE VS COMPARAISON	52
ANNEXE III. GLOSSAIRE	54

ANNEXE IV. FICHES D'AUTOÉVALUATION	60
ANNEXE V. STRUCTURE DU RÉFÉRENTIEL/DE LA BIBLIOTHÈQUE	68
ANNEXE VI. SOURCES STATISTIQUES	70
ANNEX VII. EXEMPLES D'ACCORDS DE L'UE AVEC DES PAYS TIERS	72
ANNEXE VIII. TABLEAUX POUR LA COMPARAISON DES NIVEAUX	74
ACRONYMES	76
REFERENCES	80

RÉSUMÉ

Les présentes lignes directrices constituent une feuille de route structurée et pratique en vue de comparer les cadres nationaux et régionaux des certifications (CC) hors Union européenne avec le cadre européen des certifications (CEC). Élaboré en réponse à la recommandation de 2017 concernant le CEC – qui appelle à la création de critères et de procédures permettant de comparer les CC des pays tiers avec le CEC –, le document est conçu pour aider les décideurs politiques et les experts techniques à mener des exercices de comparaison solides, transparents et mutuellement bénéfiques. Les lignes directrices sont le fruit d'un travail collaboratif entre le groupe consultatif pour le CEC, la Commission européenne, la Fondation européenne pour la formation (ETF), le Cedefop et le Conseil de l'Europe. Elles s'appuient sur de nombreuses expériences pilotes menées dans différents pays et régions, ainsi que sur les retours d'information recueillis dans le cadre d'une activité d'apprentissage par les pairs dédiée.

L'introduction présente le contexte stratégique et la raison d'être de la comparaison, soulignant que l'objectif principal des lignes directrices n'est pas d'harmoniser ou d'aligner les cadres des pays tiers sur le CEC, mais de favoriser la compréhension mutuelle, la transparence et la confiance. En définitive, les lignes directrices visent à favoriser la mobilité des apprenants et des travailleurs, à remédier aux pénuries de compétences et à faciliter la coopération internationale.

Le processus de comparaison suit une approche structurée en cinq phases d'une durée habituelle d'environ 12 mois. Les lignes directrices fournissent des objectifs, des actions et des résultats clairs pour chaque phase. Le processus commence par la **phase 0 – Lancement**, au cours de laquelle l'intérêt mutuel est établi et l'aptitude opérationnelle du CC du pays tiers est évaluée. Cette phase garantit que les comparaisons ne sont entreprises que lorsqu'il existe une valeur ajoutée évidente et un bénéfice mutuel. Afin de vérifier l'aptitude d'un CC à la comparaison, le document comprend un **outil d'autoévaluation**.

La **phase 1 – Identification** se caractérise par la mise en place d'un groupe de travail technique conjoint, l'accord sur le champ d'application et le calendrier de la comparaison, et la définition des thèmes essentiels et des questions complémentaires aux fins de la comparaison. Cette approche collaborative garantit que les dimensions stratégique et technique sont prises en considération dès le départ.

La **phase 2 – Documentation** est consacrée à la collecte systématique d'éléments de preuve et de documents par les deux parties. Les lignes directrices fournissent des instructions détaillées et des modèles pour cette phase, garantissant ainsi la cohérence et la rigueur des différents exercices de comparaison. L'une des caractéristiques distinctives des lignes directrices est l'ensemble de onze thèmes principaux qui structurent la comparaison, chacun accompagné de questions complémentaires et d'exemples, ce qui rend les lignes directrices très pratiques pour les experts techniques. Les thèmes sont les suivants:

1. Objectifs des cadres de certification
2. Champ d'application des cadres
3. Structures de gouvernance
4. Niveaux et descripteurs de niveau
5. Approche(s) fondée(s) sur les acquis d'apprentissage
6. Validation de l'apprentissage non formel et informel/validation des acquis de l'expérience
7. Processus de reconnaissance
8. Assurance qualité

9. Processus de référencement/d'alignement

10. Communication, visibilité, transparence, accès à l'information

11. Transparence et assurance qualité du processus de comparaison

La **phase 3 – Comparaison** est le cœur analytique du processus, où se déroulent le dialogue conjoint et l'apprentissage par les pairs. Au cours de cette phase, le groupe de travail examine les éléments de preuve, recense les points communs et les différences, et étudie les implications pour la reconnaissance et la coopération.

Lors de la **phase 4 – Résultats et publication**, les résultats sont synthétisés dans un rapport conjoint avec une proposition de structure détaillée. Ce rapport comprend une analyse comparative des cadres, des conclusions sur leur comparabilité et des recommandations pour le suivi. Les lignes directrices soulignent l'importance de la diffusion et d'un dialogue permanent, recommandant que les résultats soient communiqués à un large éventail de parties prenantes et intégrés dans des dialogues stratégiques et des cadres de coopération plus larges.

L'inclusion d'**annexes**, telles que des [modèles d'autoévaluation](#), un [glossaire](#), des [données statistiques](#) complémentaires et des [exemples d'accords de l'UE](#), améliore encore la facilité d'utilisation du document.

Les implications de ces lignes directrices sont importantes. Une comparaison ne devrait être effectuée que lorsqu'il existe un intérêt mutuel évident et que les cadres concernés sont suffisamment opérationnels pour permettre une analyse pertinente. Si la comparaison facilite la reconnaissance, elle ne la garantit pas pour autant; la reconnaissance reste la responsabilité des autorités nationales. Les lignes directrices soulignent également l'importance de la durabilité, recommandant un dialogue continu, des réexamens périodiques et des mises à jour afin de garantir que les résultats de la comparaison restent pertinents. Le renforcement des capacités est un autre bénéfice majeur, étant donné que ce processus peut contribuer à renforcer les institutions et les systèmes concernés, en favorisant des partenariats à long terme entre l'UE et les pays tiers.

En conclusion, les présentes lignes directrices fournissent un cadre solide et flexible pour la coopération internationale en matière de reconnaissance des certifications. En promouvant la transparence, la confiance et la compréhension mutuelle, les lignes directrices favorisent la mobilité des apprenants et des travailleurs, l'intégration des marchés du travail et le développement de systèmes d'éducation et de formation dans le monde entier. Cette approche est adaptable et fondée sur le dialogue, ce qui garantit que chaque comparaison est constructive, efficace et alignée sur des objectifs stratégiques plus larges. Les présentes lignes directrices représentent donc une avancée majeure dans les efforts déployés par l'Union européenne (UE) pour jeter des ponts entre l'éducation et les marchés du travail dans le monde entier, en soutenant à la fois les aspirations individuelles et le développement économique et social collectif.

INTRODUCTION

Les présentes lignes directrices décrivent le processus et les principes de comparaison des cadres nationaux ou régionaux de certification des pays tiers avec le cadre européen des certifications (CEC). Ce document peut être utile non seulement aux experts participant à des comparaisons entre le CEC et les cadres de certification des pays tiers, mais aussi aux experts souhaitant effectuer des comparaisons bilatérales entre les cadres nationaux de certification.

La comparaison entre le CEC et les cadres nationaux et régionaux de certification des pays tiers vise à mieux comprendre les autres cadres nationaux et régionaux de certification en Europe, et inversement. La comparaison des cadres de certification n'implique pas en soi la reconnaissance, mais elle améliore la transparence et favorise la reconnaissance des certifications. L'un des principaux bénéfices de la comparaison sera de faciliter la reconnaissance des certifications pour:

- les personnes qui déménagent dans un pays de l'UE pour y étudier ou travailler;
- les établissements d'enseignement et de formation, les employeurs et les autres parties prenantes qui accueillent des travailleurs ou des apprenants provenant d'autres pays.

L'objectif de la comparaison des cadres de certification n'est pas de persuader les autres cadres de certification de se conformer au CEC, mais d'évaluer de manière réfléchie si les différents aspects des cadres de certification sont comparables.

Les pénuries internationales de compétences et les besoins de main-d'œuvre qualifiée sont en augmentation¹. Pour rapprocher la demande de main-d'œuvre des profils des demandeurs d'emploi, l'accent est souvent mis davantage sur les compétences que sur les certifications. Pour remédier à la pénurie de compétences, les compétences et les certifications sont toutes deux pertinentes. Les compétences requises évoluent rapidement, et les certifications peuvent mettre trop de temps à s'adapter. Cependant, il est risqué de sélectionner des candidats uniquement sur la base de leurs compétences, en particulier lorsque les compétences revendiquées n'ont pas été vérifiées. Les certifications peuvent être considérées comme des indicateurs fiables des compétences si elles sont exprimées sous la forme d'acquis d'apprentissage et si leur qualité est correctement garantie. Les personnes qui ont obtenu des certifications ont été évaluées et certifiées sur la base de normes applicables.

L'UE élabore différents instruments pour favoriser la mobilité internationale de la main-d'œuvre et l'entraide en matière de développement des compétences. Cela a suscité l'intérêt pour la possibilité d'utiliser le CEC et le processus de comparaison entre les CC non européens et le CEC comme un moyen de remédier aux pénuries de compétences et de réduire le décalage entre l'offre et la demande de compétences. Les aspects du mandat juridique prévu par la recommandation concernant le CEC de 2017², les accords et politiques pertinents de l'UE avec les pays tiers constituent la base de la comparaison, comme par exemple dans le cadre des partenariats pour les talents, qui sont des partenariats mutuellement bénéfiques entre l'UE et les pays tiers qui stimulent le développement des compétences et la mobilité de la main-d'œuvre entre l'UE et les pays partenaires, répondant ainsi aux besoins du marché du travail de l'UE³.

Outre les 19 initiatives relatives aux CRC hors d'Europe, nous estimons qu'il existe environ 110 initiatives nationales de cadres de certification en dehors du CEC, ce qui offre un large potentiel

¹ Commission européenne : direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, Employment and social developments in Europe 2023, Office des publications de l'Union européenne, 2023, disponible en ligne à l'adresse suivante: <https://data.europa.eu/doi/10.2767/089698>

² Recommandation du Conseil du 22 mai 2017 concernant le cadre européen des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie et annulant la recommandation du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (2017/C 189/03).

³ De plus amples informations sur les partenariats pour les talents sont disponibles en ligne à l'adresse suivante: https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/migration-and-asylum/legal-migration-resettlement-and-integration/talent-partnerships_en

de cadres de certification qui pourraient être comparés et reliés au CEC à l'avenir. Pour entamer un processus de comparaison, il est important de déterminer les bénéfices mutuels en fonction des objectifs stratégiques et du niveau opérationnel de mise en œuvre des cadres de certification. Une fonction essentielle des cadres de certification consiste à regrouper les certifications issues de différents sous-secteurs et à créer des liens entre elles, afin de faciliter l'accès, la progression, la mobilité et l'évolution de carrière.

1.1 Recommandation concernant le CEC de 2017

Le point de départ de l'exercice de comparaison est la recommandation concernant le CEC, qui recommande:

à la Commission, en coopération avec les États membres et les parties prenantes au sein du groupe consultatif pour le CEC, «*d'étudier les possibilités de définir et d'appliquer des critères et des procédures permettant, conformément aux accords internationaux, de comparer les cadres nationaux et régionaux des certifications des pays tiers avec le CEC*».

La recommandation ne définit pas ce qu'est une *comparaison*, mais elle fournit des éléments contextuels qui peuvent être utilisés pour parvenir à une compréhension commune du terme.

Le texte de la recommandation concernant le CEC fournit au moins quatre facteurs contextuels qui contribuent à la compréhension de la *comparaison*:

- a. La comparaison peut encourager la coopération en matière de transparence des certifications avec les pays n'appartenant pas au CEC, ce qui peut favoriser l'intégration des migrants sur les marchés du travail de l'UE.
- b. La comparaison peut faciliter une meilleure compréhension et une reconnaissance des certifications délivrées en dehors de l'UE à leur juste valeur, facilitant ainsi les flux migratoires à destination et en provenance de l'Union européenne⁴.

Ces éléments peuvent être complétés et mis en œuvre par les arguments pertinents de la recommandation concernant le CEC de 2017 relatifs à la *mise en correspondance* avec le CEC, qui devraient également s'appliquer à la comparaison, tels que:

- a. il peut bénéficier aux pratiques existantes de reconnaissance en renforçant la confiance à l'égard des certifications et en contribuant à leur intelligibilité et à leur comparabilité⁵.
- b. Il peut renforcer la confiance dans la qualité et le contenu des certifications qui s'inscrivent dans des cadres ou systèmes nationaux de certification et qui sont mises en correspondance avec le CEC, ce qui est primordial pour encourager la mobilité des apprenants et des travailleurs⁶.

⁴ Voir le texte de la recommandation: «*Alors que l'acquis de l'Union en matière d'immigration légale et d'asile prévoit une égalité de traitement avec les ressortissants de l'Union européenne en ce qui concerne la reconnaissance des qualifications et même des mesures de facilitation ciblant les bénéficiaires d'une protection internationale, conformément à la directive 2011/95/UE du Parlement européen et du Conseil (2), des taux élevés de surqualification et de sous-emploi subsistent parmi les ressortissants de pays tiers issus de l'enseignement supérieur. La coopération entre l'Union et les pays tiers visant à la transparence des certifications peut contribuer à l'intégration des migrants sur les marchés du travail de l'Union. L'intensification des flux migratoires à destination et en provenance de l'Union impose de mieux comprendre les certifications décernées en dehors de l'Union et de les reconnaître à leur juste valeur*». Disponible en ligne à l'adresse suivante: [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32017H0615\(01\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32017H0615(01)).

⁵ Voir le texte de la recommandation: «*Le CEC et les cadres ou systèmes nationaux de certification mis en correspondance peuvent bénéficier aux pratiques existantes de reconnaissance en renforçant la confiance à l'égard des certifications et en contribuant à leur intelligibilité et à leur comparabilité, ce qui peut faciliter la reconnaissance à des fins d'emploi ou d'apprentissage. Les cadres supranationaux des certifications tels que le CEC pourraient servir d'outil d'information pour les pratiques en matière de reconnaissance, comme indiqué dans la recommandation sur l'utilisation des cadres des qualifications dans la reconnaissance des qualifications étrangères, adoptée au titre de la convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne*.

⁶ Voir le texte de la recommandation: «*La confiance dans la qualité et le contenu des certifications qui s'inscrivent dans des cadres ou systèmes nationaux de certification et qui sont mises en correspondance avec le CEC (ci-après dénommées*

Le groupe consultatif pour le CEC soutient la mise en œuvre de la recommandation concernant le CEC et de la recommandation du Conseil relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel (VANFI). Il comprend des représentants des 41 pays qui mettent le CEC en œuvre, de la Commission européenne (CE) et de parties prenantes du monde de l'éducation et de la formation, de l'emploi et de la société civile. Le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et la Fondation européenne pour la formation (ETF) apportent leur appui aux travaux du groupe consultatif.

1.2 Groupe de projet et comparaisons pilotes

Le groupe de projet sur la dimension «pays tiers» du CEC établi par le groupe consultatif pour le CEC a été chargé d'élaborer des procédures pour la comparaison mentionnée dans la recommandation concernant le CEC. Le groupe de projet se compose de représentants du groupe consultatif pour le CEC, des services de la Commission européenne (DG EMPL en tant que service chef de file; parmi les autres services figurent les DG HOME, EAC, INTPA, MENA, ENEST), de la Fondation européenne pour la formation, du Cedefop et du Conseil de l'Europe.

Alors que les premières expériences d'exercices de comparaison avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et Hong Kong menées en 2014-2015 ont permis d'obtenir un aperçu du processus technique et des résultats possibles de la comparaison, les trois projets pilotes récents avec le cadre national de certification de l'Ukraine, le cadre national de certification du Cap-Vert et le cadre régional de certification de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) ont fourni les premières expériences formelles de comparaison conformément à la recommandation concernant le CEC.

Ce projet de lignes directrices a été élaboré sur la base de la «*proposition de procédures, critères et thèmes*» élaborée par le groupe de projet sur la dimension «pays tiers» du CEC et examinée par le groupe consultatif pour le CEC le 23 février 2021. La proposition a été testée dans les trois projets pilotes avec le cadre national de certification de l'Ukraine, le cadre national de certification du Cap-Vert et le cadre régional de certification de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Les expériences acquises dans le cadre de ces trois projets pilotes ont été examinées et discutées lors de l'activité d'apprentissage par les pairs intitulée «Comparaison entre le CEC et les cadres de certification des pays tiers: quels enseignements tirer des projets pilotes et comment aller de l'avant?», organisée à Turin les 29 et 30 octobre 2024.

Il ressort des projets pilotes que l'Ukraine a mis l'accent sur le potentiel des comparaisons à faciliter la reconnaissance des certifications, tant pour les Ukrainiens à la recherche d'un emploi à l'étranger que pour les futurs immigrants en Ukraine, en particulier en prévision de la reconstruction après la guerre. Sur le plan politique, le processus de comparaison formel a eu une incidence positive, trouvant un écho aux niveaux supérieurs de la gouvernance. Pour le CC de la CDA, ces comparaisons devraient permettre de renforcer la confiance mutuelle entre les cadres régionaux de certification et d'apporter des informations utiles pour les réformes en cours des CNC. Pour le CC de la CDA, cette comparaison a également mis en évidence le rôle des registres des certifications et des plateformes telles qu'Europass. Au Cap-Vert, le processus a amélioré la visibilité de son cadre et de son système de certification.

1.3 Comprendre la «comparaison»

La comparaison s'entend comme un processus visant à instaurer la confiance dans la qualité et le niveau des certifications des cadres de certification opérationnels des pays tiers pour favoriser la

«certifications correspondant à un niveau du CEC») est primordiale pour encourager la mobilité des apprenants et des travailleurs à l'intérieur et au-delà des frontières sectorielles et géographiques.»

reconnaissance et la mobilité internationale des apprenants et des travailleurs⁷. Les objectifs de la comparaison ne diffèrent pas fondamentalement de ceux de la mise en correspondance avec le CEC: tous deux visent à améliorer la transparence et la comparabilité des certifications. Il existe toutefois des différences importantes entre les deux en ce qui concerne le contexte stratégique, la gouvernance et les résultats. Si les comparaisons sont censées combler les différences entre les cadres de certification, elles peuvent également conduire à la découverte de différences encore plus substantielles qu'initiallement prévu. La mise en place de mécanismes appropriés, tels que la coopération dans le domaine de l'assurance qualité (par exemple, l'adoption de normes et de lignes directrices communes sur la manière dont l'assurance qualité doit être mise en œuvre), peut contribuer à atténuer ces risques et à y faire face.

La *mise en correspondance* dans le contexte de la recommandation concernant le CEC pour l'apprentissage tout au long de la vie signifie que les pays relient (les niveaux de) leurs cadres ou systèmes nationaux de certification au CEC (ou à ses niveaux), conformément aux 10 critères et procédures de mise en correspondance de l'annexe III de la recommandation concernant le CEC. La mise en correspondance s'inscrit dans un contexte européen de création d'une zone de confiance entre les pays qui font partie du CEC. Elle s'effectue sur la base d'un rapport de mise en correspondance qui couvre les 10 critères de mise en correspondance, qui servent de point de référence. Il s'appuie sur un processus d'évaluation par les pairs qui se déroule au sein du groupe consultatif pour le CEC. En résumé, lors d'un processus de mise en correspondance, un CNC unique est relié au CEC, qui est le point de référence commun à tous les CNC en Europe. La mise en correspondance fait partie d'un ensemble plus large d'activités conjointes visant à mettre le CEC en œuvre.

La *comparaison* des cadres de certification consiste à rechercher les similitudes et à comprendre les différences entre deux cadres de certification afin de tirer des conclusions sur leur niveau de correspondance. Les CC des pays tiers sont plus divers quant à leurs objectifs, leurs niveaux, leurs descripteurs de niveaux et leurs modalités de mise en œuvre. Ils ont été élaborés en dehors du champ d'application de la mise en œuvre du CEC, bien qu'ils puissent s'inspirer de ce dernier. La comparaison repose sur les principes du dialogue et de l'apprentissage mutuel, qui sont essentiels pour instaurer la confiance entre toutes les parties concernées⁸. Dans le cadre d'un exercice comparatif, deux cadres sont comparés sur la base de leur valeur intrinsèque, sans intention de faire converger et d'harmoniser les principes qui les sous-tendent (les CNC ou les CRC qui ont été comparés au CEC ne sont pas destinés à en faire partie). Les comparaisons du CEC portent souvent sur des dimensions analogues à celles abordées par les critères de mise en correspondance du CEC, tels que le principe des acquis d'apprentissage, la validation de l'apprentissage non formel et informel et l'assurance qualité. Les certifications des cadres de certification qui sont comparés au CEC ne mentionneront pas le niveau du CEC. La comparaison étant effectuée dans le cadre d'un dialogue, elle aboutira à l'élaboration et à l'adoption d'un rapport commun.

[L'annexe II](#) fournit un tableau présentant une vue d'ensemble de la mise en correspondance avec le CEC et une comparaison entre les CRC et les CNC des pays tiers et le CEC.

⁷ Les présentes lignes directrices sont conçues pour faciliter la comparaison des CNC opérationnels avec le CEC. Toutefois, de nombreux pays, y compris ceux d'où provient un nombre important de migrants résidant dans les États membres de l'UE, ne disposent pas encore d'un CNC opérationnel soutenu par des institutions et des systèmes d'information établis. Cela soulève la question de savoir comment des comparaisons valables peuvent être effectuées dans de tels contextes. Bien que cette question soit d'une importance capitale, sa résolution ne relève pas du champ d'application du présent document. Compte tenu de la diversité des systèmes d'éducation et des marchés du travail, une réflexion distincte serait nécessaire, avec la participation d'un large éventail d'experts et une analyse complète de la faisabilité.

⁸ La comparaison peut également être effectuée dans la perspective d'une éventuelle mise en correspondance future des certifications de pays tiers avec le CEC.

OBJECTIFS ET IMPLICATIONS

La comparaison devrait apporter une valeur ajoutée en vue d'une plus grande transparence, reconnaissance, comparabilité et confiance dans les certifications, dans un monde plus connecté que jamais.

La comparaison s'effectue dans le cadre des politiques de l'UE en matière de relations extérieures. Elle est proposée à titre d'instrument supplémentaire de coopération internationale (bi- ou multilatérale) dans le cadre d'un dialogue stratégique avec les pays tiers. Elle peut contribuer aux politiques en matière de migration et d'asile en renforçant la transparence, la reconnaissance, la comparabilité et la confiance dans les certifications; à la mobilité des apprenants et des travailleurs (y compris la mobilité virtuelle)⁹; au commerce (en particulier au commerce des services); aux politiques de développement humain et social; et à la coopération économique, politique et au développement. La comparaison permettra de relier les cadres de certification à travers le monde et contribuera à la transparence internationale des certifications.

La comparaison peut servir d'outil pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre dans l'UE. Au cours des dernières décennies, les États membres de l'UE ont été confrontés à une pénurie croissante de main-d'œuvre et de compétences, due à l'évolution démographique, à la demande de nouvelles compétences liées aux progrès technologiques et à la double transition, à la volonté de développer davantage nos propres secteurs industriels, aux besoins en matière de défense et de sécurité, ainsi qu'aux défis liés aux conditions de travail dans certains secteurs et certaines régions¹⁰. Pour remédier à ces pénuries, la Commission a proposé un ensemble de mesures telles que le réservoir européen de talents¹¹ et les «Multipurpose Legal Gateway Offices» (guichet polyvalent d'accès légal), et a lancé les partenariats pour les talents.

2.1 Objectifs des comparaisons

La comparaison est un processus visant à instaurer la confiance dans la qualité et le niveau des cadres de certification des pays tiers afin de favoriser la coopération, la reconnaissance et la mobilité internationale des apprenants et des travailleurs.

L'objectif n'est pas de garantir que tous les cadres de certification à travers le monde respectent les critères, les valeurs européennes communes et les dispositions du CEC. La comparaison est effectuée sur la base de la valeur intrinsèque de chaque cadre de certification, sans intention de convergence. Il s'agit de parvenir à une compréhension mutuelle et à un accord commun sur la mesure dans laquelle les cadres de certification sont comparables, en approfondissant plusieurs thèmes communs. L'ensemble du processus est fondé sur des éléments de preuve et s'inscrit dans un contexte de compréhension mutuelle et de dialogue.

Les cadres de certification visent à clarifier les relations entre les certifications, sur la base des acquis d'apprentissage, des niveaux de certification et des mécanismes de soutien, en reliant les certifications afin de favoriser l'accès, la progression, la mobilité, la reconnaissance et l'apprentissage tout au long de la vie. Les cadres de certification visent à améliorer la crédibilité des certifications, en permettant aux personnes d'en retirer davantage de bénéfices.

La comparaison reste un exercice consistant à comparer les systèmes et les niveaux de certification plutôt que les certifications individuelles. Bien qu'elle puisse donner une indication fiable de la manière

⁹ Concernant les apprenants en ligne et les travailleurs de plateforme.

¹⁰ Communiqué de presse: La commission présente des mesures visant à remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences. 20 mars 2024, disponible en ligne à l'adresse suivante:

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_24_1507

¹¹ Règlement portant création d'un réservoir européen de talents. COM (2023) 716 final. Disponible en ligne à l'adresse suivante: https://home-affairs.ec.europa.eu/regulation-establishing-eu-talent-pool_en.

dont les niveaux de certification et les processus d'utilisation des acquis d'apprentissage, la validation de l'apprentissage non formel et informel, la reconnaissance, l'assurance qualité et la participation des parties prenantes ainsi que la communication des certifications sont traités et de leur comparabilité entre le CEC et le cadre de certification du pays tiers, elle n'indique pas en quoi les certifications individuelles sont comparables. Il s'agit d'un outil de transparence qui peut faciliter la reconnaissance, mais qui ne garantit pas la reconnaissance des certifications. Il est important que les participants à l'exercice, les parties prenantes et les bénéficiaires soient informés de ces limitations et que celles-ci soient clairement documentées dans des rapports de comparaison. La reconnaissance demeure une responsabilité nationale des États membres et souvent des organismes de reconnaissance individuels.

La comparaison ne devrait avoir lieu que si elle peut apporter une valeur ajoutée et des bénéfices mutuels aux deux cadres de certification. La détermination de l'intérêt mutuel sur la base des accords européens et internationaux pertinents constitue le fondement et la première étape dans l'instauration du dialogue de comparaison. Les bénéfices mutuels concernent la coopération entre l'UE et le ou les pays tiers, les communautés économiques régionales et les organisations internationales. La comparaison porte clairement sur les bénéfices mutuels qui ont été explicitement mis en évidence et reconnus par les deux parties, et qui sont étayés par des accords officiels conclus au niveau de l'UE ou au niveau international.

2.2 Migration de main-d'œuvre et reconnaissance des certifications et des compétences

Il est essentiel de procéder à des comparaisons dans le contexte de la gestion de la migration de main-d'œuvre, car cela facilite la reconnaissance des certifications et la validation des compétences. Ce processus améliore la gestion de la migration de main-d'œuvre, ce qui se traduit par un quadruple avantage qui profite à la fois aux pays d'origine et d'accueil, ainsi qu'aux migrants individuels et aux employeurs.

Premièrement, les politiques visant à reconnaître les certifications des ressortissants de pays tiers (RPT) aident les pays d'accueil à remédier à la pénurie de main-d'œuvre et à améliorer l'intégration des RPT déjà présents sur leur territoire. Deuxièmement, les pays d'origine bénéficient d'une augmentation des envois de fonds grâce à de meilleurs salaires lorsque les travailleurs émigrés occupent des emplois correspondant à leurs compétences/certifications, ainsi qu'à l'acquisition de compétences/la circulation des compétences à leur retour. De plus, la validité des certifications au-delà du pays d'origine pourrait inciter davantage de personnes à s'inscrire à des programmes de formation, tandis que l'augmentation du nombre de personnes possédant des compétences et des certifications correspondant aux normes internationales attirerait les investissements directs étrangers dans le pays, contribuant ainsi au développement du pays au-delà des envois de fonds. La reconnaissance des certifications permet également un meilleur alignement entre les besoins des employeurs et les candidats. Enfin, la reconnaissance des certifications aide les migrants individuels grâce à l'amélioration des perspectives sur le marché du travail à l'étranger et à leur retour.

Actuellement, sur les 27,5 millions de RPT vivant dans l'UE, 29 % ont un niveau d'éducation moyen (CITE 3-4) et 28,5 % ont fait des études supérieures (CITE 5-8). Bien qu'il n'existe pas de statistiques à l'échelle de l'UE sur ces diplômes obtenus dans les pays d'origine ou d'accueil, les données tirées d'une enquête sur les forces de travail de l'Union européenne indiquent que les titulaires de diplômes étrangers sont pénalisés sur le marché du travail des pays d'accueil. En particulier, «les migrants nés en dehors de l'UE et titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur affichent les taux de non-emploi et de surqualification les plus élevés parmi les trois groupes considérés. Le taux de chômage, le surdiplômage et la surqualification sont plus élevés chez les personnes titulaires d'un diplôme obtenu dans un pays autre que leur pays de résidence actuel. Au sein de ce groupe, les personnes

originaires d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et d'Afrique subsaharienne affichent les moins bons résultats sur le marché du travail»¹².

Un rapport récent de la CE examine la surqualification des travailleurs nés en dehors de l'UE et les facteurs qui y contribuent¹³. Les résultats révèlent que les migrants sont plus susceptibles d'être surqualifiés que les travailleurs autochtones. L'éducation dispensée dans le pays d'accueil réduit considérablement le risque de surqualification, mais la reconnaissance des certifications reste un obstacle majeur à la pleine intégration des migrants sur le marché du travail de l'UE.

Au cours des dernières décennies, la dimension des compétences a gagné en importance dans les politiques de l'UE en matière de migration légale. Les premiers éléments ont été introduits dans le cadre de partenariats pour la mobilité avec divers pays partenaires, dont l'un des éléments clés était de «*Faciliter la reconnaissance des certifications et l'adéquation entre les compétences et les emplois disponibles/vacants*».

La dimension «compétences» de la migration a pris davantage d'importance dans le Pacte sur les migrations et l'asile, qui vise à intégrer la migration dans les partenariats internationaux¹⁴. En particulier, dans la communication de 2022 intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l'UE» et dans le paquet «Mobilité des compétences et des talents» de la Commission de 2023, la Commission a présenté une série de nouvelles initiatives visant à rendre l'UE plus attrayante pour les talents provenant de l'extérieur de l'UE et à faciliter la mobilité au sein de l'UE¹⁵. **Les partenariats pour les talents** fournissent un cadre stratégique complet, ainsi que des financements pour le développement des compétences et la mobilité internationale mutuellement bénéfique vers l'UE, sur la base d'une meilleure adéquation entre les besoins du marché du travail et les compétences dans l'UE et les pays partenaires. Une fois adopté et opérationnel, le **réservoir de talents de l'UE** facilitera le recrutement de demandeurs d'emploi issus de pays tiers dans des professions où il existe une pénurie de main-d'œuvre dans toute l'UE. Il s'agira de la première plateforme à l'échelle de l'UE qui facilite la mise en relation des employeurs de l'UE et des demandeurs d'emploi résidant à l'étranger. En outre, la plateforme fournira des informations sur les règles applicables aux procédures de recrutement dans les États membres, y compris les processus de reconnaissance. La dimension «compétences» de la migration occupe également une place centrale dans la communication de l'Union sur les compétences, qui comprend un pilier consacré à l'attraction, au développement et à la rétention des talents pour l'avenir de l'Europe¹⁶.

Il est important d'être conscients du fait que les cadres nationaux de certification sont principalement conçus pour organiser et structurer les systèmes d'éducation et de formation. Bien que les acquis d'apprentissage et l'employabilité soient étroitement liés, l'effet que cette comparaison pourrait avoir sur la gestion de la migration de main-d'œuvre peut être considéré comme secondaire, par exemple en facilitant la transition vers l'emploi ou en améliorant l'adéquation entre les compétences et les emplois.

¹² Belmonte, M., Grubanov-Boskovic, S. et Mazza, J. Foreign Degrees, Region of Birth and Under-utilisation of Tertiary Education in the EU, EUR 30041 EN, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2020, ISBN 978-92-76-14662-9, doi:10.2760/876918, JRC119361 Disponible en ligne à l'adresse suivante: <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC119361>

¹³ Commission européenne: direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, Employment and social developments in Europe – Quarterly review. Janvier 2025, Office des publications de l'Union européenne, 2025, disponible en ligne à l'adresse suivante: <https://data.europa.eu/doi/10.2767/2463745>

¹⁴ Pacte sur la migration et l'asile. Disponible en ligne à l'adresse suivante: https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/migration-and-asylum/pact-migration-and-asylum_en.

¹⁵ La Commission propose de nouvelles mesures en matière de talents et de compétences pour contribuer à remédier aux pénuries critiques de main-d'œuvre. Disponible en ligne à l'adresse suivante:

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_23_5740.

¹⁶ Union des compétences, COM(2025) 90 final. Disponible en ligne à l'adresse suivante: [Union des compétences – Commission européenne](https://ec.europa.eu/etf/sites/etf/files/etf-publications/etf-lignes-directrices-pour-la-comparaison-entre-le-cec-et-les-cadres-de-certification-des-pays-tiers_en.pdf)

2.3 Accords internationaux

Plusieurs accords internationaux de l'UE mentionnent explicitement la coopération avec le CEC, notamment:

- les accords d'association de grande portée signés en 2014 avec trois pays du Partenariat oriental: l'Ukraine, la Géorgie et la Moldavie, mentionnées ci-dessus;
- les partenariats pour les talents (lancés jusqu'à présent en Égypte, au Maroc, en Tunisie, au Bangladesh et au Pakistan);
- le Statut avancé du Maroc (2008)¹⁷.

En outre, la Commission reconnaît que «*faciliter la reconnaissance des qualifications et la validation des compétences acquises dans les pays tiers constitue un outil essentiel pour les employeurs à la recherche de travailleurs qualifiés ainsi que pour les ressortissants de pays tiers qui cherchent à accéder au marché de l'emploi de l'UE et à s'intégrer dans les sociétés d'accueil*» et a recommandé «*un ensemble de mesures visant à simplifier et à accélérer la reconnaissance des compétences et des qualifications des ressortissants de pays tiers*»¹⁸. L'objectif est de développer la capacité des autorités nationales de reconnaissance à simplifier et accélérer les procédures en améliorant la comparabilité des certifications des pays tiers et la manière d'évaluer les compétences des demandeurs d'emploi. Cela permettra de prendre rapidement et en toute confiance des décisions de reconnaissance afin de pourvoir les postes vacants dans les professions en pénurie au sein de l'UE, en particulier dans les professions réglementées prioritaires.

Les mesures facilitant la reconnaissance des certifications ne progressent pas seulement à l'égard des pays d'origine des migrants qui rejoignent l'UE. En octobre 2024, l'UE et le Canada ont adopté un accord de reconnaissance mutuelle (ARM) des certifications professionnelles pour les architectes¹⁹. Il s'agit du premier accord bilatéral de reconnaissance mutuelle des certifications professionnelles conclu par l'UE dans le cadre de l'accord économique et commercial global (AECG) entre l'UE et le Canada.

Enfin, dans sa communication sur l'Union des compétences²⁰, la Commission indique qu'elle examinera s'il y a lieu de proposer des règles communes pour simplifier les procédures de reconnaissance et de validation des certifications et des compétences des ressortissants de pays tiers dans le contexte d'une initiative sur la transférabilité des compétences.

L'annexe VII du présent document donne un aperçu des accords conclus par l'UE avec des pays tiers.

Outre les accords conclus avec l'UE, des accords internationaux tels que le Pacte mondial pour la migration pour des migrations sûres, ordonnées et régulières²¹ et la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne, la Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur et

¹⁷ Cf., par exemple, Statut avancé, page 12 «Renforcer le processus de certification dans le domaine de l'enseignement, en vue d'assurer la qualité et la transparence de la certification. Ceci contribuera à la modernisation du système d'éducation et de formation et à l'évolution des qualifications acquises. À terme, cela permettra d'envisager un rapprochement avec le Cadre européen des certifications».

¹⁸ La Commission propose de nouvelles mesures en matière de talents et de compétences pour contribuer à remédier aux pénuries critiques de main-d'œuvre. Disponible en ligne à l'adresse suivante: https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_23_5740.

¹⁹ EU adopts first ever Mutual Recognition Agreement for professional qualifications. Disponible en ligne à l'adresse suivante: https://policy.trade.ec.europa.eu/news/eu-adopts-first-ever-mutual-recognition-agreement-professional-qualifications-2024-10-10_en.

²⁰ Union des compétences, COM(2025) 90 final. Disponible en ligne à l'adresse suivante: https://commission.europa.eu/topics/eu-competitiveness/union-skills_en.

²¹ En particulier, l'objectif 18 «Investir dans le perfectionnement des compétences et faciliter la reconnaissance mutuelle des aptitudes, qualifications et compétences» prévoit, en son point b), de «promouvoir la transparence des certifications et la compatibilité des cadres nationaux de certification en s'accordant sur des normes, des indicateurs et des critères d'évaluation, et en créant et renforçant des outils, des registres ou des organismes nationaux de profilage de compétences, le but étant d'instituer de bonnes procédures de reconnaissance mutuelle à tous niveaux de qualification».

le processus de Bologne devraient également être pris en considération. Des exemples de tels accords figurent à l'annexe VII.

Outre la Convention mondiale sur la reconnaissance, la Convention d'Addis-Abeba sur la reconnaissance des études, des certificats, des diplômes, des grades et autres qualifications universitaires dans l'enseignement supérieur dans les États africains, et la Convention de Buenos Aires pour l'Amérique latine mentionnent explicitement les cadres de certification comme un outil dans le processus de reconnaissance. Les conventions plus anciennes, telles que la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance, ratifiée par 57 pays, principalement en Europe, et la Convention de Tokyo sur la reconnaissance pour la région Asie-Pacifique, ne mentionnent pas explicitement les cadres de certification, mais pour la Convention de Lisbonne, un texte subsidiaire²² a été rédigé qui les mentionne, tandis que dans le réseau des centres de reconnaissance de la région Asie-Pacifique, l'utilisation des cadres de certification est à l'étude.

2.4 Comparaisons bilatérales entre les États membres de l'UE et les CNC de pays tiers

Outre les comparaisons au niveau du CEC, certains États membres ont également effectué des comparaisons bilatérales, comme l'Irlande et l'Autriche. Cela montre que la comparaison des cadres de certification est un outil qui peut favoriser la coopération bilatérale et la mobilité. Cela montre également un degré élevé de diversité dans les approches et une transparence limitée, étant donné que ces exercices n'avaient pas été abordés auparavant au sein du groupe consultatif pour le CEC. Il sera important de convenir de principes communs pour ces exercices bilatéraux, car ils peuvent avoir des répercussions au-delà d'un seul pays, au sein de l'Union européenne.

²² Le Comité de la Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne. Disponible en ligne à l'adresse suivante: https://www.enic-naric.net/Upload/Documents/LRC_Subsidiary_Text_Use_of_QFs_ENGLISH.pdf

3. AVANT LA COMPARAISON

3.1 Identification de l'intérêt pour la comparaison

Compte tenu des ressources disponibles et des limitations actuelles auxquelles la Commission, le groupe consultatif pour le CEC et l'ETF doivent faire face en matière de comparaison, l'initiative de comparaison proviendra principalement des services de la Commission chargés de la coopération avec les pays tiers et en particulier dans le contexte de la migration légale.

Cependant, en théorie, la demande de comparaison peut émaner de différentes parties.

- Les CNC et CRC de pays tiers peuvent demander une comparaison, mais devront démontrer leur intérêt mutuel dans le contexte des accords internationaux de l'UE.
- Les services de la Commission chargés d'établir un dialogue stratégique pertinent avec les pays tiers peuvent recommander une comparaison avec certains CNC ou CRC.
- Le groupe consultatif pour le CEC peut également sélectionner des CNC et des CRC à des fins de comparaison lorsqu'il constate un intérêt mutuel évident pour différents États membres.

Les accords européens et internationaux établissent un cadre de comparaison et couvrent un large éventail d'accords bilatéraux et multilatéraux. Certains d'entre eux font directement référence aux certifications, voire aux cadres de certification, d'autres seulement de manière implicite.

3.2 Évaluation de la phase opérationnelle du cadre

Bien que de nombreuses initiatives relevant des cadres de certification ne soient pas pleinement opérationnelles et ne puissent donc pas facilement être comparées au CEC dans tous les aspects techniques, les objectifs stratégiques de la comparaison sont souvent très clairs. L'une des conclusions tirées de l'expérience acquise dans le cadre des projets pilotes est qu'il convient d'accorder davantage d'attention aux objectifs stratégiques, au début, pendant et après la comparaison. Le cas de l'Ukraine, avec des millions de réfugiés fuyant vers l'UE, a clairement illustré la pertinence et l'actualité de cet exercice de comparaison. Les présentes lignes directrices visent à trouver un meilleur équilibre entre les aspects techniques et politiques de la comparaison, et abordent également la manière de traiter les pays qui sont importants sur le plan politique mais qui ne disposent pas encore de cadres pleinement opérationnels.

3.3 Cadre de certification régional ou national

L'expérience acquise dans le cadre des projets pilotes a montré qu'il est important de mieux distinguer les comparaisons entre les cadres régionaux et le CEC des comparaisons entre les cadres nationaux et le CEC. Les cadres régionaux rassemblent les cadres nationaux de différents pays dans des régions du monde, grâce à des critères et des mécanismes convenus d'un commun accord, dans le but de relier et de faire converger les systèmes de certification. Les cadres régionaux jouent un rôle important dans les procédures de reconnaissance en raison de leur caractère transfrontière. En comparant le CEC avec d'autres systèmes régionaux de certification à travers le monde, il est possible de créer davantage de liens entre l'UE et les pays tiers, même si ceux-ci ne sont pas aussi approfondis que dans le cas d'une comparaison avec les cadres nationaux de certification. Cet aspect devrait être mieux reflété dans les comparaisons avec les cadres régionaux.

L'étude de l'ETF intitulée «Initiatives de cadres régionaux de certifications»²³ réalisée en 2020 a recensé et comparé 15 initiatives de CRC dans le monde, en plus du CEC et des cadres de certification de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (CC-EEES). Les recherches documentaires menées pour préparer les présentes lignes directrices montrent que la plupart de ces initiatives ont continué à progresser depuis lors. En Afrique, le cadre continental africain des certifications (ACQF) est devenu opérationnel et le référencement à l'ACQF a commencé. En Amérique latine, le cadre régional des certifications de l'Alliance du Pacifique a récemment publié une structure de base, des processus et une feuille de route pour la mise en œuvre, tandis qu'en Asie, le cadre de référence des certifications de l'ASEAN a été renforcé par la mise en place d'un espace commun pour l'enseignement supérieur, et le cadre de référence des certifications d'Asie du Sud (CRC de l'ASACR dans l'étude de l'ETF de 2020) devient également une réalité.

En outre, de nouvelles initiatives ont été lancées en plus des 15 initiatives décrites dans l'étude de 2020. Il s'agit notamment d'un cadre régional des certifications pour l'EFTP en Éthiopie, au Kenya et en Tanzanie, d'un cadre sectoriel régional, du cadre de certification pour les compétences dans l'agro-industrie sucrière (MCAA, en espagnol) en Amérique latine, d'une proposition de cadre régional des certifications pour l'Amérique latine servant de métacadre pour l'ensemble de la région, et d'un appel lancé par les parties prenantes de la région en faveur de la mise en place d'un cadre régional des certifications pour l'Asie centrale, ce qui porte à 21 le nombre total d'initiatives de cadres régionaux de certification dans le monde.

D'autre part, une comparaison entre le CEC et un CNC peut aller plus loin, car elle peut porter sur l'utilisation des niveaux, des acquis d'apprentissage et des dispositifs d'assurance qualité pour des ensembles spécifiques de certifications pour chaque sous-secteur du système d'éducation et de formation. Pour comparer les CRC, il est très important de comprendre l'interaction entre le CRC et les CNC connexes. Tous les CNC liés au CRC ne sont pas aussi avancés ni similaires dans leur conception. Il est donc important de prendre en considération les différentes étapes du développement des CNC et leurs liens avec le CRC. Plus important encore, quels CNC ont été mis en correspondance ou alignés avec le CRC. Une comparaison entre le CEC et un CRC ne peut être utilisée qu'à titre indicatif des niveaux, lorsque les pays se sont alignés ou mis en correspondance avec le CRC.

Aspects à prendre en considération lors de la comparaison avec les CRC/CNC

Il existe certaines différences importantes à prendre en considération lorsque l'on traite de CNC ou de CRC. Les CNC sont plus étroitement liés au contexte national et au système d'éducation et de formation national, avec des liens vers les types de certifications, les filières et les parties prenantes. Les cadres institutionnels spécifiques, la législation nationale et les mécanismes jouent un rôle important dans les CNC. Ils peuvent être liés aux réformes nationales de l'éducation et du marché du travail. Au sens propre, les CNC sont des cadres de certification dans lesquels les registres de certifications jouent souvent un rôle clé dans le regroupement des différents types de certifications, ainsi que dans la gestion et l'assurance qualité des certifications.

Au moment d'examiner les CNC, il est important d'examiner comment les différents sous-secteurs du système national de certification et du système d'éducation et de formation sont liés. Que signifie le CNC pour l'enseignement supérieur, alors que les établissements d'enseignement supérieur ont souvent leurs propres certifications et autonomie? Que signifie-t-il pour l'enseignement et la formation professionnels, qui sont par nature plus étroitement liés au marché du travail? Que signifie-t-il pour l'enseignement général et la formation des adultes? Le CNC est-il principalement un outil au service de l'apprentissage tout au long de la vie et des politiques d'éducation et de formation, ou joue-t-il également un rôle sur le marché du travail?

²³ Initiatives de cadres régionaux de certifications dans le monde 2020 – Une étude comparative, ETF 2021, disponible en ligne à l'adresse suivante: https://www.etf.europa.eu/sites/default/files/2021-04/rqf_initiatives_around_the_globe_2020_en_april_2021.pdf

Comme les CRC doivent prendre en charge et relier différents CNC, ils constituent des structures plus ouvertes et inclusives. Néanmoins, les CRC s'inscrivent également dans un contexte régional partagé entre les pays qui font partie du cadre régional. L'étude de l'ETF sur les cadres transnationaux des certifications de 2011 a mis en évidence les caractéristiques suivantes des CRC:

1. ils ont des objectifs moins axés sur la réglementation et davantage sur la communication;
2. ils couvrent un large éventail de secteurs de l'éducation et de la formation, voire tous;
3. ils s'appuient sur toute une série de politiques, d'accords, de conventions et de protocoles nationaux et régionaux, mais ne sont pas étayés par une législation applicable; et
4. ils disposent de dispositifs institutionnels limités, souvent volontaires, en matière de gouvernance et de gestion.

Pour les CNC, il est plus facile d'entrer dans les détails sur la manière dont les acquis d'apprentissage sont utilisés dans les normes, l'apprentissage et l'évaluation dans le contexte d'un CNC et d'examiner différents types de certifications provenant de différents sous-secteurs du système d'éducation et de formation. Les CRC utilisent les acquis d'apprentissage de manière différente, mais peuvent contribuer à l'élaboration des CNC et favoriser l'apprentissage mutuel entre les CNC qui font partie du CRC. Les CNC peuvent parfois être utilisés pour illustrer le fonctionnement du CRC, mais l'objectif n'est pas de comparer deux CRC afin d'étudier les spécificités de tous les CNC associés. Tous les CNC ne seront pas au même stade d'élaboration, et il est donc important d'indiquer clairement que la comparaison d'un CEC avec d'autres CRC ne peut fournir qu'une indication de comparaison avec les CNC qui sont clairement mis en correspondance ou alignés avec le CRC.

L'objectif ultime de la comparaison est le même pour les CRC et les CNC: accroître la transparence, la mobilité et améliorer les possibilités de comparaison des acquis d'apprentissage. La comparaison peut clairement apporter une valeur ajoutée en facilitant la comparaison des certifications selon leurs niveaux et leurs systèmes de soutien, et en reliant les systèmes de certification entre eux. Le processus de comparaison proprement dit ainsi que les parties prenantes et les partenaires concernés seront différents selon qu'il s'agit de CRC ou de CNC. Afin de susciter l'intérêt d'autres CC, nous devrions traiter chaque CC de la même manière, qu'il s'agisse d'un cadre national ou régional.

3.4 Procédures, critères et thèmes

Vue d'ensemble

La comparaison peut être considérée comme un processus comportant différentes étapes et différents résultats possibles. L'amélioration de la confiance dans les certifications (en plus des cadres) devrait être au cœur de l'exercice.

Nous proposons que la comparaison soit menée en quatre étapes, en coopération avec un CRC ou un CNC d'un pays tiers, et qu'elle soit précédée d'une phase 0 au cours de laquelle les États membres, représentés par le groupe consultatif pour le CEC et les services de la Commission, et avec le soutien de l'ETF, décident d'entamer le processus de comparaison avec un partenaire. Après ces quatre étapes, un accord devrait être conclu sur les mesures de suivi. Les étapes sont les suivantes:

Phase 0 – Lancement: clarification de l'intérêt mutuel, dans le cadre stratégique et juridique commun de coopération et de dialogue, et de l'aptitude à la comparaison. Le feu vert au processus de comparaison est donné par le groupe consultatif pour le CEC.

Phase 1 – Identification: dialogue visant à définir et à convenir de la formulation des thèmes centraux et des questions complémentaires, ainsi que des étapes de la procédure de comparaison.

Phase 2 – Documentation: chaque partie recueille des éléments de preuve en collaboration avec les parties prenantes pour tous les thèmes centraux et les questions complémentaires, et prépare des descriptions pour chaque thème.

Phase 3 – Comparaison: dialogue pour parvenir à une meilleure compréhension de chaque cadre.

Phase 4 – Résultats de la comparaison: rédaction et publication du rapport

Ce document décrit les procédures et les critères pour chaque étape et propose les thèmes principaux et les questions complémentaires à des fins de comparaison.

Vue d'ensemble du processus de comparaison						
	Lancement	Identification	Documentation	Comparaison	Résultats	
	Phase 0	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4.	Suivi
	Mois 0 à 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4 à 8	Mois 11 et 12	À partir de la deuxième année
Avant comparaison	Pendant la comparaison					Après comparaison
■ Exprimer un intérêt initial fondé sur les priorités stratégiques et les préoccupations communes. ■ Évaluer la phase opérationnelle du cadre du pays tiers.	■ Procéder à une autoévaluation. ■ Identifier les acteurs. ■ Identifier les parties prenantes. ■ Expliquez les bénéfices. ■ Gérer les attentes. ■ Définir une stratégie d'adaptation pour les CNC/CRC non opérationnels.	■ Discutez de l'objectif et de la portée de la comparaison. ■ Discuter de l'autoévaluation et définir les prochaines étapes ■ Examiner conjointement les thèmes proposés. ■ Se mettre d'accord sur un calendrier détaillé.	■ Recueillir des éléments de preuve pour tous les thèmes principaux. ■ Définir les questions complémentaires. ■ Préparez des descriptions pour chaque thème.	■ Établir un dialogue pour améliorer la compréhension de chaque cadre. ■ Identifier les points communs/discuter des différences entre les CC. ■ Identifier les thèmes pour lesquels des informations supplémentaires sont nécessaires. ■ Organiser des visites et des entretiens.	■ Rédiger le rapport conjoint avec des annexes détaillées. ■ Discuter du projet de rapport avec le groupe consultatif pour le CEC. ■ Convenir des mesures de suivi à prendre sur la base des conclusions et des recommandations. ■ Organiser une campagne de diffusion.	■ Maintenir la base d'informations à jour. ■ Définir les critères de révision (temps ou changements). ■ Assurer le fonctionnement des points de contact dans les institutions nationales. ■ Inviter des acteurs du CC du pays tiers à participer à des activités d'apprentissage par les pairs.

3.4.1 Phase 0: identification des intérêts communs sur la base des objectifs stratégiques et décision de lancer le processus de comparaison

De nombreux cadres de certification pourraient être intéressés par une comparaison avec le CEC. Compte tenu des limitations actuelles qui empêchent de mener plusieurs comparaisons en parallèle, toute comparaison ne serait possible qu'à l'invitation des partenaires européens, de la Commission européenne et des États membres au sein du groupe consultatif pour le CEC.

La décision d'entamer un processus de comparaison avec un CRC ou avec le CNC d'un pays tiers est prise par la Commission, après consultation des États membres et des parties prenantes au sein du groupe consultatif pour le CEC. Cette décision est fondée sur les critères énoncés dans la section consacrée aux accords internationaux. La comparaison doit offrir un bénéfice mutuel attendu pour les deux parties. Les dialogues en cours avec les pays partenaires de l'UE nécessitent d'accélérer les procédures de comparaison, qui passent actuellement d'une par an à plusieurs par an.

Les États membres ont indiqué qu'ils avaient confiance dans le processus de comparaison qui a été utilisé jusqu'à présent dans les projets pilotes, mais qu'ils ne voyaient aucune marge de manœuvre pour alléger le processus²⁴. Une comparaison prend environ un an. Afin de mener plusieurs comparaisons simultanément, il est nécessaire de trouver des ressources supplémentaires tout en veillant à la cohérence et à la coordination. Cela permettrait non seulement d'accélérer le processus global de comparaison entre le CEC et les cadres de certification des pays tiers, mais aussi de créer des économies d'échelle, par exemple en menant des exercices de renforcement des capacités et de familiarisation pour plusieurs pays à la fois, et en optimisant les ressources humaines nécessaires à la coordination des activités. De plus, les comparaisons parallèles créeraient des possibilités d'apprentissage par les pairs pour les experts nationaux travaillant sur différentes comparaisons.

Comme convenu avant les projets pilotes, le CNC du pays tiers ou le CRC doit être opérationnel pour permettre une comparaison efficace. Si le cadre régional de certification ou le cadre national de certification du pays tiers n'est pas opérationnel, il existe un risque de comparer un cadre qui n'existe que dans les textes de loi et les intentions stratégiques, sans incidence tangible sur la transparence et la comparabilité des certifications et la valeur ajoutée pour les personnes. Le Cedefop, l'ETF et la CE ont élaboré un document sur les différentes étapes de développement des cadres de certification²⁵ qui a été présenté au groupe consultatif pour le CEC en novembre 2020, afin de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre et d'identifier les cadres opérationnels. Sur la base de ce document, des critères ont été sélectionnés pour déterminer l'aptitude des cadres de certification. Le document sur les cadres de certification et leurs étapes de développement indique que la phase opérationnelle est atteinte une fois la phase d'activation terminée. Pour un CNC de pays tiers, cela signifie qu'il remplit la majorité des critères suivants:

- les structures de mise en œuvre sont en place (structures de gouvernance stables et bien établies, capacités administratives quotidiennes en place, financement prévisible);
- les principales méthodes et principaux instruments de travail sont mis en place (bases de données, stratégies de communication, dispositifs d'assurance qualité, règlements et dispositions administratives);
- les utilisateurs finaux sont informés de l'existence du CNC et des services offerts par celui-ci;
- le CNC constitue un point de référence pour l'utilisation des acquis d'apprentissage et pour la révision et le renouvellement continu des certifications;
- les critères et procédures d'attribution des certifications aux niveaux (et/ou des niveaux aux certifications) sont en place et l'attribution des certifications se poursuit;

²⁴ Il s'agissait de l'un des résultats de l'activité d'apprentissage par les pairs organisée à Turin en octobre 2024.

²⁵ Qualifications frameworks and their development stages, Cedefop & ETF, 2020. Document présenté lors de la 54^e réunion du groupe consultatif pour le CEC

- le CNC joue progressivement un rôle dans l'amélioration de la transparence et de la comparabilité des certifications aux niveaux national et international;
- le CNC contribue progressivement à la réforme et au renouvellement des systèmes d'éducation, de formation et de certification au niveau national.

Pour les CRC, la plupart des critères suivants devraient être remplis:

- les méthodes, procédures et outils de travail principaux sont mis en place (réunions, stratégies de communication, critères d'assurance de la qualité, dispositions et outils);
- les pays membres sont encouragés à lier leur CNC au CRC, en comparant leurs niveaux du CNC aux niveaux du CRC et d'autres critères;
- les procédures d'inclusion, de mise en correspondance, d'alignement, d'articulation ou d'harmonisation et les critères pour lier un cadre ou système national des certifications et/ou des certifications particulières au CRC sont établis et convenus entre les pays membres, et mis en œuvre avec un nombre adéquat de pays membres/d'organismes;
- formalisation des liens entre le système national de certification, le CNC et/ou les certifications et le CRC, y compris l'utilisation des niveaux du CRC dans les certifications;
- si le niveau opérationnel du cadre de certification est l'un des critères essentiels pour évaluer la valeur ajoutée de la comparaison, d'autres critères peuvent également être pris en considération;
- l'existence d'un dialogue stratégique sur la migration et la mobilité (y compris les partenariats pour les talents et leurs tables rondes annuelles) exigeant la facilitation de la reconnaissance des certifications comme condition préalable à la mobilité des apprenants et des travailleurs et au passage d'une approche pilote à une approche systémique;
- la taille, la structure par âge et le niveau d'éducation de la population migrante (stock) provenant d'un pays ou d'une région donné(e);
- la taille, la structure d'âge, le niveau d'éducation, le canal d'entrée (éducation, emploi, regroupement familial, aide humanitaire) des nouvelles entrées (flux) en provenance d'un pays ou d'une région donné(e);
- l'existence d'un CNC ou d'un CRC avancé/innovant dont la comparaison avec le CEC pourrait être profitable à ce dernier.

En cas de doute quant à l'existence et au bon fonctionnement des CNC, il convient de procéder à une comparaison préalable, sur la base de l'autoévaluation décrite ci-dessous.

3.4.2 Autoévaluation

Les CNC et CRC de pays tiers qui sont pris en considération pour la comparaison sur la base d'un intérêt mutuel seront invités à procéder à une autoévaluation afin d'analyser les objectifs stratégiques, les résultats possibles et l'aptitude du CC à la comparaison avec le CEC. Cette autoévaluation sera basée sur le questionnaire proposé à l'annexe IV. Le questionnaire tente d'équilibrer les critères stratégiques et les aspects techniques, en tenant compte du contexte particulier de chaque cas, les CC étant élaborés dans des contextes différents, des développements pertinents autour des différents thèmes et en déterminant les éléments attestant des progrès réalisés susceptibles d'être utilisés dans la comparaison. L'autoévaluation doit être réalisée par l'équipe du CC du pays tiers, composée de représentants des principales parties prenantes. L'autoévaluation doit être autocritique et inclure une analyse détaillée des bénéfices et des risques liés à la comparaison des deux cadres. Les risques peuvent être liés à des différences majeures concernant les attentes ou concernant la portée et les objectifs des CC, qui pourraient vider toute comparaison ultérieure de tout son sens.

Une fois l'autoévaluation terminée, elle sera analysée par des représentants sélectionnés (sur une base volontaire) des États membres de l'UE au sein du groupe consultatif pour le CEC et de l'ETF. Sur la base de l'analyse, il sera décidé soit de commencer la comparaison comme prévu, soit de retarder la comparaison jusqu'à ce que certains problèmes recensés aient été résolus. Dans certains cas, il peut également être conclu que la comparaison n'est pas jugée appropriée et d'autres formes de coopération peuvent être envisagées.

Orientations pour la mise en œuvre

- Utiliser un outil d'autoévaluation en ligne au stade initial.
- Identifier soigneusement les acteurs du processus de comparaison.
- Analyser et valider l'autoévaluation réalisée par les représentants des États membres de l'UE et l'ETF.
- Mettre les nouveaux participants au courant de la comparaison.
- Gérer les différentes attentes des parties prenantes – mettre l'accent sur l'obtention de résultats.
- Accorder davantage d'attention au contexte stratégique – comment établir un lien avec la migration et d'autres priorités.
- Montrer la pertinence de la comparaison des cadres de certifications et le lien avec les compétences.
- Que faire avec les pays dont les cadres de certification ne sont pas encore pleinement opérationnels?
- Décider de donner la priorité à la comparaison, l'intégrer dans les calendriers prévus ou reporter la comparaison avec des conseils ciblés ou proposer d'autres formes de coopération.

4. LA PROCÉDURE DE COMPARAISON

4.1 Phase 1: identification des thèmes à aborder lors de la comparaison, du processus et du calendrier de la comparaison

L'objectif de cette phase est d'identifier, de clarifier et de définir des thèmes clairs et des questions complémentaires à des fins de comparaison.

Au début de la phase d'identification, un **groupe de travail technique conjoint** sera mis en place, composé des représentants concernés des deux cadres à comparer.

S'il est important de faire appel à une équipe éclectique et représentative du pays tiers ou de la région, il convient de faire la distinction entre **l'équipe de base** qui participera à toutes les réunions et dirigera les travaux et **l'équipe plus large**, au sein de laquelle se trouvent des représentants de tous les secteurs d'enseignement et de formation concernés, des centres de reconnaissance, des agences spécialisées (par exemple pour l'EFP, le CNC, l'assurance de la qualité), des représentants des organismes sectoriels et des associations professionnelles, des syndicats, des organismes représentatifs des apprenants, l'institut des statistiques, des services de l'emploi et d'autres organismes participant à la mobilité internationale des apprenants et de la main-d'œuvre. En outre, l'équipe de base peut également faire appel à des experts individuels pour des questions spécifiques.

L'**équipe de base** comprendra normalement un **coordinateur** issu d'un organisme de coordination chargé des questions de certification au niveau national ou régional (par exemple, l'agence de certification, un service spécialisé au sein du ministère de l'éducation, ou le secrétariat de l'éducation ou du travail d'une communauté économique régionale), qui est un haut responsable ayant une très bonne compréhension du cadre de certification, qui connaît les différentes parties prenantes et qui peut faire office de coordinateur technique et d'intermédiaire. Le coordinateur est accompagné de quelques représentants principaux d'organisations de parties prenantes jouant un rôle actif dans la mise en œuvre du CC et représentant différents intérêts (par exemple de l'enseignement supérieur, de l'enseignement professionnel, de l'enseignement général, d'une agence d'assurance qualité), qui participent à toutes les réunions avec le coordinateur. Ce groupe devrait assurer la continuité tout au long du processus, faisant appel à des experts, des institutions ou des groupes d'intérêt supplémentaires selon les besoins pour certaines discussions. Les discussions sur l'assurance qualité, par exemple, devraient inclure les organismes d'assurance de la qualité et/ou les autorités compétentes, les discussions sur la reconnaissance, les agences de reconnaissance, etc.

Il est jugé essentiel d'équilibrer l'expertise technique et le soutien au niveau des politiques, afin de fournir à la fois **l'expertise technique et l'appui politique** requis. Cet aspect prend davantage d'importance lorsqu'il s'agit de discuter de la manière dont le CC est utilisé à l'appui des politiques au sens plus large. La taille de l'équipe peut être ajustée en fonction de l'objet des questions abordées. Par exemple, lorsque les discussions portent sur la gouvernance et la participation des parties prenantes, il est recommandé de veiller à ce que toutes les personnes concernées soient invitées à participer.

Si l'exercice de comparaison est un exercice d'apprentissage par les pairs susceptible de susciter l'intérêt de nombreuses parties prenantes, la priorité est de **veiller à ce que l'expertise nécessaire soit présente à la table** afin de permettre une discussion constructive et éclairée.

De même, l'**équipe du CEC/de l'UE** devrait refléter cet équilibre entre l'appui au niveau des politiques et l'expertise technique (ainsi qu'entre les représentants du groupe consultatif pour le CEC et des points de contact nationaux) et, le cas échéant, les organismes de reconnaissance, les organismes d'assurance qualité, et éventuellement aussi les services publics de l'emploi ou les services de migration, ou les bureaux Erasmus+ des États membres. Du côté de la Commission, outre la

DG EMPL en tant que DG chef de file pour le CEC, un représentant de la délégation de l'UE et d'autres services de l'UE chargés des relations extérieures avec le pays tiers/la région devraient être inclus (par exemple, la DG ENEST, la DG MENA, la DG INTPA, la DG HOME, la DG EAC, la DG TRADE). Lors des projets pilotes, les membres des équipes de l'UE étaient souvent moins nombreux que les participants de pays tiers; la Commission européenne, un certain nombre de représentants des États membres et l'ETF étaient représentés, mais il est important d'élargir la participation, si possible, au moins pour certains thèmes.

L'ETF continuera d'apporter son appui aux comparaisons, à organiser les réunions, à fournir des services de traduction et d'interprétation, à rédiger des notes d'information, à préparer des projets de rapports et de procès-verbaux, et à commander des études de fond si nécessaire.

La phase 1 se compose de quatre étapes:

- **Discuter de la finalité et de la portée du processus** de dialogue et instaurer une confiance mutuelle. Ces discussions comprendront des présentations sur le CEC et le processus de comparaison, la préparation du rapport d'autoévaluation du cadre de certification du pays tiers/de la région, ainsi qu'une courte session de formation pour les experts qui participeront à l'exercice de comparaison.
- L'équipe du CC du pays tiers/de la région présentera l'autoévaluation qui aura été analysée par l'équipe du CEC/de l'UE. **Après avoir examiné l'autoévaluation**, la Commission proposera soit de donner la priorité à la comparaison, soit de poursuivre comme prévu, soit de reporter l'exercice, soit de trouver une autre forme de coopération.
- **Examiner conjointement les thèmes proposés** ci-dessous et les questions complémentaires qui seront utilisées à des fins de comparaison, et les adapter au contexte de l'exercice si nécessaire. Sur la base de l'autoévaluation et de l'expérience acquise lors des comparaisons pilotes, il est possible de définir quelles informations supplémentaires sont nécessaires à partir des deux cadres pour montrer à quoi s'attendre à la lumière des différents thèmes.
- **Convenir d'un calendrier détaillé** pour le processus de comparaison. Ce plan doit être aussi détaillé que possible afin de tenir compte des éventuels conflits de dates et de prévoir suffisamment de temps entre les réunions pour préparer correctement les discussions approfondies, sur la base de brèves présentations, de documents d'information synthétiques et de points clés à clarifier. Il convient de décider si les réunions organisées dans le cadre de la comparaison se dérouleront uniquement en ligne ou si de courtes visites d'étude pourraient être organisées afin d'observer les développements sur le terrain. Les réunions pourraient être combinées à des sessions d'apprentissage par les pairs ou d'apprentissage mutuel afin d'approfondir certains aspects de la comparaison et d'examiner les fonctions opérationnelles des deux CC.

La comparaison étant considérée comme un dialogue et un processus dans le cadre desquels les deux cadres sont traités sur un pied d'égalité, les thèmes exacts à comparer et les questions complémentaires devront être définis dans le cadre d'une coopération. Cela dépend des caractéristiques des CC qui sont comparés et du contexte dans lequel ils sont comparés. Afin de garantir la transparence et la continuité, il est souhaitable de conserver autant que possible les mêmes thèmes dans les exercices de comparaison avec les différents pays et régions. La section ci-dessous présente les thèmes qui seront proposés du côté du CEC. Les thèmes et les questions peuvent être adaptés, précisés ou ajoutés en collaboration avec le cadre partenaire en fonction de ses intérêts spécifiques.

4.1.1 Thèmes principaux et questions complémentaires pour la comparaison avec le CEC

Une liste générale de thèmes est fournie, accompagnée de questions complémentaires proposées pour le dialogue, qui peuvent être affinées entre les équipes de représentants. Tous les thèmes peuvent être abordés tant pour une comparaison avec un CRC que pour une comparaison avec un CNC, bien que les questions exactes abordées et les éléments de preuve utilisés puissent différer.

Pour chaque thème identifié, des questions complémentaires ont été proposées afin de recueillir les points de vue des deux équipes sur la comparabilité des deux CC.

Principaux thèmes de comparaison

- Thème 1: objectifs des cadres de certification
- Thème 2: champ d'application des cadres
- Thème 3: structures de gouvernance
- Thème 4: niveaux et descripteurs de niveau
- Thème 5: approche(s) fondée(s) sur les acquis d'apprentissage
- Thème 6: validation de l'apprentissage non formel et informel/validation des acquis de l'expérience
- Thème 7: processus de reconnaissance
- Thème 8: assurance qualité
- Thème 9: processus de mise en correspondance/d'alignement
- Thème 10: communication, visibilité, transparence, accès à l'information
- Thème 11: transparence et assurance qualité du processus de comparaison

Le chapitre ci-dessous présente chaque thème avec des exemples de questions et d'éléments de preuve à l'appui utilisés dans les projets pilotes de comparaison avec l'Ukraine, le Cap-Vert et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Thème 1: objectifs des cadres de certification

Ce thème vise à déterminer si les objectifs des cadres de certification (le CEC + le CNC du pays tiers ou le CRC) contribuent aux résultats escomptés/attendus de la comparaison.

Questions complémentaires:

- Quels sont les objectifs de chacun des CC?
- La manière dont les CC contribuent à ces objectifs est-elle claire? Cela peut varier selon qu'il s'agit d'un CNC ou d'un CRC.
- Ces objectifs ont-ils évolué depuis l'élaboration du cadre de certification?
- Les objectifs des deux CC sont-ils cohérents et contribuent-ils aux résultats escomptés de la comparaison?
- Ces objectifs reposent-ils sur des valeurs fondamentales communes?
- Si tel n'est pas le cas, cela pose-t-il des difficultés pour la comparaison?

Exemples d'objectifs:

- amélioration de la transparence, de la comparabilité et de la transférabilité des certifications des personnes;
- amélioration des systèmes d'éducation et de certification;
- utilisation des acquis d'apprentissage et assurance qualité fondée sur les acquis d'apprentissage;

- amélioration des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, y compris le développement de la validation de l'apprentissage non formel et informel, et amélioration de l'accès, de la reconnaissance, du transfert de crédits et de la progression de l'apprentissage;
- coopération entre les entités publiques et privées et les partenariats public-privé en matière de certifications;
- soutien à de nouveaux partenariats entre le secteur public, le secteur privé et la société civile;
- soutien à la coopération économique transfrontière (investissements et travail via une plateforme);
- application du CC sur le marché du travail pour favoriser une meilleure utilisation des ressources humaines;
- réduction du nombre de personnes dans le secteur informel.

Éléments de preuve possibles pour le CEC:

Chaque CC devrait fournir des éléments de preuve sur le thème en question. Étant donné que le CEC sera comparé à plusieurs reprises à d'autres CC, une liste indicative d'éléments de preuve possibles est fournie ici:

Sources liées au CEC:

- Recommandation concernant le CEC
- Évaluation(s) du CEC
- Politiques de l'UE en matière de compétences

Le CEC a quatre grands objectifs:

- Transparence – étant donné qu'il existe de nombreux systèmes de certification différents en Europe, la transparence facilitera la compréhension et la comparaison des systèmes de certification et des certifications.
- Comparabilité – les acquis d'apprentissage et les niveaux facilitent la compréhension des certifications et les liens avec les dispositifs d'assurance de la qualité améliorent la confiance mutuelle, ce qui facilite leur portabilité et leur reconnaissance au-delà des frontières.
- Modernisation des systèmes d'éducation et de formation – les acquis d'apprentissage décrivent ce que les apprenants savent, comprennent et sont capables de faire à la fin d'un processus d'apprentissage. Les cadres de certification basés sur les acquis d'apprentissage facilitent l'accès, la progression, l'inclusion, l'apprentissage tout au long de la vie et la mobilité. Le CEC relie l'apprentissage formel, non formel et informel grâce à des acquis d'apprentissage validés.
- Améliorer l'employabilité, la mobilité et l'intégration sociale des travailleurs et des apprenants.

Éléments de preuve issus de la recherche et des projets pilotes

CNC

Inventaire mondial des CNC et des CRC

Sur la base d'une analyse de 93 rapports des CNC, dans l'inventaire mondial des cadres nationaux et régionaux de certification (2023), 10 principaux objectifs sont apparus pour les CNC, qui se rapportent tous d'une manière ou d'une autre à l'amélioration. Par ordre croissant du pourcentage de rapports dans lesquels les objectifs sont mentionnés, ceux-ci sont les suivants:

1. Améliorer la transparence, la comparabilité et la reconnaissance des certifications (93 %).
2. Favoriser l'apprentissage tout au long de la vie, l'accès aux certifications et la perméabilité des systèmes d'éducation et de formation (87,2 %).
3. Favoriser la reconnaissance et la validation de l'apprentissage non formel et informel (73,3 %).
4. Favoriser les réformes et améliorer la qualité de l'éducation et de la formation (68,6 %).
5. Renforcer les liens entre l'éducation et le marché du travail (59,3 %).

6. Améliorer les systèmes d'assurance qualité (51,2 %).
7. Assurer une intégration plus étroite des systèmes d'éducation et de formation (48,8 %).
8. Utiliser le CNC comme instrument d'harmonisation internationale (32,6 %).
9. Favoriser le développement socioéconomique (19,8 %).
10. Renforcer la coopération entre les différentes parties prenantes (17,4 %).

Ukraine

1. Harmoniser la législation relative à l'utilisation des certifications dans l'éducation ainsi que dans les relations sociales et professionnelles.
2. Promouvoir la reconnaissance nationale et internationale des certifications obtenues en Ukraine.
3. Établir une interaction efficace entre le système éducatif et le marché du travail.

Cap-Vert

L'utilisation des acquis d'apprentissage est l'un des principaux objectifs du CNC du Cap-Vert, notamment pour promouvoir la validation de l'apprentissage non formel et informel, offrant ainsi à la population, en particulier aux personnes en situation de vulnérabilité, des possibilités d'accéder à l'apprentissage continu et d'entrer sur le marché du travail.

CRC

L'étude de l'ETF sur les initiatives de CRC de 2020 a montré que les objectifs des CRC se répartissent principalement dans les trois domaines suivants, qui sont en partie liés entre eux:

- la mobilité (des travailleurs et des apprenants);
- la qualité/l'assurance qualité;
- l'harmonisation pour plus de comparabilité et de transparence.

CC de la CDAA

1. Mettre en place un mécanisme permettant la comparabilité et la reconnaissance des certifications au sein de la CDAA.
2. Faciliter la reconnaissance mutuelle des certifications dans tous les États membres de la CDAA.
3. Harmoniser les certifications dans la mesure du possible.
4. Favoriser le transfert de crédits au sein des États membres et entre ceux-ci, et même au-delà.
5. Créer, le cas échéant, des normes régionales pour la CDAA.

Remarque: les objectifs peuvent changer au fil du temps, lorsque les contextes changent. Dans le cadre des certifications ukrainien, l'un des principaux objectifs est de rapprocher davantage l'éducation et les besoins du marché du travail et de la société. Cependant, le deuxième objectif, qui consiste à obtenir une reconnaissance internationale, a pris une importance particulière après l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022 et la fuite de millions de personnes à l'étranger.

Thème 2: champ d'application des cadres

Questions complémentaires:

- Quel est le champ d'application de chacun des CC?
- Les CC vont-ils au-delà de l'éducation formelle?
- Promouvent-ils efficacement l'apprentissage tout au long de la vie (en favorisant l'accès et la progression)?
- Comportent-ils une référence aux certifications partielles, aux microcertifications?
- Quelle est la comparabilité du champ d'application des deux cadres?
- Dans quelle mesure cela influence-t-il le processus de comparaison et qu'est-ce que cela signifie pour les conclusions finales sur la comparabilité des deux cadres?

Exemples à prendre en compte lors de la discussion sur le champ d'application:

- Les cadres de certification comprennent des certifications pour l'enseignement général, l'EFP, l'enseignement supérieur et la formation des adultes.

- L'apprentissage formel, non formel et informel est reconnu.
- En ce qui concerne les CRC: l'accent est-il mis sur l'alignement/la mise en correspondance des CNC avec le CRC et sur des critères communs? Ou bien les certifications nationales et/ou régionales sont-elles directement incluses dans le CRC?
- Quelles certifications sont enregistrées/incluses dans le CNC?
- Registres/bases de données des certifications soutenant/basés sur le CRC/CNC.

Éléments de preuve possibles pour le CEC

- Référence du CEC à l'apprentissage tout au long de la vie.
- Portée des CNC européens mis en correspondance avec le CEC (quelles certifications sont actuellement incluses dans les CNC européens et liées au CEC) – largement basé sur l'inventaire européen des CNC du Cedefop²⁶.
- Validation, ECTS, Europass.

Éléments de preuve tirés des projets pilotes

CNC

Ukraine

À l'instar du CEC, le CNC ukrainien est un outil favorisant l'apprentissage tout au long de la vie et comporte huit niveaux. Il comprend les diplômes délivrés par le système d'enseignement formel et les certifications professionnelles qui reconnaissent les compétences et les professions sur le marché du travail, principalement au moyen d'évaluations réalisées par des centres de certification. Il prévoit des dispositions pour la reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel. Les certifications partielles et les microcertifications sont actuellement à l'étude au sein du CNC. La portée des deux CC semble cohérente et exhaustive. Les deux CC ont une approche d'apprentissage tout au long de la vie qui va au-delà des systèmes d'éducation formelle.

Cap-Vert

Le CNC du Cap-Vert et le CEC sont tous deux complets et inclusifs: ils englobent les certifications de tous les sous-systèmes d'éducation et de formation, de tous niveaux et de tous types. Les deux cadres couvrent l'apprentissage dans différents contextes: formel, non formel et informel. Les deux registres des certifications du Cap-Vert (CNQ pour l'enseignement technique et la formation professionnelle, niveaux 2 à 5) et le registre ARES (certifications de l'enseignement supérieur, niveaux 5 à 8) comprennent des certifications nationales dont la qualité est garantie.

CRC

CC de la CDAA

Le champ d'application du CC de la CDAA et du CEC est identique: tous deux sont complets et comprennent toutes les formes d'apprentissage (formel, non formel et informel) et tous les niveaux de certification. Ces deux cadres favorisent le dialogue et les actions visant à élargir le champ d'application à de nouveaux types et formes de certifications, notamment les microcertifications et les certifications de l'industrie, du secteur privé et de domaines allant au-delà de l'éducation et de la formation formelles. En tant que métacadres, ils n'enregistrent pas les certifications réelles, car celles-ci sont nationales et enregistrées au niveau national, par l'intermédiaire des CNC. Toutefois, grâce au processus de mise en correspondance/d'alignement, les niveaux de certification nationaux sont comparés aux niveaux régionaux et leur compatibilité est démontrée. Tous les niveaux et sous-systèmes d'éducation et de formation (enseignement général, enseignement et formation techniques et professionnels, et enseignement supérieur) font partie des CNC au sein du CRC et reconnaissent toutes les formes d'apprentissage (formel, non formel, informel).

²⁶ Inventaire européen des CNC. Disponible en ligne à l'adresse suivante: <https://www.cedefop.europa.eu/en/country-reports/european-inventory-of-nqfs>.

Thème 3: structures de gouvernance

Questions complémentaires:

- Quelles sont les responsabilités et les compétences juridiques de tous les organismes impliqués dans les deux CC?
- Quel est le cadre institutionnel des deux CC (par exemple, lois/réglementations, politiques)?
- Dans quelle mesure le CC est-il inclusif, quelle est le rôle des différentes parties prenantes (marché du travail, éducation/formation, reconnaissance) et comment la pertinence et la copropriété du CC sont-elles assurées?
- Dans quelle mesure l'efficacité et l'inclusivité des structures de gouvernance sont-elles comparables et qu'est-ce que cela signifie pour les conclusions finales sur la comparabilité des deux cadres?

Éléments de preuve possibles pour le CEC:

- Recommandation concernant le CEC.
- Rôles du groupe consultatif pour le CEC et des points de contact nationaux.
- Documents produits dans le cadre du groupe consultatif pour le CEC.

Éléments de preuve issus de la recherche et des comparaisons pilotes

Recherche

L'étude de l'ETF intitulée «Cartographie internationale des agences nationales de certification (ANC): identité, missions et possibilités de coopération» (2023) montre que le paysage des ANC est très divers d'un pays à l'autre. Bien qu'elles présentent certaines similitudes, notamment un certain degré d'autonomie et un ensemble commun de fonctions essentielles, les ANC constituent un groupe très hétérogène, difficile à regrouper ou à classer. En outre, très peu d'ANC ont une portée globale couvrant l'ensemble ou la quasi-totalité des sous-secteurs de l'éducation, y compris l'enseignement général, l'enseignement et la formation professionnels, l'enseignement supérieur et la formation des adultes. Malgré leurs différences, le niveau d'intérêt pour la collaboration et les échanges internationaux entre les ANC et d'autres organismes menant des missions similaires est exceptionnellement élevé.

CNC

Cap-Vert

Les principaux organes gouvernementaux responsables du système d'enseignement et de formation professionnels sont les suivants:

- ME: [ministère de l'éducation](#)
- MFFE: [ministère des finances et du développement des entreprises](#)
- DGE: [direction générale de l'emploi](#)
- DGES: [direction générale de l'enseignement supérieur](#)
- UC-SNQ: [unité de coordination du système national de certification](#)
- ARES: [agence de régulation de l'enseignement supérieur](#)

Le ministère de l'éducation est responsable des politiques nationales et supervise les certifications du CNC en coordination avec l'UC-SNQ et en coopération avec la direction générale de l'emploi. La DGE et l'UC-SNQ sont supervisées par le ministère des finances et du développement des entreprises. La coordination du CNC est assurée par l'UC-SNQ. Les partenaires sociaux contribuent à la coordination du système national de certification. Différents conseils sectoriels contribuent au développement de profils professionnels et de cours de formation. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, l'ARES est indépendante dans l'exercice de ses fonctions.

Ukraine

L'[agence nationale de certification \(ANC\)](#) est un organe collégial tripartite chargé de renforcer la coordination des certifications. Elle a été cofondée par le ministère de l'éducation et des sciences, le

ministère de l'économie et le ministère de la politique sociale, en coopération avec les partenaires sociaux au niveau national. L'agence est le principal organe soutenant la mise en œuvre du CNC ukrainien et le développement du système de certification professionnelle.

CRC

CC de la CDAA

Le Conseil des ministres de la CDAA, les ministres responsables de l'éducation et de la formation, le TCAA, le comité exécutif du TCCA et l'unité de mise en œuvre sont les principales structures directrices pour la mise en œuvre du CC de la CDAA. L'unité de mise en œuvre n'a pas encore été mise en place, c'est pourquoi son rôle a été assuré par un accord de partage des responsabilités entre les États membres de la CDAA et le secrétariat de la CDAA pour les six programmes de mise en œuvre du CC de la CDAA:

alignement des CNC sur le CC de la CDAA – Afrique du Sud;
assurance qualité – Botswana;
vérification – Royaume d'Eswatini;
articulation, VAE et accumulation et transfert de crédits – Namibie;
promotion et communication – Zambie;
gouvernance – TCCA et secrétariat de la CDAA.

Thème 4: niveaux et descripteurs de niveau

Questions complémentaires:

- Combien de niveaux comporte chaque CC?
- Comment les niveaux de chacun des CC sont-ils définis sur le plan des descripteurs de niveau?
- Dans quelle mesure les descripteurs de niveaux sont-ils formulés de manière à permettre la comparaison des niveaux des deux CC?
- Comment (et dans quelle mesure) les niveaux des CC comparés se rapportent-ils les uns aux autres et qu'est-ce que cela signifie pour les conclusions finales sur la comparabilité des deux cadres?
- Comment les niveaux sont-ils utilisés (par exemple, pour définir des normes, classer des modules, mettre en correspondance, aligner les cadres de certification associés, comparer les certifications entre pays)?
- Comment les niveaux sont-ils attribués aux certifications? Comment les niveaux sont-ils pris en considération lors de l'inscription des certifications dans le registre des certifications?

Méthode de comparaison:

- Comparaison linguistique/textuelle des descripteurs de niveau, portant à la fois sur les descripteurs de niveau généraux et sur les éléments distincts qui les composent.
- La comparaison devra notamment porter sur la mesure dans laquelle des «bandes» ou des «corridors» de complexité ont été définis.
- Concepts de «meilleure adéquation».
- Regarder au-dessus et regarder en dessous (pourquoi les niveaux des deux cadres ne sont pas identiques).
- Informations contextuelles (exemples typiques de certifications pour chacun des niveaux des deux cadres).

Éléments de preuve possibles pour le CEC:

Sources liées au CEC:

- Recommandation concernant le CEC.

- Remarque: les États membres devraient veiller à ce que tous les documents de certification nouvellement délivrés et/ou registres des certifications contiennent une référence claire au niveau approprié du CEC.
- Analyse et vue d'ensemble des descripteurs des niveaux du CNC dans les pays européens par le Cedefop.
- Certifications pour différents niveaux provenant de différents pays et mises en correspondance avec le CEC (provenant des outils de comparaison de la Commission et du Cedefop + registres/bases de données des certifications).

Éléments de preuve tirés des projets pilotes

Utilisation des niveaux

CNC

Ukraine

En Ukraine, l'utilisation des niveaux est bien établie dans l'enseignement supérieur, où il existe également des suppléments au diplôme, mais ce n'est pas encore le cas pour l'EFP ou les certifications professionnelles. Les certifications individuelles sont souvent indirectement basées sur des niveaux à travers la description des résultats dans les normes éducatives nationales qui couvrent un groupe de certifications liées aux descripteurs du CNC ukrainien.

Cap-Vert

Au Cap-Vert, toutes les certifications figurant dans le catalogue national des certifications indiquent le niveau correspondant du CNC, tandis que l'enseignement supérieur dispose de son propre registre, tenu par l'agence d'assurance qualité de l'enseignement supérieur (ARES), et est classé en licences, masters intégrés, masters et doctorats.

CRC

CC de la CDAA

- Les deux cadres utilisent des domaines d'apprentissage identiques pour définir les descripteurs de niveau: les connaissances, les compétences, l'autonomie et la responsabilité (responsabilité et autonomie).
- Les descripteurs de niveau sont formulés sous la forme d'acquis d'apprentissage pour chaque niveau.
- La structure des niveaux diffère: le CC de la CDAA comporte 10 niveaux, reflétant la structure des CNC de la région (et de nombreux autres CNC africains). Le CEC comporte huit niveaux, comme la grande majorité des CNC dans le contexte du CEC.

CC de la CDAA	CEC
Niveau 10	Niveau 8
Niveau 9	Niveau 7
Niveau 8	Niveau 6
Niveau 7	
Niveau 6	Niveau 5
Niveau 5	Niveau 4
Niveau 4	Niveau 3
Niveau 3	Niveau 2

Niveau 2	Niveau 1
Niveau 1	

L'une des applications des niveaux du CC de la CDAA concerne l'utilisation de l'accumulation et du transfert de crédits entre les pays et les établissements. Les crédits du système d'accumulation et de transfert de crédits (SATC) de la CDAA expriment le volume d'apprentissage sur la base des acquis d'apprentissage définis ainsi que le niveau et la charge de travail associés du CC de la CDAA. En moyenne, 120 crédits du CC de la CDAA sont attribués aux acquis d'apprentissage et au niveau et à la charge de travail associés à une année d'études à temps plein ou à son équivalent. Les crédits du SATC de la CDAA sont généralement exprimés en nombres entiers.

Thème 5: approche(s) fondée(s) sur les acquis d'apprentissage

Questions complémentaires:

- Dans quelle mesure les CC et leurs certifications sont-ils fondés sur le principe des acquis d'apprentissage?
- Comment les acquis d'apprentissage sont-ils définis dans les deux CC? Les acquis d'apprentissage sont-ils utilisés au niveau des unités ou des modules, ou concernent-ils uniquement la certification dans son ensemble?
- Dans quelle mesure et de quelle manière les acquis d'apprentissage influencent-ils les types de certifications, les normes, l'évaluation, la VANFI et les programmes d'apprentissage?
- Dans quelle mesure l'utilisation des acquis d'apprentissage est-elle comparable et qu'est-ce que cela signifie pour les conclusions finales sur la comparabilité des deux cadres?

Exemples:

- Comparaison d'exemples d'acquis d'apprentissage.
- Descriptions de la manière dont les acquis d'apprentissage sont utilisés pour éclairer l'évaluation, les programmes d'apprentissage et les modalités de VANFI, le cas échéant.

Éléments de preuve possibles pour le CEC:

- Informations sur le CEC et l'approche par les acquis d'apprentissage utilisée.
- Évaluations du CEC.
- Inventaire des CNC.
- Études du Cedefop sur les acquis d'apprentissage.

Exemples tirés des projets pilotes

CNC

Ukraine

Les acquis d'apprentissage et les compétences (les termes sont parfois utilisés de manière interchangeable) constituent un élément central des réformes de l'enseignement et de la formation en Ukraine. Les acquis d'apprentissage ont été introduits progressivement depuis le début des années 2000, mais leur véritable essor s'est produit après leur adoption dans la législation en 2014 et 2017. Le développement de certifications de différents types conformément aux descripteurs de niveaux du CNC

était une priorité essentielle du plan de mise en œuvre du CNC ukrainien 2016-2020. Il est désormais obligatoire d'utiliser les acquis d'apprentissage pour chaque nouvelle certification.

Cap-Vert

L'application de l'approche fondée sur les acquis d'apprentissage dans la conception et la description des certifications est l'un des principaux objectifs du CNC, qui est nécessaire pour promouvoir la validation de l'apprentissage non formel et informel, offrant ainsi aux citoyens en situation de vulnérabilité des possibilités d'accéder à l'apprentissage continu et d'entrer sur le marché du travail.

CRC

CC de la CDAA

Les deux cadres sont fondés sur les acquis d'apprentissage et favorisent l'utilisation des acquis d'apprentissage au niveau national, à des fins de transparence et de comparabilité, ainsi que de mise en correspondance/d'alignement. Dans les deux régions, les CNC s'appuient sur les concepts et l'approche des acquis d'apprentissage pour définir les descripteurs de niveau, concevoir et enregistrer les certifications, mettre en œuvre des programmes basés sur les acquis d'apprentissage et évaluer les connaissances, les aptitudes et les compétences. La recommandation concernant le CEC met davantage l'accent sur les acquis d'apprentissage que le document du CC de la CDAA, et décrit de manière détaillée leur rôle considéré comme un moteur de changement et comme essentiel à la transparence, à la qualité et à la cohérence systémique.

Thème 6: validation de l'apprentissage non formel et informel/validation des acquis de l'expérience

Questions complémentaires:

- Pour les CNC: est-il possible d'obtenir des certifications dans le CNC par l'intermédiaire de la VANFI/VAE?

Les particuliers peuvent-ils obtenir une certification complète dans le CNC par l'intermédiaire de la VANFI/VAE? Existe-t-il des normes et des certificats distincts pour la VANFI?

- Pour les CRC: la VANFI/VAE est-elle abordée dans le CRC et prise en considération dans le processus de mise en correspondance/d'alignement des CNC avec le CRC?
- Dans quelle mesure l'approche de la validation de l'apprentissage non formel et informel ou de la validation des acquis de l'expérience est-elle comparable et qu'est-ce que cela signifie pour les conclusions finales sur la comparabilité des deux cadres?

Éléments de preuve possibles pour le CEC:

- Recommandation concernant le CEC (la VANFI en tant que principe + critère de mise en correspondance 3).
- Recommandation de la Commission sur la validation de l'apprentissage non formel et informel de 2012.
- Inventaire européen sur la validation de l'apprentissage non formel et informel.
- Lignes directrices européennes sur la validation de l'apprentissage non formel et informel.

Expérience tirée des projets pilotes

CNC

Ukraine

La VANFI occupe une place très claire dans le CNC ukrainien. Le service national de l'emploi reconnaît la profession de cuisinier par l'intermédiaire de la VANFI depuis 2016. Depuis 2020, un nombre croissant de centres de certification agréés par l'agence nationale des certifications s'occupent de la VANFI et délivrent des certifications professionnelles basées sur des normes professionnelles. Dans l'EFP formel, il existe une certaine expérience en matière de contrôle d'accès, qui peut être utilisée pour réduire la durée des programmes en reconnaissant certaines parties d'un programme. Dans l'enseignement supérieur, un règlement a été adopté mais n'a pas encore été mis en œuvre.

Cap-Vert

Le système de reconnaissance, de validation et de certification des compétences (RVCC) est l'une des composantes du système national de certification (SNQ) au Cap-Vert. Il en est actuellement à la phase initiale de mise en œuvre et ne s'applique qu'aux certifications professionnelles inscrites au CNQ (tous niveaux - 2 à 5), principalement axées sur trois familles professionnelles (hôtellerie, restauration et tourisme; installation et maintenance; administration et gestion).

CRC

CC de la CDAA

En 2016, la CDAA a adopté des lignes directrices pour la VAE qui proposent un processus en six étapes, commençant par 1) l'information et l'orientation, suivies de 2) l'enregistrement administratif, 3) l'admissibilité, 4) l'évaluation, 5) le recours et 6) la certification. Ces lignes directrices sont utilisées par les États membres dans la mise en œuvre de leurs politiques de VAE. Six pays de la CDAA disposent de systèmes de VAE opérationnels. En conclusion, tant le CEC que le CC de la CDAA ont adopté leur propre cadre stratégique régional spécifique en matière de validation de l'apprentissage non formel et informel/validation des acquis de l'expérience, que les pays concernés utilisent pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et des mesures au niveau national.

Thème 7: processus de reconnaissance

Questions complémentaires:

- Comment s'organise la reconnaissance des certifications étrangères pour chaque pays/communauté économique régionale?
- Le CC sert-il de référence pour la reconnaissance des certifications étrangères? Dans quel sens?
- Comment les CC sont-ils utilisés dans les pratiques de reconnaissance et qu'est-ce que cela signifie pour la comparabilité des deux cadres?
- Comment cette comparaison pourrait-elle contribuer à la reconnaissance?

Éléments de preuve possibles pour le CEC:

- Participation à l'ENIC-NARIC.
- Site web de l'ENIC-NARIC.
- Texte subsidiaire à la Convention de Lisbonne.

Exemples tirés des projets pilotes

CNC

Ukraine

Le cadre des certifications et les acquis d'apprentissage jouent un rôle dans l'évaluation du niveau, de la charge de travail, de la qualité, du profil et des acquis d'apprentissage d'une certification, conformément au manuel EAR du réseau ENIC NARIC. Le CNC et les cadres généraux des certifications peuvent être utilisés pour comparer les certifications. Cela peut permettre de réduire la durée du processus de reconnaissance, en particulier s'il existe un lien avec le CEC. Les CNC, en tant qu'instruments de transparence, confirment le niveau, les acquis d'apprentissage et souvent le type de certification.

Cap-Vert

La gestion et la supervision des processus de reconnaissance professionnelle et académique des certifications sont directement liées aux institutions chargées de la coordination et de la mise en œuvre du CNC, notamment l'UC-SNQ (reconnaissance professionnelle) et l'ARES (enseignement supérieur/reconnaissance académique). Le CNEP, la commission chargée de la reconnaissance professionnelle, fait partie de la structure organisationnelle de l'UC-SNQ. L'ARES coopère étroitement avec les réseaux ENIC-NARIC pour les références, les données et la vérification de l'authenticité des certifications des pays concernés.

CRC

CC de la CDAA

La CDAA a adopté les «Lignes directrices pour la reconnaissance des certifications» (2020). Le chapitre 5 traite des cadres de certification en tant qu'outils qui permettent la reconnaissance mutuelle (ou offrent la possibilité d'une telle reconnaissance) des certifications, des acquis d'apprentissage et de l'utilisation des crédits.

Autres exemples

Afrique

La Convention d'Addis-Abeba sur la reconnaissance des certifications dans l'enseignement supérieur dans les États africains confirme que les parties conviennent d'utiliser les cadres nationaux et régionaux de certification, lorsqu'ils existent, dans les processus de reconnaissance (art. IV.8.3).

Thème 8: assurance qualité

Description du rôle de l'assurance qualité dans les cadres et les mécanismes et principes utilisés.

Questions complémentaires:

- Quels sont les grands principes des mécanismes d'assurance qualité des deux CC?
- Dans le cas des CNC, comment la qualité des certifications dans le CC est-elle garantie?
- Dans quelle mesure l'accent est-il mis sur les capacités institutionnelles (par exemple, l'accréditation des prestataires de formation, des centres d'évaluation, des organismes de certification), sur des processus tels que l'établissement de normes, des processus d'évaluation valables et fiables et sur la certification, sur le personnel (évaluateurs, vérificateurs internes et externes) et sur les apprenants?
- Comment les acquis d'apprentissage escomptés et atteints sont-ils utilisés dans l'assurance qualité?
- Dans le cas des CRC, quelles sont les dispositions prises en matière d'assurance qualité au niveau du CRC et comment ces dispositions sont-elles liées à l'assurance qualité des certifications dans les CNC qui font partie du CRC? Existe-t-il des principes communs? Existe-t-il un mécanisme pour garantir la cohérence? Existe-t-il des exigences minimales en matière de normes et de processus d'évaluation et de certification?
- Dans quelle mesure les mécanismes d'assurance qualité sont-ils comparables et qu'est-ce que cela signifie pour les conclusions finales sur la comparabilité des deux cadres?

Éléments de preuve possibles pour le CEC:

- Principes d'assurance qualité du CEC (annexe IV).
- Critères de référence 5 et 6 du CEC.
- Cadre CERAQ pour l'EFP (tel qu'il figure dans la nouvelle recommandation sur l'EFP).
- Normes et lignes directrices européennes pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur et lien avec les cadres nationaux.
- Sources liées au CEC:
- Rapports de mise en correspondance avec le CEC.
- Évaluations du CEC.

Expérience tirée des projets pilotes

CNC

Ukraine

Les certifications qui relèvent du CNC ukrainien sont élaborées sur la base de normes éducatives ou professionnelles supplémentaires. Les normes éducatives précisent les exigences en matière de compétences et d'acquis d'apprentissage obligatoires. Les programmes éducatifs sont élaborés sur la base des normes éducatives correspondantes. L'agence nationale pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur est responsable de l'homologation des programmes d'enseignement supérieur; l'évaluation des acquis d'apprentissage fait partie intégrante des dispositifs d'assurance qualité. En Ukraine, les acquis d'apprentissage sont principalement évalués pour les certifications complètes. L'évaluation des acquis d'apprentissage est abordée dans les normes de l'enseignement supérieur et les programmes connexes. Les normes professionnelles sont utilisées pour évaluer les certifications professionnelles, qui peuvent également se concentrer sur un ensemble de compétences.

Cap-Vert

Dans le domaine de l'EFP, l'accent est mis sur le développement et la validation harmonisés des certifications (profils professionnels, plans et modules de formation) et leur inscription au registre. L'accréditation des prestataires de formation, la qualité de l'évaluation des acquis d'apprentissage et de la certification, la qualité du RVCC (VANFI), tandis que dans l'enseignement supérieur, l'accent est mis sur l'évaluation interne (autoévaluation) des établissements d'enseignement supérieur et l'évaluation externe, ainsi que sur l'accréditation et l'enregistrement des nouveaux établissements d'enseignement supérieur et des programmes menant à des diplômes et certificats.

CRC

CC de la CDAA

Dans le CC de la CDAA, l'assurance qualité est une obligation au cœur du processus de mise en correspondance/d'alignement. Dans le CC de la CDAA: «Le système national d'assurance qualité pour l'éducation et la formation fait référence au(x) CNC et est conforme aux lignes directrices du CC de la CDAA relatives à l'assurance qualité».

Thème 9: processus de mise en correspondance/d'alignement

Les CRC disposent généralement de processus permettant de mettre en correspondance ou d'aligner les CNC avec ceux-ci. Les processus de mise en correspondance et d'alignement varient. Les termes sont utilisés ici au-delà du contexte du CEC pour décrire les processus d'établissement de la correspondance d'un CNC avec un CRC. Ce critère s'applique aux CRC, mais également aux CNC qui font partie des CRC.

Questions complémentaires:

- Quelles mesures sont prises lors du processus de mise en correspondance/d'alignement avec chacun des CRC?

- Quels sont les critères utilisés au cours du processus de mise en correspondance/d'alignement?
- Comment la transparence et la qualité sont-elles assurées au cours du processus de mise en correspondance/d'alignement?
- Comment les résultats du processus de mise en correspondance/d'alignement sont-ils communiqués?
- Dans quelle mesure les processus de mise en correspondance/d'alignement sont-ils comparables et qu'est-ce que cela signifie pour les conclusions finales sur la comparabilité des deux cadres?

Éléments de preuve tirés du CEC:

- [Recommandation concernant le CEC de 2017, annexe III](#) Critères et procédures de mise en correspondance des cadres ou systèmes nationaux de certification avec le cadre européen des certifications (CEC).
- [Rapports de mise en correspondance avec le CEC | Europass.](#)
- Documents et procès-verbaux de réunion du groupe consultatif pour le CEC.

Éléments de preuve tirés du CC de la CDAa:

La boîte à outils d'aide à l'alignement comprend:

- les objectifs stratégiques du CC de la CDAa, les lignes directrices relatives à l'assurance qualité et les descripteurs de niveau (livret du CC de la CDAa, 2017).
- Mandat des comités nationaux d'alignement.
- Dix critères et procédures d'alignement. Ce document fournit des orientations utiles pour la compréhension et l'utilisation des 10 critères et procédures, sous la forme de questions d'orientation et de notes explicatives.
- Ateliers de formation sur les concepts et procédures d'alignement avec un groupe d'États membres.
- D'autres lignes directrices et manuels, par exemple sur la VAE, le SATC et la reconnaissance, également pertinents pour l'alignement. Le «Manuel de reconnaissance des certifications» de la CDAa (12/2020) a été compilé par une équipe spéciale de représentants des pays (Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, Namibie et Zambie) avec l'aide d'un consultant. Les «Lignes directrices pour l'accumulation et le transfert de crédits de la SADC» ont été présentées à la TCCA en octobre 2020, examinées pour validation en avril 2021 et approuvées par les ministres en juin 2021.
- L'Afrique du Sud, les Seychelles et Maurice ont aligné leurs cadres de certification sur celui de la CDAa.

Thème 10: communication, visibilité, transparence, accès à l'information

Questions complémentaires:

- Que sait-on des bénéfices des cadres de certification? Y a-t-il des résultats d'études sur le public touché par les informations sur le CC?
- Quels sont les groupes cibles identifiés qui ont besoin d'informations sur les CC? Comment sont-ils abordés?
- Qui sont les principaux acteurs chargés de diffuser les informations sur les CC?
- Comment et sous quelles formes les deux CC sont-ils communiqués aux parties prenantes concernées, aux utilisateurs finaux et au grand public?
- Où les différentes parties prenantes peuvent-elles trouver des informations sur les CC et dans quelle mesure ces informations sont-elles facilement accessibles pour les différentes parties

prenantes (par exemple, les prestataires d'enseignement et de formation, les apprenants, les employeurs, etc.)?

- Dans quelle mesure les deux CC sont-ils connus des différentes parties prenantes?
- Comment et dans quelle mesure la visibilité des deux CC influence-t-elle ou pourrait-elle influencer les résultats escomptés de la comparaison?

Exemples:

- Les moyens utilisés pour communiquer le CC, par exemple sites web, brochures, vidéos, conférences, ateliers, etc.

Éléments de preuve possibles pour le CEC:

- La plateforme Europass en tant que plateforme officielle de l'UE sur le CEC.
- Site web du Cedefop (inventaire national des CNC).

Éléments de preuve tirés des projets pilotes

CNC

Cap-Vert

Au Cap-Vert, la communication et la promotion du CNC et des principales politiques et instruments connexes (CNQ et RVCC) s'effectuent par l'intermédiaire des sites web de l'UC-SNQ et de la direction générale de l'emploi. Les réseaux sociaux des centres pour l'emploi diffusent des informations sur les certifications professionnelles. Les certifications professionnelles affichent le niveau du CNC et la CNQ qui est accessible en ligne offre l'exemple le plus tangible de la mise en œuvre des principes du CNC et de l'utilisation des descripteurs du CNC.

Ukraine

L'agence nationale des certifications est principalement chargée de communiquer sur le CNC. Le site web de l'ANC comprend des rubriques contenant des informations sur le système national de certification, des ressources, des liens vers des sources utiles, la législation connexe, des documents clés et des publications.

CRC

CC de la CDAA

Actuellement, le site web de la CDAA ne comporte pas de page publique spécifique consacrée aux activités et aux actualités du CC de la CDAA. Cependant, l'ACQF contribue à combler partiellement cette lacune grâce à une série d'actions et d'événements lancés en 2021, notamment l'examen des cinq premières années de mise en œuvre du CC de la CDAA, qui a donné lieu à un rapport et à un inventaire actualisé des CNC dans la région, présentés et approuvés par les réunions ministérielles conjointes de l'ESTI (2022 et 2023). L'examen du CC de la SADC en 2021-2022 a révélé que la communication et la diffusion d'informations sur ce cadre pouvaient être considérablement améliorées. L'enquête et les entretiens menés par l'ACQF dans le cadre de cette étude ont permis de recueillir des recommandations pertinentes sur la nécessité de renforcer les efforts visant à informer et à tenir à jour les autorités nationales et les parties prenantes sur le CC de la SADC, ses bénéfices, ses processus et ses actions.

Thème 11: transparence et assurance qualité du processus de comparaison

Questions complémentaires:

- Comment la transparence et l'assurance qualité du processus de comparaison seront-elles garanties par les deux CC?

Exemples:

- Rôle du groupe consultatif pour le CEC.
- Rôle de l'organisme responsable du CNC/CRC.

- Processus de validation.

Chacun des projets de rapports de comparaison a été présenté et discuté au sein du groupe consultatif pour le CEC. Les commentaires ont été pris en compte dans les versions finales. D'autres événements de diffusion et de consultation ont eu lieu séparément.

Éléments de preuve tirés des projets pilotes

CNC

Ukraine

Les participants ukrainiens à l'exercice de comparaison provenaient du ministère de l'éducation et des sciences (responsable de l'enseignement supérieur, de la formation des adultes, de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'enseignement général), du ministère de l'économie, de l'agence nationale des certifications, du centre de reconnaissance ENIC NARIC, de l'agence nationale pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur, des universités, des centres méthodologiques régionaux pour l'EFP, des partenaires sociaux (organisations patronales et syndicats), des entreprises et des ONG. Le dialogue s'est déroulé en anglais et en ukrainien afin de garantir que toutes les parties prenantes concernées étaient incluses et avaient pleinement accès au processus. Des discussions approfondies entre experts ont été organisées afin d'examiner les thèmes de manière plus approfondie. Les parties prenantes concernées ont été invitées à participer aux discussions afin que leur point de vue sur certaines questions puisse être entendu.

Les discussions ont porté sur des points qui devaient être clarifiés, et les discussions en plénière ont porté sur la question de savoir dans quelle mesure les cadres étaient comparables par thème clé. Tous les participants ont fait office d'amis critiques. En juin 2022, les participants ukrainiens et de l'UE ont présenté les progrès réalisés au groupe consultatif pour le CEC. En octobre, le projet de rapport a été présenté au groupe consultatif pour le CEC et transmis pour commentaires. Tout a été mis en œuvre pour que le processus de comparaison soit aussi transparent et accessible que possible pour toutes les parties concernées.

Cap-Vert

Les institutions nationales concernées et les experts du CEC ont participé activement au dialogue sur tous les thèmes de comparaison, recherchant une compréhension mutuelle des similitudes et des caractéristiques distinctives entre les deux cadres. L'ouverture des échanges a contribué à renforcer la confiance mutuelle, ce qui était l'un des principaux objectifs de la comparaison.

La comparaison a montré l'importance du contexte pour comprendre les deux cadres et l'interaction entre des certifications issues de différents sous-systèmes dans le cas du Cap-Vert.

CRC

CC de la CDAA

Le processus de comparaison s'est déroulé sur la base d'objectifs et d'attentes communs, et avec la participation des institutions concernées de la grande majorité des États membres de la CDAA.

Les institutions nationales concernées et les experts du CEC ont participé activement au dialogue sur tous les thèmes de comparaison, recherchant une compréhension mutuelle des similitudes et des caractéristiques distinctives entre les deux cadres. L'ouverture des échanges grâce aux réunions de comparaison a contribué à renforcer la confiance mutuelle. La comparaison a montré l'importance du contexte et de l'arrière-plan historique pour comprendre les deux cadres. Le CC de la CDAA a contextualisé et adapté certains des principes et outils d'application inspirés de l'expérience du CEC. Le rapport de comparaison s'appuie sur un inventaire et une analyse exhaustifs et actualisés des politiques nationales, des actes juridiques et des cadres méthodologiques, et fournit des exemples concrets et des cas d'application pour tous les thèmes abordés. Le rapport est complet, détaillé et à jour. Il peut être utilisé comme source d'information fiable sur les cadres nationaux de certification associés et est diffusé auprès de différents réseaux intéressés par la reconnaissance, la mise en correspondance et la mobilité.

Les CNC et CRC des pays tiers sont élaborés et mis en œuvre dans des contextes différents et présentent une grande diversité sur le plan des caractéristiques, des objectifs et des mécanismes de mise en œuvre. Différents CNC et CRC peuvent être comparés au CEC, même s'ils ne sont pas entièrement complets, couvrent tous les niveaux du CEC ou présentent des caractéristiques qui vont au-delà du CEC. Le même ensemble de thèmes principaux est proposé à la fois pour les CRC et pour les CNC. Ils ont été testés dans le cadre des projets pilotes. Pour chaque exercice, ils sont affinés conjointement afin de refléter les contextes et le champ d'application respectifs des CC.

4.2 Phase 2: documentation

Sur la base des thèmes et des questions convenus, les équipes des deux parties participant à l'exercice de comparaison rassemblent la documentation et les éléments de preuve nécessaires pour tous les thèmes et préparent des descriptions pour chaque thème, qui serviront de base à la phase 3.

Ce travail commence avec l'équipe du CC du pays tiers qui procède à l'autoévaluation et étaye les progrès et les lacunes par des documents pour chaque sujet. Au cours de l'autoévaluation, les parties prenantes des cadres des certifications des pays tiers téléchargent des documents de référence utiles pour la comparaison dans le répertoire ou la bibliothèque de comparaison en ligne. Il s'agit notamment de documents de référence tels que la législation, les documents d'orientation, les liens vers des sites web pertinents, les outils méthodologiques et les lignes directrices, tout rapport, évaluation ou article sur le cadre de certification, tout référentiel en ligne et les liens vers les principales institutions participant à la mise en œuvre du CNC (chaque élément sera accompagné d'une brève explication en anglais). En outre, pour chaque thème de la comparaison, un court texte sera fourni avec des liens vers des sources en ligne ou étayé par des documents téléchargés.

Une section séparée du référentiel est consacrée aux statistiques disponibles, qui peuvent aider à mieux comprendre le champ d'application des cadres de certification ainsi que les liens possibles avec les politiques en matière d'emploi, de migration, d'éducation, d'apprentissage tout au long de la vie, et d'inclusion économique et sociale. À l'heure actuelle, Eurostat fournit des statistiques détaillées sur les stocks et les flux de ressortissants des pays tiers (RPT) par pays d'origine (naissance et citoyenneté), par groupe d'âge, par motif d'entrée (emploi, éducation, regroupement familial, autres y compris les demandeurs d'asile, les titulaires d'une carte bleue européenne), mais ne publie pas de statistiques sur le niveau d'éducation des migrants par pays d'origine unique. Cela signifie que la collecte de statistiques pertinentes nécessiterait une coopération étroite avec l'institut national de statistique des États membres de l'UE.

4.3 Phase 3: comparaison

Les documents, éléments de preuve et descriptions recueillis au cours de la phase 2 constituent les données d'entrée pour cette phase. Le groupe de travail composé de représentants des deux cadres se réunit en ligne pour travailler sur la comparaison proprement dite. Ce processus ne consiste pas seulement en une comparaison technique des deux cadres, mais aussi en une forme de dialogue visant à mieux comprendre chacun d'entre eux.

Sur la base de l'expérience acquise dans le cadre des projets pilotes, nous entendons fournir en temps utile un accès à des informations générales et à des documents d'appui bien avant les réunions, de sorte que les réunions elles-mêmes ne comportent que des présentations et des questions ciblées en vue d'une discussion. Au cours de ces réunions, les deux parties identifient conjointement les points communs et discutent des différences entre les cadres de certification. Elles définissent également les bénéfices, les risques et les synergies possibles de la mise en relation des deux cadres afin d'instaurer une confiance mutuelle dans la qualité et le niveau des certifications en vue de favoriser la mobilité des apprenants et des travailleurs à l'intérieur et au-delà des frontières sectorielles et géographiques.

En préparation de chaque réunion, les différentes équipes liront les descriptions et les documents d'appui des autres équipes. C'est également l'occasion de vérifier les informations qui auraient pu manquer dans l'autoévaluation et de définir les questions à clarifier et à discuter. Chacune des équipes (représentant le CEC et le CNC/CNR) se réunira séparément afin de définir les commentaires, questions et demandes d'informations et d'explications supplémentaires. Ensuite, avant les réunions conjointes sur les différents thèmes, il devrait être possible d'ajouter des informations pour accompagner les explications et les informations avant que lesdites réunions ne soient programmées.

4.4 Phase 4: résultats de la comparaison et publication

La visibilité du processus et des résultats est très importante pour sa réussite. Un certain nombre de produits sont élaborés pour rendre compte du contexte, du processus et des résultats de la comparaison.

Il s'agit notamment d'un rapport conjoint et d'un plan d'action conjoint afin d'assurer la diffusion et l'exécution d'autres mesures de suivi mises en évidence à la suite de l'exercice de comparaison.

4.4.1 Rapport conjoint

Les résultats de la comparaison sont consignés dans un rapport conjoint rédigé et approuvé par les représentants des deux cadres de certification. Sur la base de l'expérience acquise avec les projets pilotes, il est proposé d'harmoniser la structure des rapports afin qu'ils soient plus faciles à comparer. En outre, les dimensions stratégiques du rapport devraient être renforcées afin d'obtenir un meilleur équilibre avec les aspects techniques de la comparaison, et la section finale consacrée à la comparabilité des deux cadres devrait inclure des recommandations claires pour le suivi et un projet de brochure sur les conclusions afin d'assurer une large diffusion.

Le rapport fournit le contexte général et stratégique ainsi qu'une comparaison technique des deux cadres, suivie d'une section finale sur la comparabilité des cadres, et des recommandations et les éventuelles prochaines étapes.

La structure recommandée du rapport est la suivante:

1. Avant-propos

Les avant-propos sont rédigés par des représentants de haut rang de l'UE et du pays tiers ou de l'organe de la communauté économique régionale. Chaque avant-propos constitue l'aval politique des conclusions du processus de comparaison, soulignant, du point de vue de chaque partenaire, pourquoi ce processus est important et comment il peut être utilisé.

2. Table des matières

3. Liste d'acronymes

4. Résumé

Le résumé compte 4 à 5 pages maximum pour présenter le processus et les principales conclusions. Il devrait pouvoir être utilisé comme un document autonome.

5. Introduction

L'introduction explique comment fonctionne la comparaison, en décrivant le contexte stratégique et les aspects techniques:

- En ce qui concerne le contexte politique, il est recommandé de fournir une brève introduction aux cadres de certification et à leurs attentes stratégiques dans la communauté économique régionale/le pays tiers concerné et dans l'UE, et d'examiner le contexte pertinent pour la coopération avec l'UE (coopération économique, en matière d'emploi, d'éducation et/ou de commerce, mobilité des travailleurs et des apprenants) et les bénéfices mutuels escomptés du rapprochement des cadres de certification.
- En ce qui concerne les aspects techniques, il convient de fournir une brève description de la méthode utilisée pour effectuer la comparaison, ainsi que les documents/éléments de preuve recueillis. Il s'agit également d'expliquer pourquoi et comment les thèmes ont été choisis et les questions complémentaires convenues, et éventuellement de mettre en évidence les éventuels points clés qui ont émergé de l'autoévaluation au début du processus de comparaison.

6. Comparaison

Il s'agit de la partie la plus longue du rapport. La comparaison fournit une description détaillée et fondée sur des éléments des preuves des points communs et des différences entre les deux cadres sur les différents thèmes à comparer:

- a. Thème 1: comparaison des objectifs.
- b. Thème 2: comparaison du champ d'application des cadres de certification.
- c. Etc.

Pour la comparaison des niveaux, un tableau comparatif des niveaux est fourni et, dans le cas d'une comparaison avec un CNC d'un pays tiers, les types de certifications connexes au niveau correspondant sont également indiqués.

7. Conclusions et recommandations pour le suivi

Les conclusions rassemblent les résultats de l'exercice de comparaison et expliquent dans quelle mesure les deux cadres sont comparables. Il est important de rassembler les conclusions sur tous les thèmes et de formuler des conclusions sur la comparabilité des deux cadres de certification, et en particulier des niveaux couverts par d'autres dispositifs. Les conclusions devraient également inclure les enseignements tirés et les retours d'information sur le processus de comparaison.

Les cadres de certification ne sont pas des outils statiques, mais évoluent et se développent au cours de leur mise en œuvre. L'objectif de la comparaison n'est pas d'aligner les cadres des pays tiers sur les critères et les caractéristiques du CEC. La comparaison ne vise pas à faire converger les cadres de certification. Les deux cadres de certification sont examinés sur la base de leur valeur intrinsèque. Bien qu'ils aient pu s'inspirer du cadre européen des certifications, les cadres de certification des pays tiers n'ont pas été conçus pour être liés au CEC et le CEC n'est pas non plus conçu pour être lié à des cadres qui ont été élaborés dans contextes différents. Cela signifie qu'il y a probablement certains aspects de la comparaison qui sont plus difficiles à mettre en correspondance en raison du contexte ou des modalités de mise en œuvre. Il est important de se concentrer, dans le cadre du suivi, sur les aspects susceptibles de renforcer l'incidence de la comparaison dans la pratique et d'améliorer la fonctionnalité des cadres de certification.

Il peut s'agir de recommandations sur les politiques à mener à l'intention des autorités des pays tiers ou des communautés économiques régionales, des directions générales compétentes de l'UE, de la délégation de l'UE (par exemple en intégrant le cadre de certification et le lien vers le CEC dans le dialogue stratégique, ou en en faisant un instrument clé dans l'application des instruments stratégiques, par exemple dans les partenariats pour les talents). Les recommandations peuvent éclairer la planification d'éventuelles activités futures, telles que des projets et des programmes. Il

peut également s'agir de recommandations techniques destinées à des organismes spécifiques dans les pays tiers (par exemple, chargés des certifications, de l'assurance qualité, de la mobilité et de la reconnaissance), ou au groupe consultatif pour le CEC, aux réseaux de points de contact nationaux ou à d'autres réseaux. Les recommandations techniques devraient porter sur les aspects techniques des cadres de certification susceptibles d'améliorer la transparence, la confiance mutuelle et la comparabilité entre les deux cadres.

Dans les premiers projets pilotes, un plan d'action conjoint pour le suivi a été proposé. Cependant, il faut du temps pour définir ces questions, car elles nécessitent des consultations et la mobilisation de ressources et d'acteurs afin de garantir le respect des engagements pris pour le suivi. Il est donc plus facile d'aborder cette question dans le cadre des recommandations convenues dans le rapport et de traiter le suivi séparément après le rapport. De plus, le terme «plan d'action conjoint» suggère un suivi conjoint. Si cela peut être le cas pour certaines actions, notamment la communication et la diffusion du rapport, les actions de suivi peuvent également être prises en charge par une seule partie ou par différents canaux impliquant différents acteurs. Il est important d'identifier les canaux de coopération existants qui peuvent être utilisés à l'appui du suivi.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des recommandations issues des projets pilotes, à titre d'exemples.

Les recommandations génériques constituent également la base d'un plan d'action conjoint.

- Évaluer le processus et les résultats de la comparaison, utiliser les résultats.
- Poursuivre le dialogue stratégique et identifier les canaux existants appropriés, s'ils existent.
- Communiquer les résultats de la comparaison et sensibiliser à ceux-ci.
- Assurer une coopération étroite avec les réseaux pour la reconnaissance des certifications (ENIC-NARIC) afin de faciliter la diffusion et l'utilisation des résultats des comparaisons.

Prendre des mesures supplémentaires et des mesures de suivi pour garantir que la comparaison peut:

- a. faciliter la reconnaissance;
 - b. offrir un meilleur accès aux marchés du travail (y compris aux professions réglementées);
 - c. favoriser la poursuite du développement des systèmes de certification;
 - d. conduire à la collecte systématique de retours d'information sur l'utilisation des résultats de la comparaison.
- Déterminer comment la coopération peut être poursuivie et explorer les possibilités d'ouverture à la participation des pays et des organismes régionaux qui ont participé à la comparaison dans le cadre de la coopération CEC et Europass, par exemple dans des activités d'apprentissage par les pairs d'intérêt mutuel, ou l'utilisation des instruments Europass.
 - Conseiller sur la manière d'obtenir l'appui technique et financier de la Commission et des États membres pour mettre en œuvre les recommandations après la comparaison.

Recommandations spécifiques pour le cadre des certifications ukrainien

- Veiller à ce que chaque certification d'EFP, certification professionnelle et certification de l'enseignement général ait un niveau de CNC clair.
- Introduire des suppléments aux certificats pour les certifications de l'EFP.
- Rendre les registres du CNC opérationnels en tant que registre unique pour le CNC et les alimenter avec des certifications éducatives et professionnelles, en garantissant l'interopérabilité avec le modèle d'apprentissage européen et le registre des jeux de données de certification (QDR).

- Élargir la mise en œuvre de la validation de l'apprentissage non formel et informel dans l'enseignement formel (enseignement supérieur, EFP et enseignement général) et augmenter le nombre de centres de certification pour favoriser l'accès à la VANFI pour les certifications professionnelles.
- Renforcer l'utilisation des acquis d'apprentissage pour garantir la qualité de toutes les certifications et de tous les programmes en Ukraine.
- Améliorer l'information destinée aux utilisateurs finaux sur les certifications ukrainiennes, notamment grâce à de meilleurs outils d'information en ligne pour favoriser l'orientation tout au long de la vie.
- Faciliter l'accès aux justificatifs numériques Europass.
- Faciliter la pleine participation de l'Ukraine au CEC et aux activités de soutien à la VANFI, la création d'un point de contact national et la désignation et la formation des membres du groupe consultatif pour le CEC et du réseau de VANFI du CEC.

Recommandations spécifiques pour le cadre des certifications du Cap-Vert

- Approfondir et élargir la mise en œuvre du CNC et de ses composantes systémiques, en mobilisant toutes les institutions concernées et en proposant des formations aux formateurs, aux enseignants et aux autres parties prenantes, ainsi que des actions de diffusion et de renforcement des capacités des institutions.
- Accroître les échanges et l'apprentissage mutuel entre les différents sous-secteurs.
- Dans l'enseignement supérieur, renforcer l'utilisation des acquis d'apprentissage.
- Envisager d'ouvrir les niveaux 6, 7 et 8 du CNC aux certifications professionnelles, commerciales et techniques et évaluer les aspects de cohérence interne du CNC et la qualité de ces certifications en cas de réforme des certifications de niveau supérieur.
- Envisager les options permettant de créer un registre numérique unifié des certifications aux niveaux du CNC, complet et doté de fonctions interactives pour les utilisateurs, afin d'«atteindre tous les villages».
- Analyser les possibilités de mise en relation des systèmes d'information et de données du CNC (tous les niveaux de certification) avec les systèmes d'information sur le marché du travail, l'emploi et les analyses sur l'intégration des jeunes sur le marché du travail après l'obtention du diplôme/la certification (pour les certifications académiques et/ou professionnelles).

Recommandations spécifiques pour le cadre des certifications de la Communauté de développement de l'Afrique australe

- Créer une plateforme collaborative pour une coopération systématique entre les deux cadres. Mettre en œuvre les lignes directrices et les manuels du CC de la CDAA sur la VAE, l'ATC, la reconnaissance, etc.
- Renforcer la mise en œuvre du cadre des certifications de la CDAA ainsi que les conditions et les liens sous-jacents aux niveaux national, régional et continental.
- Rationaliser et réactiver l'alignement du CC de la CDAA sur tous les États membres de la CDAA afin de veiller à ce que tous les États membres de la CDAA entament des préparatifs actifs et procèdent à l'alignement.
- Utiliser les niveaux du cadre des certifications de la CDAA dans les certifications délivrées par les États membres de la CDAA après l'alignement.
- Coopérer sur les nouveaux développements, notamment la numérisation de la gestion des certifications, les microcertifications et les profils communs.
- Renforcement des capacités et apprentissage par les pairs.

- Renforcer la coopération avec l'ACQF et le CEC.
- Surveiller et évaluer la mise en œuvre du CC de la CDAA et des outils communs.
- Améliorer la gouvernance, l'organisation et les ressources pour la mise en œuvre du CC de la CDAA.

8. Glossaire

Un glossaire est proposé afin de faciliter le processus de comparaison et d'améliorer la compréhension mutuelle. Le glossaire explique les principaux termes utilisés selon les perspectives des différents cadres. Le glossaire peut être basé sur l'annexe III des présentes lignes directrices.

9. Références

Une liste des références les plus importantes en vue d'obtenir des informations sur les cadres de certification et les initiatives stratégiques connexes.

10. Annexes

D'autres annexes peuvent être ajoutées si le groupe de travail technique conjoint le juge opportun. L'une des annexes recommandées est une brochure élaborée conjointement sur la comparaison entre les deux cadres qui puisse être utilisée pour une large diffusion.

La rédaction du rapport conjoint est un processus qui accompagne l'ensemble de l'exercice, les notes d'information et les conclusions sur des aspects spécifiques étant transformés en projets de texte. Une fois que le groupe de travail technique conjoint aura approuvé le projet final, celui-ci sera soumis pour commentaires et validation aux principaux organes du CNC/CRC, y compris le groupe consultatif pour le CEC. Le projet de rapport conjoint devrait faire l'objet d'une discussion au sein du groupe consultatif pour le CEC et il est proposé de le publier sur les sites web du CEC/portail Europass et du CNC/CRC.

Les deux parties entreprendront également d'autres activités afin de diffuser les conclusions de l'exercice et de veiller à ce que toutes les personnes qui ont besoin d'être informées reçoivent les informations.

Il est proposé que le suivi soit intégré dans le dialogue existant entre l'UE et les pays/communautés économiques régionales. Cela nécessite la participation des services connexes de la Commission que sont la DG EMPL, la DG ENES, la DG MENA, la DG INTPA, la DG HOME, la DG GROW, la DG TRADE, la DG EAC et les délégations de l'UE.

Le suivi au cours de la phase 4 ne se limite pas à un rapport, celui-ci constituera le point de départ d'une communication plus large et d'un futur dialogue.

Si l'on se réfère à l'exercice précédent mené avec l'Australie, Hong Kong et la Nouvelle-Zélande, nous savons que ces cadres de référence nationaux et le CEC ont continué d'évoluer, de nouveaux éléments ayant été introduits et des éléments existants ayant été modifiés. En outre, afin de garantir une comparabilité continue et un effet sur la reconnaissance mutuelle des certifications à des fins d'études, ou un meilleur accès aux marchés du travail, d'autres mesures et un suivi des cadres comparés pourraient s'avérer nécessaires. Les deux parties conviennent de la manière dont elles se tiendront mutuellement informées des nouveaux développements importants. L'ETF tiendra les pays tiers informés des principales évolutions du CEC. Un point de contact pour la comparaison est désigné par l'organe du pays tiers/de la communauté économique régionale, qui rendra compte chaque année à l'ETF de l'utilisation de la comparaison et des éventuels changements dans les politiques, les cadres institutionnels et les aspects techniques susceptibles d'affecter l'exactitude des conclusions de la comparaison. L'ETF informera le groupe consultatif pour le CEC et la Commission et proposera les mesures nécessaires pour tenir à jour les résultats de la comparaison.

Outre le site web Europass, différents services de la Commission chargés du dialogue stratégique avec les pays tiers partageront des informations sur les comparaisons. Les chapitres

nationaux/régionaux de l'inventaire mondial bisannuel des cadres nationaux et régionaux de certification peuvent être utilisés pour rendre compte des progrès réalisés en matière de comparaison.

L'expérience montre qu'un rapport technique détaillé n'est peut-être pas le meilleur outil pour communiquer la comparaison à un public plus large, car il n'est pas particulièrement convivial. Plus récemment, la coopération entre l'Irlande et Hong Kong et entre l'Irlande et la Nouvelle-Zélande a donné lieu à la publication de brochures²⁷ ²⁸ faciles à comprendre. Il est proposé de discuter des outils de communication les plus appropriés au cours de la comparaison. Cela permettrait également d'identifier les parties prenantes, les utilisateurs, les praticiens et les bénéficiaires qui devraient être informés de la comparaison. Il a été suggéré d'élaborer des notes d'information sur le processus de comparaison à l'intention des différents groupes de parties prenantes, afin d'expliquer les fondements, l'objectif et les résultats possibles de la comparaison.

Un outil en ligne semblable à l'outil de comparaison des cadres de certification d'Europass est proposé sur le site web d'Europass. Cet outil mettra en évidence les relations entre le CEC et les cadres nationaux de certification des pays tiers, mais ne reliera pas directement les cadres des pays tiers aux cadres nationaux de certification des différents États membres.

Les suppléments au diplôme ou au certificat ou les certificats mentionnant les niveaux du CEC après comparaison ne sont pas proposés, étant donné qu'il s'agit d'une option disponible uniquement pour les pays du CEC. Cependant, d'autres pays peuvent disposer de documents comparables qui remplissent une fonction similaire.

Orientations pour la mise en œuvre

- Communiquer et diffuser les résultats en adaptant les informations aux différents groupes cibles par l'intermédiaire de différents canaux et en utilisant différents formats.
- Créer un groupe de travail du CEC sur la communication après la mise en correspondance et la comparabilité.
- Poursuivre le dialogue après la comparaison (examens périodiques, mises à jour, organisation de webinaires et rapports, harmonisation des systèmes de données, synchronisation du Cedefop, d'Europass et d'autres plateformes, exploration de bases de données interopérables).
- Utiliser la comparaison comme une étape vers des partenariats durables entre les cadres de certification.

4.5 Qui participe à la comparaison et au suivi?

Différents services de la Commission participeront au processus, tels que la DG EAC, la DG HOME, la DG INTPA, la DG ENEST, la DG MENA, etc., sous la direction de la DG EMPL.

Il est proposé que les membres du groupe consultatif pour le CEC ne participent pas seulement activement au processus de comparaison lui-même, mais qu'ils participent également activement au suivi et soient consultés à cet égard.

Cet exercice nécessite des ressources appropriées. L'ETF a été invitée à fournir des orientations sur le contenu et la méthode ainsi qu'un soutien d'expert au processus, y compris la conception des projets pilotes, la coordination du dialogue, l'analyse et la rédaction des documents et la rédaction des rapports de comparaison, à l'appui du suivi et de l'évaluation.

²⁷ Comparing Qualifications in Ireland and Hong Kong, Making Connections for You. Disponible en ligne à l'adresse suivante: https://www.qqi.ie/sites/default/files/media/file-uploads/36563-IRELAND-HONG%20KONG%20Booklet_FINAL.pdf.

²⁸ Comparing Qualifications in Ireland and New Zealand: A Guide. Making Connections for You. Disponible en ligne à l'adresse suivante: <https://www.qqi.ie/sites/default/files/2021-11/comparing-qualifications-in-ireland-and-new-zealand.pdf>.

Étant donné que de plus en plus de pays élaborent et commencent à mettre en œuvre des CNC, par exemple en Afrique, il est nécessaire que la DG INTPA apporte un soutien continu à ces processus, et l'ETF peut jouer un rôle dans la facilitation et le renforcement des capacités.

Orientations pour la mise en œuvre

- Être attentif aux objectifs et aux résultats concrets attendus.
- Assurer des ressources financières externes si nécessaire pour les comparaisons.
- Être attentif à la connectivité, à la compréhension des participants, aux canaux d'information, au plan de suivi.
- Prévoir suffisamment de temps entre les réunions, des briefings plus tôt, des présentations plus courtes, des réunions plus interactives.
- Être attentif aux organismes et réseaux de reconnaissance et de certification.
- Faire une distinction claire entre les comparaisons avec les CRC et les comparaisons avec les CNC.
- Promouvoir la collaboration en ligne.
- Élaborer un glossaire en ligne dans les langues pertinentes pour l'exercice de comparaison.
- Développer un référentiel en ligne contenant un ensemble spécifique de données avec des liens vers les sources.
- Mieux équilibrer les dimensions techniques et politiques dans les rapports comparatifs.

ANNEXE I. Liens utiles

Cadre juridique

- Recommandation du Conseil concernant le cadre européen des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie (2017/C 189/03), 22 mai 2017, disponible à l'adresse suivante: https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=oj:JOC_2017_189_R_0003

CEC

- Pages Europass sur le CEC, disponibles à l'adresse suivante: <https://europass.europa.eu/en/europass-digital-tools/european-qualifications-framework>
- Comparer les cadres nationaux des certifications de toute l'Europe: <https://europass.europa.eu/en/compare-qualifications>
- Groupe consultatif pour le CEC, disponible à l'adresse suivante: <https://ec.europa.eu/transparency/expert-groups-register/screen/expert-groups/consult?lang=en&do=groupDetail.groupDetail&groupID=2107>

Politiques de l'UE

- Train de mesures sur les compétences et la mobilité, disponible à l'adresse suivante: https://year-of-skills.europa.eu/news/introduction-skills-and-talent-mobility-package-2023-12-19_en
- Union des compétences, disponible à l'adresse suivante: https://commission.europa.eu/topics/eu-competitiveness/union-skills_en
- Base de données des accords internationaux de l'UE, disponible à l'adresse suivante: <https://www.consilium.europa.eu/en/documents-publications/treaties-agreements/>

Comparaisons antérieures

- Rapport de comparaison avec l'Ukraine, disponible à l'adresse suivante: https://employment-social-affairs.ec.europa.eu/news/comparison-report-european-qualifications-framework-and-ukrainian-national-qualifications-framework-2023-02-15_en
- Rapport de comparaison avec le Cap-Vert, disponible à l'adresse suivante: https://employment-social-affairs.ec.europa.eu/comparison-report-european-qualifications-framework-and-national-qualifications-framework-cabo-verde_en
- Rapport de comparaison avec la Communauté de développement de l'Afrique australe, disponible à l'adresse suivante: <https://acqf.africa/news/comparison-between-european-qualifications-framework-and-the-national-national-qualifications-framework-of-the-republic-of-cabo-verde>

Outils

- Outil en ligne du Cedefop/Cadres nationaux des certifications (CNC), disponible à l'adresse suivante: <https://www.cedefop.europa.eu/en/tools/nqfs-online-tool>

Pages institutionnelles d'intérêt

- Europass/Cadre européen des certifications, disponible à l'adresse suivante: <https://europass.europa.eu/en/europass-digital-tools/european-qualifications-framework>
- Cedefop/Cadres nationaux des certifications (CNC), disponible à l'adresse suivante: <https://www.cedefop.europa.eu/en/projects/national-qualifications-framework-nqf>
- ETF/Qualifications and qualification systems, disponible à l'adresse suivante: <https://www.etf.europa.eu/en/what-we-do/qualifications-and-qualification-systems>
- UNESCO, Cedefop, ETF/Global inventory of national and regional qualifications frameworks, disponible à l'adresse suivante: <https://www.etf.europa.eu/en/publications-and->

- Initiatives de cadres régionaux de certifications dans le monde, 2021, disponible à l'adresse suivante: https://www.etf.europa.eu/sites/default/files/2021-04/rqf_initiatives_around_the_globe_2020_en_april_2021.pdf
- Cadre continental africain des certifications (ACQF), disponible à l'adresse suivante: <https://acqf.africa/>
- Analytical inventory of experiences in the development and implementation of qualifications frameworks in Latin America, disponible à l'adresse suivante: <https://www.oitcinterfor.org/en/node/8104>
- Lignes directrices pour la comparaison (le présent document).
- Référentiel/bibliothèque en ligne de sources d'information, liens dans l'ANNEXE du présent document (à développer au cours du processus de comparaison).
- Qualifications frameworks and their development stages, Cedefop et ETF, 2020, présenté lors de la 54^e réunion du groupe consultatif pour le CEC (document interne).

ANNEXE II. MISE EN CORRESPONDANCE VS COMPARAISON

Mise en correspondance	Comparaison
Contexte	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégration européenne, libre circulation, marché unique et évolution des besoins de compétences. ■ Subsidiarité et diversité des systèmes d'éducation et de certification, absence d'harmonisation, diversité des systèmes. ■ Vers un espace européen de l'éducation. ■ Union européenne plus AELE et pays candidats à l'adhésion. ■ La plupart des CNC ont été développés parallèlement au CEC. ■ Principes et instruments européens volontaires. ■ Intérêts communs en matière de qualité, de mobilité, d'apprentissage tout au long de la vie, d'inclusion, d'accès et de progression. ■ Valeurs européennes, épanouissement personnel et citoyenneté. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Coopération économique, sociale, environnementale, technique, politique et en matière de développement croissante à l'échelle internationale. ■ Connectivité, migration et mobilité accrues. ■ Le CEC devient un instrument pour les politiques de l'UE en matière de relations extérieures. ■ Les CNC et les CRC dans le monde sont hétérogènes et ont été élaborés dans des contextes différents. ■ La comparaison repose sur des bénéfices mutuels, sur la base d'accords contraignants. ■ La comparaison devrait avoir une valeur ajoutée claire. ■ Aptitude: l'accent est mis sur la comparaison des cadres opérationnels.
Objectif	
<ul style="list-style-type: none"> ■Créer une zone de confiance entre les pays qui font partie du CEC. 	<ul style="list-style-type: none"> ■Instaurer la confiance dans la qualité et le niveau des certifications des cadres de certification opérationnels des pays tiers afin de favoriser la reconnaissance et la mobilité internationale des apprenants et des travailleurs.
Processus	
<ul style="list-style-type: none"> ■Les pays préparent chacun leur propre rapport de mise en correspondance. ■Relier le CNC et le CEC conformément aux critères de mise en correspondance. ■Mêmes 10 critères de mise en correspondance pour tous afin de confirmer la conformité avec le CEC. ■Le CNC unique est lié au CEC en tant que point de référence commun. ■Soutenu par un processus d'examen par les pairs au sein du groupe consultatif pour le CEC. ■Une partie de la mise en œuvre du CEC, pas la seule étape. 	<ul style="list-style-type: none"> ■La comparaison s'effectue dans le cadre d'un dialogue basé sur un ensemble de thèmes convenus d'un commun accord. ■11 thèmes communs et des questions complémentaires ont été définis afin d'examiner si les CC sont comparables. ■Les thèmes et les questions complémentaires peuvent être affinés au cours du dialogue afin de refléter les contextes et la diversité. ■Résultat: un rapport commun élaboré et approuvé conjointement.
Critères/Thèmes	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Responsabilités clairement définies de tous les organismes nationaux concernés par la mise en correspondance. 2. Lien clair et démontrable entre les niveaux du CNC et ceux du CEC. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Comparaison des objectifs des cadres de certification. 2. Comparaison du champ d'application des cadres. 3. Comparaison des niveaux et des descripteurs de niveau. 4. Comparaison des approches en matière d'acquis d'apprentissage.

Mise en correspondance	Comparaison
<ol style="list-style-type: none"> 3. CNC fondés sur les acquis d'apprentissage et les modalités de VANFI, éventuellement les systèmes de crédit. 4. Procédures transparentes pour l'inclusion des certifications dans le CNC. 5. Les systèmes d'assurance qualité pour l'éducation et la formation font référence au CNC et sont conformes aux principes d'assurance qualité du CEC. 6. Les organes nationaux d'assurance qualité confirment que le rapport de mise en correspondance est conforme aux dispositions existantes en matière d'assurance qualité. 7. Le processus de mise en correspondance fait intervenir des experts internationaux confirmés par leur déclaration. 8. Les autorités compétentes certifient la mise en correspondance du CNC avec le CEC et publient un rapport complet sur la mise en correspondance, accompagné d'éléments de preuve pour chaque critère, sur leur propre site web ainsi que sur celui du PCN. 9. Un seul rapport peut traiter à la fois de la mise en correspondance avec le CEC et de l'autocertification par rapport au QF EHEA en utilisant les deux séries de critères. 10. Rapports nationaux publiés sur le portail du CEC contenant des informations pertinentes dans un délai de 6 mois 11. Les certifications qui font partie du CNC feront référence au niveau du CEC. 	<ol style="list-style-type: none"> 5. Comparaison des approches de la VANFI et de la VAE. 6. Comparaison des approches en matière d'assurance qualité. 7. Comparaison de la communication, de la visibilité, de la transparence et de l'accès à l'information. 8. Comparaison des processus de reconnaissance. 9. Comparaison des structures de gouvernance 10. Comparaison des processus de mise en correspondance/d'alignement. 11. Garantir la transparence et l'assurance qualité du processus de comparaison.
Après la mise en correspondance/la comparaison	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Les certifications peuvent mentionner les niveaux du CEC. 2. Outils de transparence et de reconnaissance ouverts aux pays du CEC. <ul style="list-style-type: none"> • https://europa.eu/europass/en/compare-qualifications • http://ear.enic-naric.net/emanual/Chapter7/Recommendation.aspx • https://europa.eu/europass/en/qualifications-dataset-register-interoperability 3. Les pays participant au CEC mettent à jour leurs rapports de mise en correspondance. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les certifications des CC comparées au CEC ne mentionneront pas le niveau du CEC. 2. La comparaison contribuera à la transparence des certifications au niveau mondial et à la transparence internationale des certifications. 3. Créer des conditions justes pour les ressortissants des pays tiers et de l'UE, en favorisant la reconnaissance, la mobilité, la migration et la coopération virtuelle entre l'UE et les pays tiers.

ANNEXE III. GLOSSAIRE

Tous les termes repris dans le présent glossaire ne figurent pas dans le document principal. Il a été élaboré afin de favoriser une compréhension commune des concepts clés. Les participants du groupe de travail ont proposé d'ajouter les termes «mise en correspondance» et «comparaison».

Terme	Source
<p><i>Cadre régional de certification:</i> une vaste structure des niveaux d'acquis d'apprentissage convenue par les pays d'une région géographique. Cette structure permet de relier un cadre national de certification à un autre, et de comparer ensuite une certification propre à un pays à celle d'un autre pays.</p>	<p>ASEAN Qualifications Reference Framework, A Practical Guide and All you Need to Know.</p>
<p>En général, les <i>cadres régionaux de certification</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. ont une finalité moins réglementaire et davantage axée sur la communication; 2. incluent un large éventail de secteurs de l'enseignement et de la formation, 3. sinon tous; s'appuient sur toute une série de politiques, d'accords, de conventions et de protocoles nationaux et régionaux, mais ne sont pas étayés par une législation applicable; et 4. disposent de dispositifs institutionnels limités, souvent volontaires, en matière de gouvernance et de gestion. 	<p>Transnational Qualifications Frameworks, ETF 2011</p>
<p><i>L'approche axée sur les compétences</i> met l'accent sur les aptitudes et les compétences d'une personne plutôt que sur ses certifications, ses diplômes, son parcours professionnel et ses titres. Elle se concentre directement sur les compétences, plutôt que sur la manière dont elles ont été acquises. Elle peut aider les employeurs à trouver des talents non traditionnels. Elle exige que les compétences fassent l'objet d'un audit ou d'une évaluation.</p>	<p>Forum économique mondial</p>
<p><i>L'aptitude</i> désigne la capacité d'appliquer un savoir et d'utiliser un savoir-faire pour effectuer des tâches et résoudre des problèmes. Le CEC fait référence à des aptitudes cognitives (fondées sur l'utilisation de la pensée logique, intuitive et créative) ou pratiques (fondées sur la dextérité manuelle ainsi que sur l'utilisation de méthodes, de matériels, d'outils et d'instruments).</p>	<p>Recommandation concernant le CEC de 2017.</p>
<p>L'<i>ESCO</i> (classification européenne des aptitudes, compétences, certifications et professions) est la classification européenne multilingue des aptitudes, des compétences et des professions. L'<i>ESCO</i> fonctionne comme un dictionnaire décrivant, identifiant et classant les professions et les compétences professionnelles pertinentes pour le marché du travail de l'UE, ainsi que l'éducation et la formation. Ces concepts et les relations entre eux peuvent être compris par des systèmes électroniques, ce qui permet à différentes plateformes en ligne d'utiliser l'<i>ESCO</i> pour des services tels que la mise en correspondance entre demandeurs d'emploi et emplois sur la base des aptitudes, la proposition de formations aux personnes qui souhaitent se reconvertir ou se perfectionner, etc.</p>	<p>Portail de l'<i>ESCO</i></p>
<p><i>L'intégration sur le marché du travail</i> désigne la mesure par laquelle les immigrants atteindront le même niveau de participation au marché du travail que les ressortissants des États membres de l'UE en utilisant leurs compétences, et en réalisant leur potentiel économique.</p>	<p>Glossaire du REM sur l'asile et la migration</p>
<p><i>L'intégration sur le marché du travail</i> désigne la mesure par laquelle les immigrants atteindront le même niveau de participation au marché</p>	<p>Glossaire du REM sur l'asile et la migration</p>

Terme	Source
du travail que les ressortissants des États membres de l'UE en utilisant leurs compétences, et en réalisant leur potentiel économique.	
L' <i>intégration</i> , dans le contexte de l'UE, désigne un processus dynamique, à double sens, de compromis réciproque entre tous les immigrants et résidents des États membres de l'UE.	Glossaire du REM sur l'asile et la migration
La <i>certification</i> désigne le résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente établit qu'une personne possède les acquis d'apprentissage correspondant à des normes données.	Recommandation concernant le CEC de 2017.
La <i>comparaison</i> des cadres de certification consiste à rechercher les similitudes et à comprendre les différences entre deux cadres de certification afin de tirer des conclusions sur le niveau de correspondance entre les deux cadres.	CEC
La <i>compétence</i> désigne la capacité avérée d'utiliser des savoirs, des aptitudes et des dispositions personnelles, sociales et/ou méthodologiques dans des situations de travail ou d'études et pour le développement professionnel ou personnel.	Recommandation concernant le CEC de 2017.
La <i>double certification</i> est une modalité d'éducation et de formation qui confère à la fois une certification scolaire et une certification professionnelle à la personne qui possède les compétences nécessaires pour exercer une ou plusieurs activités professionnelles et qui, à cette fin, a suivi une formation technique, professionnelle, scolaire et commerciale, attestée par un diplôme.	Rapport de comparaison du Cap-Vert
La <i>mise en correspondance</i> dans le contexte de la recommandation concernant le CEC pour l'apprentissage tout au long de la vie signifie que les pays relient (les niveaux de) leurs cadres ou systèmes nationaux de certification au CEC (ou à ses niveaux), conformément aux 10 critères et procédures de mise en correspondance de l'annexe II de la recommandation concernant le CEC.	CEC
La <i>reconnaissance</i> est l'attestation, établie par une autorité compétente, de la valeur d'une certification d'enseignement étrangère, aux fins d'accéder aux activités d'enseignement et/ou d'emploi.	Unesco/Conseil de l'Europe
La <i>reconnaissance formelle des acquis d'apprentissage</i> désigne le processus d'octroi par une autorité compétente d'un statut officiel aux acquis d'apprentissage, en vue d'un emploi ou de la poursuite des études, au moyen de: la délivrance de certifications (certificats, diplômes ou titres), la validation de l'apprentissage non formel et informel, l'octroi d'équivalences, de crédits ou de dérogations.	Recommandation concernant le CEC de 2017.
La <i>reconnaissance professionnelle</i> est la reconnaissance d'une certification étrangère aux fins d'un emploi dans une profession donnée. La reconnaissance des certifications à des fins professionnelles (d'emploi) dépend en grande partie du fait que la profession en question est réglementée ou non dans le pays d'accueil.	ENIC-NARIC
La <i>responsabilité et l'autonomie</i> désignent la capacité d'appliquer un savoir et des aptitudes de manière autonome et responsable.	Recommandation concernant le CEC de 2017.
La <i>validation de l'apprentissage non formel et informel</i> désigne le processus de confirmation, par une autorité compétente, qu'une personne possède des acquis d'apprentissage, obtenus dans un contexte d'apprentissage non formel et informel, correspondant à une	Recommandation concernant le CEC de 2017.

Terme	Source
<p>norme donnée. La validation comprend quatre étapes distinctes: l'identification par un dialogue des expériences spécifiques de l'intéressé, les documents témoignant de ces expériences, l'évaluation formelle de ces expériences et la certification des résultats de l'évaluation, qui peut conduire à une certification partielle ou complète.</p>	
<p><i>La validation de l'apprentissage non formel et informel ou la validation des acquis de l'expérience</i> permettent aux personnes d'identifier, de documenter, d'évaluer et de certifier leurs compétences. Un tel processus peut aboutir à l'obtention d'une certification partielle ou complète.</p>	Europass
<p><i>Le cadre national des certifications</i> désigne l'instrument de classification des certifications en fonction d'un ensemble de critères correspondant à des niveaux déterminés d'apprentissage, qui vise à intégrer et à coordonner les sous-systèmes nationaux de certification et à améliorer la transparence, l'accessibilité, la gradation et la qualité des certifications à l'égard du marché du travail et de la société civile.</p>	Recommandation concernant le CEC de 2017.
<p><i>Le registre des jeux de données de certification</i> (QDR) est une plateforme centrale qui gère l'échange de données sur les certifications et les possibilités d'apprentissage.</p>	Portail ESCO
<p><i>Le savoir</i> désigne le résultat de l'assimilation d'informations grâce à l'apprentissage. Le savoir est un ensemble de faits, de principes, de théories et de pratiques lié à un domaine de travail ou d'études. Le CEC fait référence à des savoirs théoriques et/ou factuels.</p>	Recommandation concernant le CEC de 2017.
<p><i>Le système national de certification</i> désigne l'ensemble des activités d'un État membre ayant trait à la reconnaissance des acquis d'apprentissage, ainsi que des autres mécanismes qui relient l'enseignement et la formation au marché du travail et à la société civile. Ces activités incluent l'élaboration et l'application de dispositifs et de processus institutionnels concernant l'assurance de la qualité, l'évaluation et la délivrance des certifications. Un système national de certification peut être constitué de plusieurs sous-systèmes et inclure un cadre national des certifications.</p>	Recommandation concernant le CEC de 2017.
<p><i>Le transfert de crédits</i> désigne la procédure permettant aux personnes ayant accumulé des crédits dans un contexte de les faire reconnaître et prendre en compte dans un autre contexte.</p>	Recommandation concernant le CEC de 2017.
<p><i>Les acquis d'apprentissage</i> désignent l'énoncé de ce que l'apprenant sait, comprend et est capable de faire au terme d'un processus d'apprentissage; ces acquis sont définis sous la forme de savoirs et d'aptitudes et en termes de responsabilité et d'autonomie.</p>	Recommandation concernant le CEC de 2017.
<p><i>Les agences nationales de certification</i> sont généralement des organes autonomes (établis en dehors d'un ministère) dotés d'un certain degré d'autonomie et investis d'un rôle central dans le soutien, la coordination, la gestion, l'administration et la réforme des systèmes de certification. Elles jouent un rôle clé dans la coordination des parties prenantes du système de certification, sont souvent liées aux cadres de certification et peuvent être liées à l'ensemble du système de certification ou à plusieurs de ses secteurs (par exemple, l'enseignement et la formation professionnels, l'enseignement supérieur, l'éducation et la formation des adultes).</p>	Cartographie internationale des agences nationales de certification, ETF, 2024.
<p><i>Les aptitudes et compétences transversales</i> sont des capacités acquises et avérées qui sont généralement considérées comme</p>	Cedefop

Terme	Source
necessaires ou très utiles pour agir efficacement dans la quasi-totalité des activités professionnelles, d'apprentissage ou de la vie.	
Les <i>compétences clés</i> désignent les compétences communes nécessaires pour permettre aux citoyens de réaliser pleinement leur potentiel. L'UE identifie huit compétences clés essentielles pour l'épanouissement personnel des citoyens, un mode de vie sain et durable, l'employabilité, la citoyenneté active et l'inclusion sociale. Il s'agit notamment 1) de la compétence en lecture et en écriture, 2) de la compétence multilingue, 3) de la compétence en science, technologie, ingénierie et mathématiques, 4) de la compétence numérique, 5) de la compétence personnelle et sociale et de la capacité d'apprendre à apprendre, 6) de la compétence citoyenne, 7) de la compétence entrepreneuriale et 8) de la compétence relative à la sensibilité et à l'expression culturelles.	Union européenne
Les <i>conseils sectoriels de compétences</i> sont des organismes créés pour surveiller et prévoir l'évolution du marché du travail et les progrès techniques et technologiques dans différents secteurs, en précisant la nature des compétences dont un secteur industriel a besoin, y compris les exigences en matière de qualité et de normes de formation.	D'après le Cedefop et l'OIT
Les <i>justificatifs numériques</i> décrivent un acquis d'apprentissage. Ils peuvent décrire les activités, les évaluations et les titres professionnels ainsi que les certifications. Les justificatifs numériques permettent une vérification instantanée; les destinataires peuvent vérifier automatiquement les informations.	Europass
Les <i>normes d'évaluation</i> ou normes de certification peuvent préciser l'objet de l'évaluation, les critères de performance, les méthodes d'évaluation et la composition du jury habilité à décerner la certification.	The dynamics of qualifications: defining and renewing occupational and educational standards, Cedefop 2009.
Les <i>normes éducatives</i> peuvent définir les résultats attendus du processus d'apprentissage, conduisant à l'obtention d'un diplôme, le programme d'études en ce qui concerne le contenu, les objectifs d'apprentissage et l'emploi du temps, ainsi que les méthodes d'enseignement et les cadres d'apprentissage, tels que l'apprentissage en entreprise ou en milieu scolaire.	The dynamics of qualifications: defining and renewing occupational and educational standards, Cedefop 2009.
Les <i>normes professionnelles</i> peuvent préciser «les principales tâches accomplies par les personnes», en décrivant les tâches et activités professionnelles ainsi que les compétences typiques d'une profession.	The dynamics of qualifications: defining and renewing occupational and educational standards, Cedefop 2009.
Les <i>organismes compétents</i> sont chargés de délivrer les certifications attestant qu'une personne a atteint les acquis d'apprentissage correspondant à des normes données.	D'après la définition du CEC.
Les <i>partenariats pour les talents</i> désignent un cadre politique global de l'UE et un soutien financier à la coopération avec les pays tiers afin de mieux répondre aux besoins en main-d'œuvre et en compétences dans l'UE, dans le but d'améliorer la migration légale et la mobilité avec les partenaires clés.	Glossaire du REM sur l'asile et la migration
Les <i>systèmes de crédits</i> désignent un outil de transparence destiné à faciliter la reconnaissance des crédits. Ces systèmes peuvent prévoir notamment des équivalences, des exemptions, des unités ou modules pouvant être accumulés et transférés, une autonomie des prestataires qui peuvent individualiser les parcours d'apprentissage et la validation de l'apprentissage non formel et informel.	Recommandation concernant le CEC de 2017.

Terme	Source
<p><i>Organisme de certification:</i> organisme qui conçoit, développe, délivre et décerne la reconnaissance des acquis d'apprentissage (connaissances, aptitudes et/ou compétences) d'une personne à la suite d'un processus d'évaluation et d'assurance qualité qui est reconnu par les employeurs, les apprenants ou les parties prenantes.</p>	Federation of Awarding Bodies, Royaume-Uni.
<p><i>Profession réglementée:</i> d'une manière générale, une profession est réglementée lorsqu'il est nécessaire de détenir un diplôme spécifique pour accéder à la profession, de passer des examens tels que des examens d'État, et/ou de s'enregistrer auprès d'un organisme professionnel pour pouvoir l'exercer.</p>	Your Europe
<p><i>Reconnaissance académique:</i> l'acte ou le système permettant de reconnaître que des candidats certifiés ailleurs peuvent poursuivre leur apprentissage ou ont obtenu un titre universitaire. La reconnaissance académique est généralement effectuée par les établissements d'enseignement supérieur lorsqu'une personne souhaite poursuivre ou commencer des études ou utiliser un titre universitaire après avoir étudié à l'étranger. Elle peut inclure les acquis antérieurs, l'expérience professionnelle, les périodes d'études ainsi que les diplômes complets.</p>	D'après l'Unesco, le Conseil de l'Europe et ENIC-NARIC.
<p><i>Registre des certifications:</i> registre public officiel en ligne des certifications qui font partie du cadre des certifications.</p>	Résumé de différentes définitions
<p>Un <i>crédit</i> désigne la confirmation de l'évaluation et de la validation par une autorité compétente, selon une norme convenue, d'un ensemble cohérent d'acquis d'apprentissage formant une partie d'une certification: les autorités compétentes octroient des crédits lorsque la personne prouve, grâce à des évaluations appropriées, qu'elle a obtenu les acquis d'apprentissage déterminés, ces crédits pouvant être exprimés sous une forme quantitative (points de crédit ou unités capitalisables, par exemple), qui reflète la charge de travail généralement supposée nécessaire à une personne pour qu'elle obtienne lesdits acquis.</p>	Recommandation concernant le CEC de 2017.
<p>Un <i>pays tiers</i> désigne un pays qui n'est pas membre de l'Union européenne, ainsi qu'un pays ou un territoire dont les citoyens ne bénéficient pas du droit de l'Union européenne à la libre circulation, tel que défini à l'article 2, point 5), du règlement (UE) 2016/399 (code frontières Schengen).</p>	Glossaire du REM sur l'asile et la migration
<p>Un <i>ressortissant de pays tiers</i> désigne toute personne qui n'est pas un citoyen de l'Union européenne au sens de l'article 20, paragraphe 1, du TFUE, et qui n'est pas une personne jouissant du droit de l'Union européenne à la libre circulation, tel que défini à l'article 2, point 5), du règlement (UE) 2016/399 (code frontières Schengen).</p>	Glossaire du REM sur l'asile et la migration
<p>Une <i>certification</i> est une déclaration documentée contenant des allégations concernant une personne, émise par un établissement d'enseignement à la suite d'une expérience d'apprentissage.</p>	Europass
<p>Une <i>certification internationale</i> désigne la certification décernée par un organisme international légalement constitué (association, organisation, secteur ou entreprise) ou par un organisme national agissant au nom d'un organisme international, qui est utilisée dans plus d'un pays et qui porte sur des acquis d'apprentissage évalués par rapport à des normes établies par un organisme international.</p>	Recommandation concernant le CEC de 2017.
<p>Une <i>microcertification</i> désigne le relevé des acquis d'apprentissage obtenus par un apprenant à la suite d'un petit volume d'apprentissage.</p>	Recommandation du Conseil du 16 juin 2022 sur une approche européenne

Terme	Source
<p>Ces acquis d'apprentissage auront été évalués au regard de critères transparents clairement définis. Les expériences d'apprentissage menant à des microcertifications sont conçues pour doter l'apprenant de connaissances, aptitudes et compétences spécifiques qui répondent à des besoins sociaux, personnels, culturels ou du marché du travail. Les microcertifications sont détenues par l'apprenant, peuvent être partagées et sont transférables. Elles peuvent être autonomes ou être combinées pour former des certifications plus étendues. Elles sont étayées par une assurance qualité suivant des normes convenues dans le secteur ou le domaine d'activité concerné.</p>	<p>des microcertifications pour l'apprentissage tout au long de la vie et l'employabilité.</p>
<p>Une <i>voie d'entrée légale</i>, dans le contexte de l'UE, désigne tout mécanisme juridique et toute politique permettant une migration légale d'un pays tiers vers un État membre de l'UE, tant pour des besoins de protection internationale et humanitaire que pour des besoins liés au marché du travail.</p>	<p>Glossaire du REM sur l'asile et la migration</p>

ANNEXE IV. FICHES D'AUTOÉVALUATION

Questionnaire d'autoévaluation

L'objectif du questionnaire en ligne est d'aider les collègues des pays tiers à examiner systématiquement les contextes stratégiques, les progrès réalisés et les thèmes abordés dans leur cadre de certification afin d'évaluer les bénéfices et les risques inhérents à la comparaison avec le CEC. Le questionnaire d'autoévaluation est conçu pour recueillir des éléments de preuve et documenter le contexte et l'évolution du cadre de certification, ainsi que pour insérer des liens ou téléverser des documents qui attestent de ces évolutions. Pour chaque lien et chaque document téléchargé, une brève description est fournie, indiquant où trouver les informations précises.

Le questionnaire commence par un contexte général et une description du CNC dans le cadre des politiques nationales/régionales en matière de marché du travail, d'enseignement et de formation, suivis d'une analyse approfondie de chacun des thèmes à comparer.

Chaque section s'achève par un bref résumé et une réflexion critique qui peuvent être utilisés pour établir un rapport d'autoévaluation.

Section I Contexte et élaboration du cadre de certification

Contexte stratégique du cadre de certification

Q1	Quels sont les objectifs du cadre de certification (voir thème 1: objectifs des cadres de certification)			
■	Quels sont les objectifs du CC?			Éléments de preuve Liens/Pièces jointes
■	La manière dont les CC contribuent à ces objectifs est-elle claire? Cela peut varier selon qu'il s'agit d'un CNC ou d'un CRC.			
■	Ces objectifs ont-ils évolué depuis l'élaboration du cadre des certifications?			
Q2	Quelles politiques régissent l'élaboration et la mise en œuvre du cadre de certification?			
Option	Description	O/N	Commentaires	Éléments de preuve Liens/Pièces jointes
L.1	Améliorer l'employabilité			
L.2	Intégrer les groupes défavorisés			
L.3	Mobilité de la main-d'œuvre et migration			
L.4	Réintégration des rapatriés			
L.5	Favoriser l'évolution de carrière au sein des secteurs et des professions et entre ceux-ci			
L.6	Favoriser l'adéquation entre les certifications et les pénuries et les déficits de compétences sur le marché du travail national et international.			
L.7	Lutter contre l'emploi informel			
E.1	Réformes de l'enseignement et de la formation			
E.2	Renforcer la confiance dans les certifications			

E.3	Améliorer la compréhension des certifications et des compétences afin de contribuer à l'élaboration des politiques			
E.4	Favoriser l'internationalisation de l'enseignement et de la formation			
E.5	Améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation			
E.6	Favoriser la mobilité internationale des étudiants			
E.7	Favoriser l'apprentissage tout au long de la vie, l'accès aux certifications, la progression et la perméabilité des systèmes de formation			
E.8	Favoriser la personnalisation de l'apprentissage tout au long de la vie			
E.9	Favoriser la reconnaissance et la validation de l'apprentissage non formel et informel			
E.10	Favoriser la flexibilisation de l'éducation et de la formation grâce à l'unitarisation, aux systèmes de crédits, aux microcertifications et à la création de nouvelles combinaisons			
C.1	Renforcer la coopération entre les différentes parties prenantes			
C.2	Capacité d'adaptation à l'évolution des besoins grâce au renforcement des compétences et à la reconversion professionnelle			
C.3	Créer de nouvelles possibilités d'apprentissage et d'emploi			
C.4	Établir des synergies entre les politiques de l'emploi et de l'éducation			
C.5	Améliorer la coopération interministérielle			
C.6	Améliorer la pertinence de l'enseignement et de la formation en renforçant les liens entre l'enseignement et la formation et le marché du travail			
C.7	Créer de nouveaux partenariats public-privé et coopérer avec la société civile			
I.1	Favoriser la coopération économique régionale entre les pays (investissements, mobilité et travail via une plateforme)			

I.2	Améliorer la transparence, la comparabilité et la reconnaissance des certifications à l'échelle nationale et internationale					
I.3	Utiliser le CC comme instrument d'harmonisation internationale					
O.1	Autres politiques pertinentes					
Q3	Quels documents stratégiques font référence au CC?					
Option	Titre(s)/année			Éléments de preuve Liens/Pièces jointes		
	Bref résumé					
Q4	Quels sont les documents législatifs et réglementaires qui font référence au CC?					
Option	Titre(s)/année			Éléments de preuve Liens/Pièces jointes		
	Bref résumé de la manière dont le CC est intégré dans le ou les actes juridiques:					
Q5	Existe-t-il une stratégie ou une feuille de route pour la mise en œuvre du CC?					
Option	O/N			Éléments de preuve Liens/Pièces jointes		
	Si oui, quel(s) est/sont le(s) titre(s) du/des document(s)?					
Q6	Des examens, évaluations ou analyses d'impact ont-ils été réalisés sur le CC?					
Option	O/N			Éléments de preuve Liens/Pièces jointes		
	Si oui, quel(s) est/sont le(s) titre(s) du/des document(s)?					
Description des facteurs environnementaux						
Q7	<p>Décrivez brièvement les informations sur le marché du travail dans votre pays/région économique du monde en relation avec le cadre de certification:</p> <p>Les questions ci-dessous ont pour but de vous aider à décrire la situation du marché du travail et le rôle des certifications et du cadre de certification à l'appui des politiques du marché du travail. Vous n'êtes pas tenus de répondre à chaque question.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Quel est le rôle des certifications sur le marché du travail? ■ Quelle est la composition de la main-d'œuvre par niveau de certification? Comment la situation à cet égard a-t-elle évolué au cours des dix dernières années? ■ Existe-t-il des problèmes graves d'inadéquation, qui se traduisent par des pénuries de compétences, le chômage des jeunes, l'économie informelle, le vieillissement de la main-d'œuvre, la surqualification ou la sous-qualification? ■ Comment les compétences, les professions et les certifications sont-elles suivies sur le marché du travail et comment les informations sur le marché du travail sont-elles utilisées pour développer ou renouveler les certifications? ■ Quelle est la situation migratoire? ■ Quels sont les flux migratoires les plus courants? 			Éléments de preuve Liens/Pièces jointes		

	<ul style="list-style-type: none"> ■ Disposez-vous d'informations sur le niveau de certification des migrants? Disposez-vous d'informations sur les transferts de fonds? ■ Avez-vous mis en place des politiques visant à réintégrer les migrants de retour dans leur pays? ■ Existe-t-il une politique visant à améliorer l'évolution de carrière et le changement de carrière des travailleurs et des demandeurs d'emploi? Quelles sont les politiques mises en place pour favoriser le perfectionnement et la reconversion professionnelle? 	
Q8	<p>Décrivez brièvement les réformes de l'enseignement et de la formation, les politiques d'apprentissage tout au long de la vie ou les programmes de coopération dans votre pays/région économique du monde en relation avec le cadre de certification:</p> <p>Les questions ci-dessous ont pour but de vous aider à décrire les réformes de l'enseignement et de la formation et les éventuelles initiatives régionales, ainsi que le rôle des certifications et du cadre de certification à l'appui de ces initiatives. Vous n'êtes pas tenus de répondre à chaque question.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Quel est le rôle des certifications à l'appui de l'apprentissage tout au long de la vie? ■ Quel est le niveau d'instruction des jeunes adultes? Comment la situation à cet égard a-t-elle évolué au cours des dix dernières années? ■ Existe-t-il des problèmes graves liés au décrochage scolaire, aux NEET, à la rigidité des parcours de progression, aux restrictions d'accès à l'enseignement supérieur, à la mauvaise image de la formation professionnelle? ■ Quelle est l'efficacité interne des différentes filières (personnes qui commencent un programme par rapport aux personnes qui terminent avec succès un programme pour les principaux types de certification) et quelle est l'efficacité externe pour les diplômés de l'EFP et de l'enseignement supérieur (combien parviennent à trouver un emploi approprié après 9 mois ou 36 mois)? ■ Dans quelle mesure les certifications existantes sont-elles bien perçues par les employeurs? Dans quelle mesure les entreprises ont-elles participé à la définition des normes professionnelles, des certifications et des programmes, ainsi qu'à la formation des apprenants dans leurs entreprises? ■ Comment la qualité de l'enseignement et de la formation est-elle garantie? Existe-t-il une référence spécifique aux acquis d'apprentissage visés et/ou obtenus? 	Éléments de preuve Liens/Pièces jointes
Q9	<p>Décrivez brièvement le lien entre les réformes de l'enseignement et de la formation ou les politiques d'apprentissage tout au long de la vie et les politiques du travail, et la manière dont les acteurs du marché du travail et de l'éducation coopèrent en relation avec le cadre de certification.</p> <p>Les questions ci-dessous ont pour but de vous aider à décrire les liens entre les réformes de l'enseignement et de la formation ou les politiques d'apprentissage tout au long de la vie et les politiques du travail, ainsi que la manière dont les acteurs du marché du travail et de l'éducation coopèrent en relation avec le système de certification. Vous n'êtes pas tenus de répondre à chaque question.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Comment la coordination entre les différents acteurs du CNC est-elle assurée et quel organisme représente les principaux acteurs? ■ Des conseils sectoriels sur les compétences ou des organismes similaires ont-ils été mis en place? Quel est leur rôle et leurs modalités de collaboration? ■ Existe-t-il des organismes spécialisés dans la reconnaissance des certifications étrangères? Dans l'affirmative, de quel ministère dépendent-ils? Les migrants potentiels et les rapatriés (ainsi que les immigrants) bénéficient-ils de conseils ou d'une orientation sur les possibilités de reconnaissance des certifications dans les pays d'origine et d'accueil? Dans l'affirmative, comment les informations à ce sujet sont-elles diffusées (campagnes de sensibilisation spéciales, séances d'information, conseils au sein du SPE)? 	Éléments de preuve Liens/Pièces jointes

Q10	<p>Décrivez brièvement comment le cadre de certification est utilisé à des fins de coopération internationale.</p> <p>Les questions ci-dessous ont pour but de vous aider à décrire la manière dont le cadre de certification est utilisé à des fins de coopération internationale. Vous n'êtes pas tenus de répondre à chaque question.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Votre CC fait-il partie d'un cadre régional ou d'autres métacadres? ■ Des liens ont-ils été établis avec d'autres CC? ■ Existe-t-il des accords de reconnaissance mutuelle liés au cadre de certification? ■ Existe-t-il un programme de mobilité pour les apprenants et le personnel des prestataires de formation qui utilise certains aspects du CC? Existe-t-il des programmes de mobilité internationale de la main-d'œuvre qui font référence au CC? ■ Existe-t-il des accords internationaux visant à favoriser la mobilité internationale? ■ Votre pays/région participe-t-il activement au programme Erasmus+? ■ Avez-vous conclu un partenariat pour les talents avec l'UE? 	Éléments de preuve Liens/Pièces jointes
Brève description du CC et de son processus d'élaboration		
Q11	<p>Décrivez brièvement les principales caractéristiques de votre CC en ce qui concerne le champ d'application et les niveaux (voir thème 2: champ d'application des cadres et thème 4: niveaux et descripteurs de niveau)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le champ d'application désigne les types de certifications qui font partie du CC (certifications formelles issues de l'enseignement général, de l'enseignement et de la formation professionnels, de l'enseignement supérieur, autres types de certifications délivrées dans le cadre de la formation des adultes, microcertifications, etc.) et indique si le cadre comprend des mécanismes permettant de prendre en compte l'apprentissage non formel et informel ainsi que des mécanismes d'accès et de progression (y compris l'accumulation et le transfert de crédits). <p>Les niveaux décrivent les différents niveaux de certification, la manière dont ils sont définis sur le plan des domaines et la manière dont ils sont utilisés, et s'ils ont été inspirés par des descripteurs de niveau existants provenant d'autres pays.</p>	Éléments de preuve Liens/Pièces jointes
Q12	<p>Donnez un bref aperçu chronologique des principales étapes de l'élaboration du CC.</p> <p>Vous pouvez vous référer aux étapes d'élaboration du CC.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Phase conceptuelle ■ Phase d'élaboration ■ Phase d'adoption ■ Phase d'activation ■ Phase opérationnelle ■ Phase de réexamen ■ Phase de refonte, etc. <p>Et indiquez les dates et une brève description concrète pour chaque étape importante.</p>	Éléments de preuve Liens/Pièces jointes
Q13	<p>Donnez un bref aperçu des mécanismes de gouvernance et de coordination et des modalités de mise en œuvre du CC (voir thème3: structures de gouvernance)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Quelles sont les responsabilités et les compétences juridiques de tous les organismes impliqués dans les deux CC? ■ Comment les critères de certification sont-ils définis dans les lois/recommandations? ■ Dans quelle mesure le CC est-il inclusif? La participation des différentes parties prenantes est-elle garantie afin d'assurer la pertinence et l'appropriation conjointe du CC? ■ Comment la coordination entre les parties prenantes est-elle assurée? 	Éléments de preuve Liens/Pièces jointes

	S'il est disponible, veuillez fournir un organigramme.	
Section II Évaluation des caractéristiques du CC		
Processus liés à la mise en œuvre du cadre de certification		
Q14	<p>Fournissez une brève description de l'utilisation des acquis d'apprentissage [voir thème 5: approche(s) fondée(s) sur les acquis d'apprentissage]</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Dans quelle mesure le CC et les certifications sont-ils fondés sur le principe des acquis de l'apprentissage? ■ Comment les acquis d'apprentissage sont-ils définis dans le CC? Quelles sont les méthodes qui existent pour les définir? ■ En ce qui concerne les certifications, les acquis d'apprentissage sont-ils utilisés au niveau des unités ou des modules, ou concernent-ils uniquement la certification dans son ensemble? ■ Dans quelle mesure et de quelle manière les acquis d'apprentissage éclairent-ils les types de certifications, les normes, l'évaluation, la validation de l'apprentissage non formel et informel (VANFI) et les programmes d'apprentissage, ainsi que les processus d'assurance qualité? ■ Comment les acquis d'apprentissage sont-ils évalués? ■ Veuillez fournir des exemples pour différents types de certifications et différents sous-secteurs du CC (par exemple, dans l'enseignement général, dans l'enseignement et la formation professionnels, dans l'enseignement supérieur, pour la formation des adultes, etc.). 	Éléments de preuve Liens/Pièces jointes
Q15	<p>Décrivez brièvement le système de validation de l'apprentissage non formel et informel/reconnaissance des acquis de l'expérience et ses liens avec le CC (voir thème 6: validation de l'apprentissage non formel et informel/validation des acquis de l'expérience)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Pour les CNC: est-il possible d'obtenir des certifications dans le CNC par l'intermédiaire de la VANFI/VAE? ■ Les particuliers peuvent-ils obtenir une certification complète dans le CNC par l'intermédiaire de la VANFI? Existe-t-il des normes et des certificats distincts pour la VANFI? ■ Pour les CRC: la VANFI/VAE est-elle abordée dans le CRC et prise en considération dans le processus de mise en correspondance/d'alignement des CNC avec le CRC? 	Éléments de preuve Liens/Pièces jointes
Q16	<p>Décrivez brièvement les processus de reconnaissance académique et professionnelle et l'éventuel lien avec le CC (voir thème 7: processus de reconnaissance)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Comment s'organise la reconnaissance des certifications étrangères au sein du pays tiers/de la communauté économique régionale? ■ Le CC sert-il de référence pour la reconnaissance des certifications étrangères? Dans quel sens? ■ Comment les CC sont-ils utilisés dans les pratiques de reconnaissance? ■ En quoi une comparaison avec le CEC pourrait-elle être bénéfique pour la reconnaissance? 	Éléments de preuve Liens/Pièces jointes
Q17	<p>Décrivez brièvement les processus d'assurance qualité des certifications et l'éventuel lien avec le CC (voir thème 8: assurance qualité).</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Quels sont les grands principes des mécanismes d'assurance qualité du CC? <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cas des CNC: comment la qualité des certifications dans le CC est-elle assurée? • Dans quelle mesure l'accent est-il mis sur les capacités institutionnelles (par exemple, l'accréditation des prestataires de formation, des centres d'évaluation, des organismes de certification)? • Dans quelle mesure l'accent est-il mis sur des processus tels que l'établissement de normes, de processus d'évaluation valables et fiables 	Éléments de preuve Liens/Pièces jointes

	<p>et sur la certification, dans quelle mesure l'accent est-il mis sur le personnel (évaluateurs, vérificateurs internes et externes)?</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Dans quelle mesure l'accent est-il mis sur les apprenants? ■ Comment les acquis d'apprentissage escomptés et atteints sont-ils utilisés dans l'assurance qualité? ■ Dans le cas des CRC, quelles sont les dispositions prises en matière d'assurance qualité au niveau du CRC et comment ces dispositions sont-elles liées à l'assurance qualité des certifications dans les CNC qui font partie du CRC? ■ Existe-t-il des principes communs? Existe-t-il un mécanisme pour garantir la cohérence? Existe-t-il des exigences minimales en matière de normes et de processus d'évaluation et de certification? 	
Q18	<p>Décrivez brièvement les processus de mise en correspondance ou d'alignement du CC avec d'autres CC (voir thème 9: processus de mise en correspondance/d'alignement)</p> <p>Les CRC disposent généralement de processus permettant de mettre en correspondance ou d'aligner les CNC. Les processus de mise en correspondance et d'alignement varient, les termes décrivent les processus d'établissement d'une correspondance entre un CNC et un CRC ou entre deux CNC ou CRC. Ce critère s'applique aux CRC, mais aussi aux CNC qui font partie de CRC ou sont liés à un autre CNC.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le CC a-t-il été aligné/mis en correspondance avec un autre CC? ■ Si ce n'est pas le cas, cela est-il prévu? ■ Quels CRC et CNC participent au processus de mise en correspondance/d'alignement? ■ Quelles sont les étapes suivies pendant le processus de mise en correspondance/d'alignement? ■ Quels sont les critères utilisés au cours du processus de mise en correspondance/d'alignement? ■ Comment la transparence et la qualité sont-elles assurées au cours du processus de mise en correspondance/d'alignement? ■ Comment les résultats du processus de mise en correspondance/d'alignement sont-ils communiqués? 	Éléments de preuve Liens/Pièces jointes
Q19	<p>Décrivez brièvement comment le CC est communiqué aux groupes cibles et au grand public, et comment ses bénéfices sont démontrés (voir thème 10: communication, visibilité, transparence, accès à l'information)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Que sait-on des bénéfices des cadres de certification? Y a-t-il des résultats d'études sur le public touché par les informations sur le CC? ■ Quels sont les groupes cibles identifiés qui ont besoin d'informations sur les CC? Comment sont-ils abordés? ■ Qui sont les principaux acteurs chargés de diffuser les informations sur les CC? ■ Comment et sous quelles formes les deux CC sont-ils communiqués aux parties prenantes concernées, aux utilisateurs finaux et au grand public? ■ Où les différentes parties prenantes peuvent-elles trouver des informations sur les CC et dans quelle mesure ces informations sont-elles facilement accessibles pour les différentes parties prenantes (par exemple, les prestataires d'enseignement et de formation, les apprenants, les employeurs, etc.)? ■ Dans quelle mesure les deux CC sont-ils connus des différentes parties prenantes? ■ Comment et dans quelle mesure la visibilité des deux CC influence-t-elle ou pourrait-elle influencer les résultats escomptés de la comparaison? ■ Existe-t-il un registre ou une base de données des certifications liées au CC? ■ Le registre permet-il d'effectuer des recherches et de relier les informations sur les certifications à d'autres données (programmes et prestataires, possibilités de carrière, etc.)? 	

Section III: bénéfices et risques de la comparaison

Q20	Décrivez brièvement les principaux bénéfices escomptés de l'exercice de comparaison et la manière dont vous utiliseriez les résultats.	
Q21	Réfléchissez aux risques potentiels liés à la comparaison et aux effets indésirables qu'elle peut avoir, ainsi qu'aux moyens d'atténuer ces risques.	

ANNEXE V. STRUCTURE DU RÉFÉRENTIEL/DE LA BIBLIOTHÈQUE

Ce référentiel ou cette bibliothèque est un outil en ligne que les participants à l'exercice de comparaison doivent utiliser afin de fournir un ensemble consultable de documents sources et de documents de référence qui peuvent être référencés et utilisés dans l'exercice de comparaison. Pour chaque comparaison, un référentiel ou une bibliothèque est créé. Il s'agit du principal outil en vue de fournir des liens ou des preuves directes provenant de sources externes et vérifiables de manière indépendante qui étayent les déclarations contenues dans l'autoévaluation, le rapport de comparaison et les autres documents établis à l'appui de la comparaison.

Le référentiel/la bibliothèque comprend une partie descriptive au format HTML qui est balisée afin de faciliter la recherche, des liens connexes vers des sources en ligne qui sont intégrés dans la partie descriptive, ainsi que des documents connexes qui peuvent être téléchargés s'ils ne sont pas disponibles en ligne ou s'ils ne sont plus actifs.

Ne téléversez pas les documents disponibles en ligne, mais essayez plutôt, dans la mesure du possible, d'utiliser des liens.

A. Documents de référence généraux

A1	Législation applicable, toute la législation faisant référence au cadre de certification
A2	Initiatives stratégiques pertinentes, dans lesquelles le cadre de certification est un instrument
A3	Projets nationaux ou internationaux qui contribuent à l'élaboration et la mise en œuvre du CC
A4	Rapports, études, évaluations, analyses publiés sur les cadres de certification ou leurs aspects importants (par exemple, registre, utilisation des acquis d'apprentissage, gouvernance)
A5	Exercice antérieur d'analyse comparative, de comparaison, d'alignement et de mise en correspondance avec d'autres cadres
A6	Liens vers les fiches d'inventaire des CNC/CRC de l'ETF ou de l'Unesco (dans le cadre de l'inventaire mondial) ou d'autres organisations telles que les rapports de cartographie de l'ACQF et le tableau de bord du Cinterfor de l'OIT
A7	Site(s) web sur le CC
A8	Sites web d'institutions pertinentes faisant référence au CC
A9	Registre(s) des certifications
A10	Articles sur le CC
A11	Pages de médias sociaux sur le CC
A12	Autres informations utiles

B. Références pour les thèmes

B1	Thème 1: objectifs des cadres de certification Résumés des documents décrivant les objectifs généraux et spécifiques du CC
B2	Thème 2: champ d'application des cadres

	Résumés des documents décrivant le champ d'application du CC et références éventuelles au CC sur des sites web ou d'autres sources d'information pour différents sous-secteurs du CC (enseignement général, EFP, ES, formation des adultes, secteur associatif, services d'orientation professionnelle, services de l'emploi, organisations sectorielles ou professionnelles, etc.)
B3	Thème 3: niveaux et descripteurs de niveau Liens vers les descripteurs de niveau, liens vers tout document pertinent faisant référence à l'utilisation des descripteurs de niveau
B4	Thème 4: approche(s) fondée(s) sur les acquis d'apprentissage Toutes les sources pertinentes décrivant l'utilisation des acquis d'apprentissage pour la définition de normes, l'apprentissage, l'évaluation et les processus d'assurance qualité, y compris les documents d'orientation. Toute étude menée pour analyser l'utilisation des acquis d'apprentissage.
B5	Thème 5: validation de l'apprentissage non formel et informel/validation des acquis de l'expérience Toute référence à des documents d'orientation et à des décisions sur l'introduction de la VANFI. Liens vers les lignes directrices (sur l'utilisation de la VANFI à différentes fins). Liens vers les possibilités et les prestataires de VANFI. Rapports, évaluations, articles.
B6	Thème 6: assurance qualité Toute référence aux politiques et réglementations relatives à l'utilisation du CC dans le cadre de l'assurance qualité. Toute référence à l'assurance qualité dans l'élaboration et l'approbation des certifications relatives à l'évaluation des acquis d'apprentissage et à la certification. Liens vers les organismes d'assurance qualité appropriés
B7	Thème 7: Communication, visibilité, transparence, accès à l'information Toute référence aux pages officielles du CC et autres pages web, comptes de réseaux sociaux, etc., qui publient régulièrement des informations sur le CC. Tous les rapports, articles ou études susceptibles de démontrer la visibilité du CC.
B8	Thème 8: processus de reconnaissance Toute référence au CC dans les processus de reconnaissance.
B9	Thème 9: structures de gouvernance Liens et références vers les organes de coordination stratégique et technique et vers les principaux acteurs, indiquant leur rôle dans la mise en œuvre du CC.
B10	Thème 10: processus de mise en correspondance/d'alignement Liens vers les procédures de mise en correspondance ou d'alignement et les rapports de mise en correspondance ou d'alignement existants.
B11	Thème 11: transparence et assurance qualité du processus de comparaison (uniquement à la fin du processus)

ANNEXE VI. SOURCES STATISTIQUES

La liste des indicateurs énumérés est provisoire et non obligatoire et devrait être adaptée au contexte de comparaison spécifique. Elle n'est au demeurant pas exhaustive. Outre les indicateurs, le tableau fournit les sources correspondantes qui devraient être consultées (par exemple, Eurostat, Unesco) ou contactées avant la comparaison (par exemple, les instituts nationaux de statistique).

Indicateur	Source potentielle
Nombre de RPT originaires du pays/de la région objet de la comparaison résidant dans l'UE	Eurostat
Nombre de RPT originaires du pays/de la région objet de la comparaison résidant dans l'UE, par État membre	Eurostat
Nombre de RPT originaires du pays/de la région objet de la comparaison résidant dans l'UE, par âge et par sexe	Eurostat
Nombre de premiers titres de séjour délivrés à des RPT originaires du pays/de la région objet de la comparaison résidant dans l'UE	Eurostat
Nombre de premiers titres de séjour délivrés à des RPT originaires du pays/de la région objet de la comparaison résidant dans l'UE, par États membres	Eurostat
Nombre de premiers titres de séjour délivrés à des RPT originaires du pays/de la région objet de la comparaison résidant dans l'UE, par âge et par sexe	Eurostat
Nombre de premiers titres de séjour délivrés à des RPT originaires du pays/de la région objet de la comparaison résidant dans l'UE, par motif d'entrée (études, emploi, regroupement familial, raisons humanitaires, carte bleue européenne)	Eurostat
Nombre de RPT originaires du pays/de la région objet de la comparaison résidant dans l'UE, par niveau d'éducation et par âge	Institut national de statistique du ou des État(s) membre(s) de l'UE
Nombre de RPT originaires du pays/de la région objet de la comparaison résidant dans l'UE, par domaine d'études et par âge	Institut national de statistique du ou des État(s) membre(s) de l'UE
Nombre de RPT originaires du pays/de la région objet de la comparaison résidant dans l'UE, par niveau d'éducation et profession (matrice des inadéquations)	Institut national de statistique du ou des État(s) membre(s) de l'UE
Population en âge de travailler dans le pays/la région objet de la comparaison, par âge et par sexe	Institut national de statistique du pays/de la région comparé(e)
Population en âge de travailler dans le pays/la région objet de la comparaison, par situation sur le marché du travail	Institut national de statistique du pays/de la région comparé(e)
Population en âge de travailler dans le pays/la région objet de la comparaison, par niveau d'éducation	Institut national de statistique du pays/de la région comparé(e)
Population en âge de travailler dans le pays/la région objet de la comparaison, par domaine d'études	Institut national de statistique du pays/de la région comparé(e) Statistiques de l'ISU – Unesco
Nombre de diplômés/inscrits par niveau d'études et domaine d'études	Institut national de statistique du pays/de la région comparé(e)

	Statistiques de l'ISU – Unesco
Nombre de mobilités au sein d'Erasmus Plus par destination, niveau d'éducation, domaine d'études	Erasmus+
Nombre de demandes de reconnaissance, d'équivalence ou de comparaison de certifications émanant du pays/de la région objet de la comparaison, par destination	ENIC/NARIC Ministère de l'éducation Ministère de la justice Autres organismes de reconnaissance tels que les chambres de l'industrie et de l'artisanat, les associations professionnelles, etc.
Nombre de demandes de comparaison de certifications émanant du pays/de la région objet de la comparaison, par niveau d'éducation	ENIC/NARIC Ministère de l'éducation Ministère de la justice Autres organismes de reconnaissance tels que les chambres de l'industrie et de l'artisanat, les associations professionnelles, etc.
Nombre de demandes de comparaison de certifications émanant du pays/de la région objet de la comparaison, par domaine d'étude	ENIC/NARIC Ministère de l'éducation Ministère de la justice Autres organismes de reconnaissance tels que les chambres de l'industrie et de l'artisanat, les associations professionnelles, etc.
Nombre de demandes de comparaison/reconnaissance de certifications émanant du pays/de la région objet de la comparaison, par origine	ENIC/NARIC Ministère de l'éducation Ministère de la justice Autres organismes de reconnaissance tels que les chambres de l'industrie et de l'artisanat, les associations professionnelles, etc.

Remarque: le tableau ci-dessus fournit une liste indicative d'indicateurs statistiques accompagnés des sources potentielles correspondantes. Il doit être adapté au contexte de la comparaison.

ANNEX VII. EXEMPLES D'ACCORDS DE L'UE AVEC DES PAYS TIERS

L'UE a conclu de nombreux accords avec des pays tiers individuels et des groupes de pays tiers. Outre les accords conclus avec l'UE en tant que signataire, il convient également de prendre en considération les accords multilatéraux internationaux conclus avec les États membres qui traitent des questions relatives à la mobilité de la main-d'œuvre, aux compétences et aux certifications.

Dans la pratique, l'UE a conclu de nombreux accords internationaux avec des pays individuels, des groupes de pays et des organisations internationales. La base juridique des accords internationaux de l'Union européenne est l'article 216 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE):

Article 216

1. L'Union peut conclure un **accord avec un ou plusieurs pays tiers ou organisations internationales** lorsque les traités le prévoient ou lorsque la conclusion d'un accord, soit est nécessaire pour réaliser, dans le cadre des politiques de l'Union, l'un des objectifs visés par les traités, soit est prévue dans un acte juridique contraignant de l'Union, soit encore est susceptible d'affecter des règles communes ou d'en altérer la portée.
2. Les accords conclus par l'Union lient les institutions de l'Union et les États membres.

L'article 216 TFUE autorise donc la conclusion de trois types d'accords internationaux:

- entre l'UE et un pays tiers;
- entre l'UE et plusieurs pays tiers (tels que des organisations régionales, des blocs);
- entre l'UE et une organisation internationale.

L'accord multilatéral de Cotonou (entré en vigueur en 2003) entre l'UE et le groupe ACP des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique constitue un accord international historique.

Voici quelques exemples d'accords et de cadres dans les différentes catégories, avec leur date d'entrée en vigueur:

- Entre l'UE et un pays tiers:
 - Partenariats pour les talents entre l'UE et le Maroc, la Tunisie et l'Égypte, mise en œuvre débutée en 2023.
 - Partenariat des talents entre l'UE et le Pakistan, lancé en 2023.
 - Partenariat pour les talents entre l'UE et le Bangladesh, lancé en 2023.
 - Partenariat pour la mobilité entre l'UE et le Cap-Vert, signé en 2008.
 - Partenariat pour la mobilité entre l'UE et la Moldavie, signé en 2008.
 - Partenariat pour la mobilité entre l'UE et l'Arménie, signé en 2011.
 - Partenariat pour la mobilité entre l'UE et le Maroc, signé en 2013.
 - Partenariat pour la mobilité entre l'UE et l'Azerbaïdjan, signé en 2013.
 - Partenariat pour la mobilité entre l'UE et la Tunisie, signé en 2014.
 - Partenariat pour la mobilité entre l'UE et la Biélorussie, signé en 2014.
 - Partenariat pour la mobilité entre l'UE et la Jordanie, signé en 2014.
 - Accord de libre-échange entre l'UE et la Corée du Sud (2011).

- Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (2017).
- Accord d'association UE-Géorgie [avec un accord de libre-échange approfondi et complet (ALEAC)], signé en 2014.
- Accord d'association UE-Moldavie [avec un accord de libre-échange approfondi et complet (ALEAC)], signé en 2014.
- Accord d'association UE-Ukraine [avec l'accord de libre-échange approfondi et complet (ALEAC)], signé en 2014.
- Partenariat stratégique et global entre l'UE et l'Égypte, 17 mars 2024.
- Mémorandum d'accord UE-Tunisie sur un partenariat stratégique et global entre l'Union européenne et la Tunisie, 16 juillet 2023.
- Partenariat stratégique UE-Inde, 2020.
- Accord de coopération entre l'UE et le Bangladesh, 2001.
- Entre l'UE et plusieurs pays tiers:
 - Accord commercial entre l'UE, la Colombie, le Pérou et l'Équateur (2013 pour le Pérou et la Colombie; 2017 pour l'Équateur).
 - Accord d'association UE-Amérique centrale (2013 pour le Honduras, le Nicaragua et le Panama; le Costa Rica et le Salvador; le Guatemala).
 - Vision commune de l'UE pour l'Afrique à l'horizon 2030, adoptée en 2022.
 - Global Gateway en Asie et dans le Pacifique.
 - Global Gateway en Amérique latine et dans les Caraïbes.
 - Accord de partenariat économique UE-Afrique de l'Ouest, 2014.
 - Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (AECG), 2017.
 - Entre l'UE et des organisations internationales:
 - Union européenne - Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) (2016). Il s'agit d'un accord de partenariat économique.
 - UE-Cariforum (2008)

Parmi les exemples d'accords multilatéraux pertinents figurent la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance des certifications dans le domaine de l'enseignement supérieur, la Convention mondiale sur la reconnaissance et le processus de Bologne.

ANNEXE VIII. TABLEAUX POUR LA COMPARAISON DES NIVEAUX

Ukraine

Niveaux		Certifications de l'enseignement formel				
CEC	CNC	Enseignement secondaire général	Enseignement et formation professionnels	Enseignement professionnel présupérieur	Enseignement supérieur	
8	8				Docteur en philosophie Docteur en arts	
7	7				Maîtrise	
6	6				Licence	
5	5		Diplôme de travailleur qualifié Certificat de travailleur qualifié	Licence professionnelle junior (anciennement spécialiste junior)	Licence junior	
4	4	Certifications professionnelles				
3	3					
2	2		Certificat de travailleur qualifié			
1	1					

Certifications professionnelles

Cap-Vert

Niveaux		Certifications dans le CNC du Cap-Vert
CEC	CNC	Diplôme d'enseignement de base obligatoire
1	1	Diplôme de l'enseignement de base pour adultes avec double certification correspondant à la certification professionnelle de niveau 2 Certificat de certification professionnelle de niveau 2
2	2	Certificat d'études secondaires (10 ^e année) Certificat de certification professionnelle de niveau 3
3	3	Diplôme d'études secondaires (12 ^e année, filière générale) Diplôme d'études secondaires (12 ^e année de la filière technique correspondant à la certification professionnelle de niveau 4) avec double certification Certificat de certification professionnelle de niveau 4 avec double certification Certificat de certification professionnelle de niveau 4
4	4	Diplôme d'études supérieures professionnelles (DESP) avec formation des certifications professionnelles de niveau 5 (CESP - cours d'études supérieures professionnelles) Certificat de certification professionnelle de niveau 5
5	5	Diplôme de licence (enseignement universitaire)
6	6	Diplôme de maîtrise (enseignement universitaire)
7	7	Diplôme de doctorat (enseignement universitaire)
8	8	Diplôme d'enseignement de base obligatoire

Source: Portaria Conjunta nº 10/2020; recommandation 2017 concernant le CEC.

Communauté de développement de l'Afrique australe

CEC	CC de la CDAA
Niveau 8	Niveau 10
Niveau 7	Niveau 9
Niveau 6	Niveau 8
	Niveau 7
Niveau 5	Niveau 6
Niveau 4	Niveau 5
Niveau 3	Niveau 4
Niveau 2	Niveau 3
Niveau 1	Niveau 2
	Niveau 1

ACRONYMES

AAP	Activité d'apprentissage par les pairs
ACP	Groupe d'États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ACQF	Cadre continental africain des certifications
AECG	Accord économique et commercial global
ALECA	Accord de libre-échange complet et approfondi
ANC	Agence nationale de certification
AQ	Assurance qualité
ARES	Agence de régulation de l'enseignement supérieur
ARM	Accord de reconnaissance mutuelle
ASACR	Association sud-asiatique de coopération régionale
ATC	Accumulation et transfert de crédits
Carte bleue européenne	Permis de travail européen pour les ressortissants de pays tiers hautement qualifiés
CC	Cadre de certification
CC de la CDAA	Cadre des certifications de la Communauté de développement de l'Afrique australe
CC-EEES	Cadre des certifications pour l'espace européen de l'enseignement supérieur
CDAA	Communauté de développement de l'Afrique australe
CE	Commission européenne
CEC	Cadre européen des certifications
Cedefop	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle

CERAQ	Cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CNQ	Catalogue national des certifications
CRC	Cadre régional de certification
CRC de l'ASACR	Cadre de référence des certifications de l'ASEAN
DESP	Diplôme d'études supérieures professionnelles
DG	Direction générale
DG EAC	Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture
DG EMPL	Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion
DG ENEST	Direction générale de l'élargissement et du voisinage oriental
DG GROW	Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME
DG HOME	Direction générale de la migration et affaires intérieures
DG INTPA	Direction générale des partenariats internationaux
DG MENA	Direction générale du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord et du Golfe
DG TRADE	Direction générale du commerce
DGE	Direction générale de l'emploi
DGES	Direction générale de l'enseignement supérieur
EEES	Espace européen de l'enseignement supérieur
EES	Établissement d'enseignement supérieur
EFP	Enseignement et formation professionnels
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels

ENIC-NARIC	Réseau européen des centres d'information dans la région européenne/centres nationaux d'information sur la reconnaissance académique des diplômes dans l'Union européenne
Erasmus+	Programme de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport
ES	Enseignement supérieur
ETF	Fondation européenne pour la formation
EUA	Association européenne de l'université
GC	Groupe consultatif (comme dans le groupe consultatif pour le CEC)
GINRQF	Inventaire mondial des cadres nationaux et régionaux des certifications
ISU	Institut de statistique de l'Unesco
Manuel EAR	Manuel de l'espace européen de reconnaissance
ME	Ministère de l'éducation
MFFE	Ministère des finances et du développement des entreprises
NEET	Not in Education, Employment, or Training (ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation)
NZF	Cadre national des certifications
OIT	Organisation internationale du travail
PCN	Point de contact national
QDR	Registre des jeux de données de certification
RPT	Ressortissant de pays tiers
RVCC	Reconnaissance, validation et certification des compétences
SATC de la CDAA	Système d'accumulation et de transfert de crédits de la CDAA
SNC	Système national de certification
SNC	Système national de certification

UE	Union européenne
Unesco	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
US-SNQ	Unité de coordination du système national de certification
VAE	Validation des acquis de l'expérience.
VANFI	Validation de l'apprentissage non formel et informel

REFERENCES

Belmonte, M., Grubanov-Boskovic, S. et Mazza, J. (2020), *Foreign Degrees, Region of Birth and Under-utilisation of Tertiary Education in the EU*, EUR 30041 EN, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, ISBN 978-92-76-14662-9, doi:10.2760/876918, JRC119361. Disponible en ligne à l'adresse suivante: <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC119361>

CE (2023) Commission européenne: direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, *Employment and social developments in Europe 2023*, Office des publications de l'Union européenne, 2023, disponible en ligne à l'adresse suivante:
<https://data.europa.eu/doi/10.2767/089698>

CE (2025), direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, *Employment and social developments in Europe – Quarterly review*. Janvier 2025, Office des publications de l'Union européenne, 2025, disponible en ligne à l'adresse suivante:
<https://data.europa.eu/doi/10.2767/2463745>

CE et Australie (2016), *Comparative analysis of the Australian Qualifications Framework and the European Qualifications Framework for Lifelong Learning – Joint technical report*, Commission européenne et gouvernement australien. Office des publications, doi: 10.2767/899976. Disponible en ligne à l'adresse suivante: <https://data.europa.eu/doi/10.2767/899976>.

CE et Hong Kong (2016) Comparability study of the Hong Kong Qualifications Framework (HKQF) and the European Qualifications Framework for Lifelong Learning (EQF) – Joint technical report, The Government of the Hong Kong Special Administrative Region Education Bureau et Commission européenne, Office des publications. doi: 10.2767/77528. Disponible en ligne à l'adresse suivante: <https://data.europa.eu/doi/10.2767/77528>.

CE et Nouvelle-Zélande (2016). A comparative analysis of the European Qualifications Framework (EQF) and the New Zealand Qualifications Framework (NZQF). Autorité néo-zélandaise de certification et Commission européenne. doi: 10.2767/211812. Disponible en ligne à l'adresse suivante: <https://www2.nzqa.govt.nz/assets/International/Recognition-arrangements/EC-NZQA-Comparability-EC-NZQA-Joint-Report-FINAL-R2-online-version.pdf>.

ICF GHK (2013) *Evaluation of the Implementation of the European Qualifications Framework Recommendation – Final report*. Disponible en ligne à l'adresse suivante: <https://www.nok.si/sites/www.nok.si/files/dokumenti/evaluation-eqf.pdf>.